



**VILLE DE MAROMME**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à dix-neuf heures, à la Salle Marianne,

Le Conseil municipal de la Commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

Avant d'ouvrir la séance, M. Le Maire donne la parole à Mme Audrey Verrier, agent communal au sein de la cuisine centrale, représentante du personnel et membre du bureau du syndicat UNSA.

Cette dernière a souhaité intervenir ce soir, en amont du conseil municipal, pour évoquer la question de la prime pouvoir d'achat. Mme Verrier indique que le syndicat n'a pas voulu en arriver là mais au vu du retour négatif de la collectivité, il a voulu se faire entendre et a décidé de se mobiliser sur son temps libre et de se regrouper. Mme Verrier dit que cette prime était attendue avec beaucoup d'impatience car tout le monde le sait, la baisse du pouvoir d'achat touche le pays de plein fouet et toute personne autour de cette table, mais également les agents du service public, au service des usagers de la ville qui, au regard, est une très belle ville.

Mme Verrier dit que le syndicat trouve vraiment dommage d'en être arrivé à une réponse négative et souhaite, dès à présent, renouer le dialogue et trouver des solutions pour que la ville puisse verser cette prime. Les agents communaux attendent de la municipalité et sont aussi là pour la collectivité. Mme Verrier demande, au nom du syndicat, de ne pas les oublier.

M. Lamiray remercie Mme Verrier pour son intervention dont il dit apprécier la tonalité. Dans ces conditions, sans difficultés, M. Lamiray propose de rencontrer le syndicat dans le courant du mois de février pour échanger sur le sujet de cette prime même si un courrier a été adressé à l'ensemble du personnel. M. Lamiray n'ouvre pas le débat mais dit juste ce soir qu'il n'a vraiment pas voulu jouer la montre mais que tout le nécessaire a été vu pour voir ce qui pouvait être fait.

M. Lamiray dit qu'il a même regardé par rapport au filet de sécurité mais que Maromme a été la commune qui a eu la plus grosse surprise quant à ce filet car il a fallu rembourser 300 000 € qui lui avait été versé. La clé de voute de la négociation sur le prime était ces 300 000 € et ce remboursement met la ville en difficulté. M. Lamiray indique qu'il rediscutera de tout cela avec le syndicat lors de la rencontre à venir.

Mme Verrier rappelle que la date limite pour le versement de cette prime est en juin 2024.

La séance est ouverte et M. Jean-Claude Masson, conseiller municipal est désigné secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel oral.

**Nombre de conseillers en exercice : 33**

**Date de la convocation : 20/01/2024**

**Délibération n° 1 - 4 - 6 - 8 - 11 - 14 à 16 - 21 - 23 :**

**Sont présents :** M. David Lamiray, Maire, M. Romuald Van-Huffel, Mme Marie-Claude Masurier, M. Didier Hardy, Mme Christelle Poulain, M. Christophe Robat, Mme Annick Mertens, M. Didier Simonin, Mme Isabelle Bréham, Maires-adjoints, Mme Nelly Tocqueville, Mme Monique Lecat, M. Antoine Hardy, M. Quentin Fernandes, Conseillers municipaux délégués, Mme Dominique Pécot, M. Yannick Dumont, Mme Angéla Sarta, M. Thierry Lardans, M. Fabrice Courel, Mme Karine Dupuis, M. Marc Ano, Mme Hakima Chabane, M. Cédric Patin, M. Jean-Claude Masson, Mme Brigitte Letourneur, Mme Françoise Rigalleau, M. Ludovic Manchon, conseillers municipaux.

**Sont absents :**

Délibération n° 2 : Mme Monique Lecat, M. Quentin Fernandes, Mme Hakima Chabane

Délibération n° 3 : Mmes Monique Lecat et Hakima Chabane

Délibération n° 5 : Mme Christelle Poulain

**Ont remis pouvoir :** M. Alexandre Lefebvre à Mme Nelly Tocqueville, Mme Pamela Hardier à M. Thierry Lardans, Mme Jennifer Ribert à M. Didier Hardy, M. Steeve Debray à M. Marc Ano, M. Horacio D'Almeida à Mme Isabelle Bréham, Mme Kimbeurlee Feray à Cédric Patin, Mme Chloé Flahaut à Mme Monique Lecat.

Le quorum est atteint.

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2023 :**

M. Lamiray demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 20/12/2023.

M. Manchon fait 3 observations :

- Délibération n° 1 sur le DOB : M. Manchon dit qu'elle a été non pas votée mais actée, il se dit étonné car l'an dernier elle avait été votée.

- Délibération n° 4 sur le soutien financier mairie-médiathèque : M. Manchon dit qu'il avait eu un échange dans lequel il avait évoqué les financements et entre autres les clauses sociales. Il trouve que le résumé en une seule phrase ne reflète pas la réalité de la discussion

\* Délibération n° 9 sur le déclassement pour la création d'un Burger King : M. Manchon indique que là aussi, un passage de son intervention a été éliminé.

M. Lamiray dit qu'il est pris note des observations qui seront transmises à la personne qui fait le PV. Il invite M. Manchon à ne pas hésiter à donner ses interventions au service des affaires générales afin qu'elles soient retranscrites au plus près de la réalité.

**Le procès-verbal du 20/12/2023 est adopté à l'unanimité.**

M. Lamiray invite l'assemblée à prendre connaissance des décisions qui ont été prises dans le cadre de sa délégation.

M. Lamiray demande aux élus qui vont présenter le budget de leur délégation de bien vouloir transmettre au secrétariat général leurs interventions afin de faciliter l'écriture du PV.



## Délibération n° 1 : Budget primitif 2024 – Budget principal

PJ : 1

Rapporteur : M. Van-Huffel

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2024 de son budget principal selon les dispositions arrêtées ci-après :

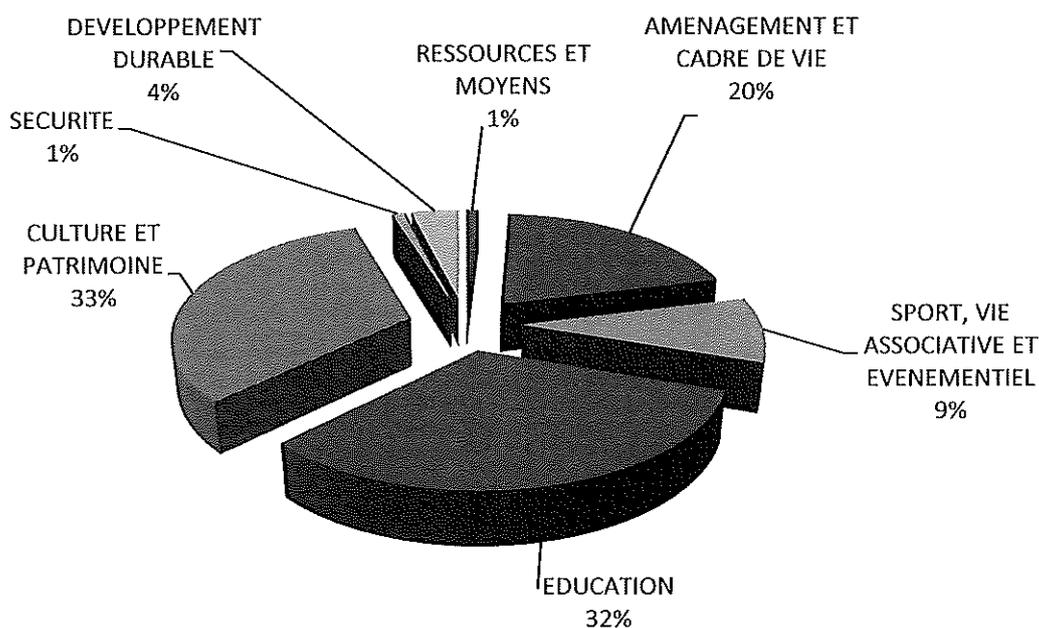
*Précisions : Les chiffres présentés sont donnés à périmètre égal entre les années. Les chiffres du BP 2024 sont donc comparés à ceux du BP 2023. Il est également précisé qu'entre les deux exercices, la nomenclature comptable évolue, passant de la M14 en 2023 à la M57 en 2024*

### Les chiffres clés du Budget primitif 2024

- Un montant total de 21 775 210 €, décomposé entre une section de fonctionnement de 17 018 811 € et une section d'investissement de 4 756 399 €.
- Un montant total de dépenses d'équipement de 3 552 799 € soit 319 €/habitant.

Ces dépenses d'équipement sont réparties de la sorte :

### Répartition des dépenses d'équipement



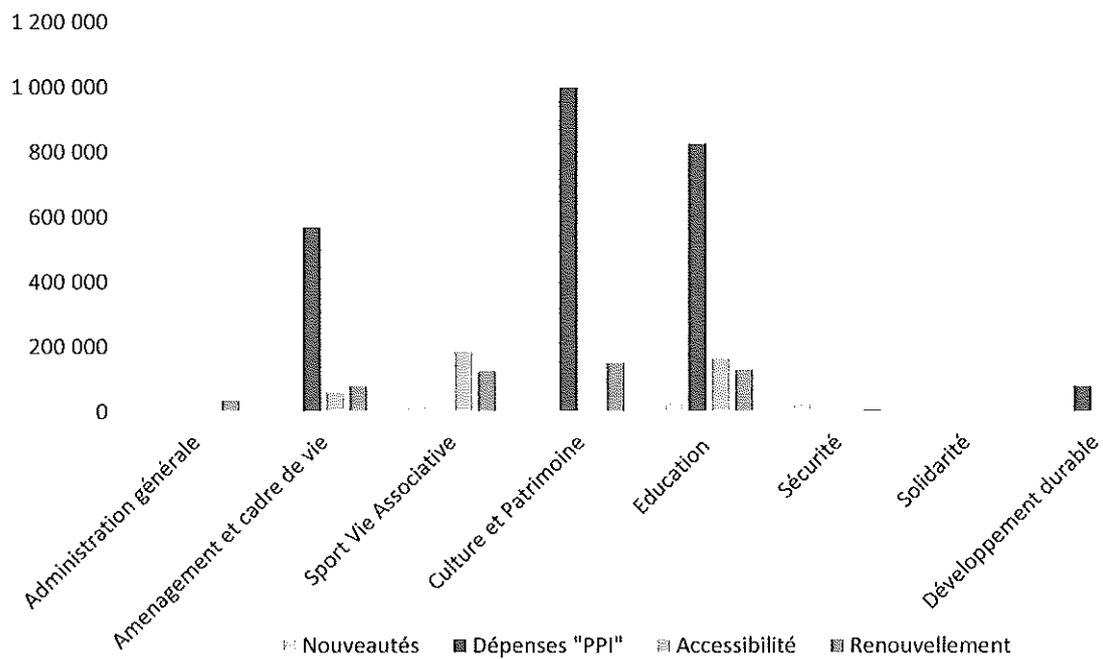
Elles peuvent également être ventilées selon la catégorie de dépenses à laquelle chacune de ces dépenses peut être affiliée. On retient 4 grandes catégories de dépenses, qui peuvent donc relever :

- du renouvellement des équipements,
- d'une nouveauté non répertoriée au préalable,

- du plan pluriannuel d'investissement de la ville (PPI),
- de la mise en accessibilité des bâtiments municipaux.

Selon cette typologie, ces dépenses d'équipement se répartissent de la sorte :

|                | Administration générale | Amenagement et cadre de vie | Sport Vie Associative | Culture et Patrimoine | Education        | Sécurité      | Solidarité   | Développement durable | TOTAL            |
|----------------|-------------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|---------------|--------------|-----------------------|------------------|
| Renouvellement | 35 000                  | 80 900                      | 125 364               | 151 000               | 130 600          | 9 000         | 0            | 50 000                | 581 864          |
| Nouveautés     | 0                       | 2 950                       | 17 706                | 0                     | 26 079           | 24 000        | 2 000        | 6 500                 | 79 235           |
| Dépenses "PPI" | 0                       | 570 000                     | 0                     | 1 000 000             | 827 200          | 0             | 0            | 81 000                | 2 478 200        |
| Accessibilité  | 0                       | 60 500                      | 187 000               | 0                     | 166 000          | 0             | 0            | 0                     | 413 500          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>35 000</b>           | <b>714 350</b>              | <b>330 070</b>        | <b>1 151 000</b>      | <b>1 149 879</b> | <b>33 000</b> | <b>2 000</b> | <b>137 500</b>        | <b>3 552 799</b> |

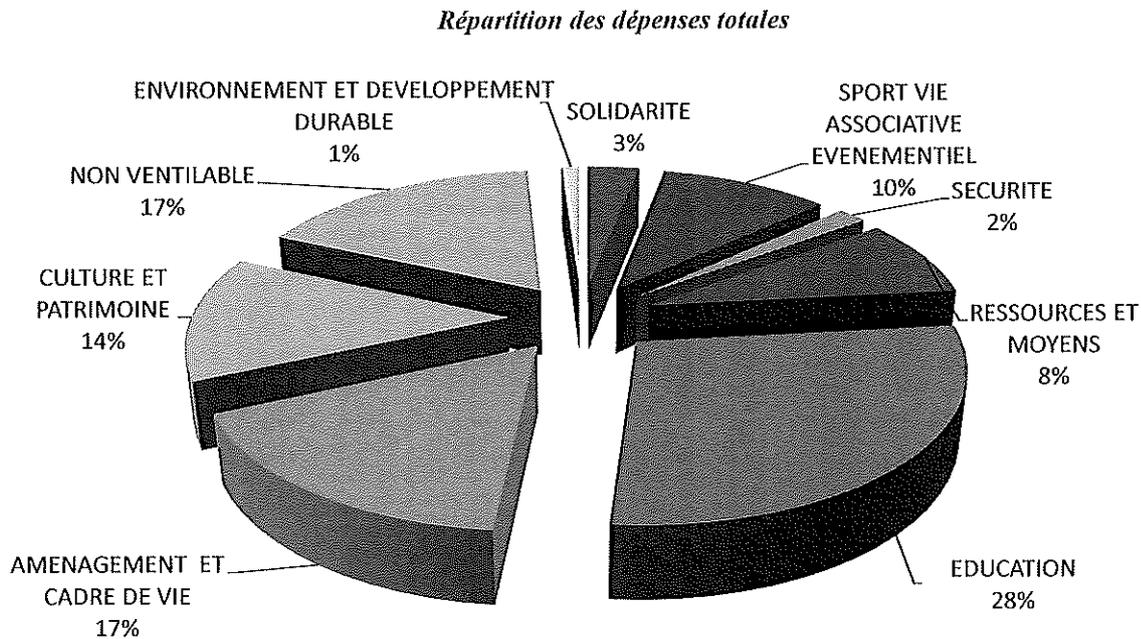




Concernant les autres données importantes de la construction du budget primitif 2024, citons :

- Des taux d'imposition identiques à ceux de 2023 soit :
  - Taxe d'habitation : **19,02 %** (uniquement valable désormais sur les résidences secondaires et les locaux meublés non destinés à l'habitation principale)
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **60,60 % (taux ville + taux 2020 du département)**
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **87,59 %**Pour un produit fiscal issu des impositions directes de **7 850 k€**
- Des charges de personnel prévisionnelles en hausse à **9 910 k€**
- Un emprunt d'équilibre prévisionnel de **2 798 k€**

La répartition des dépenses **totales** entre les grandes thématiques qui structurent l'action publique locale est la suivante ;



**N.B :** Les dépenses non-ventilables sont les opérations d'ordre, les dépenses d'investissement hors opération d'équipement, l'annuité de dette en capital et en intérêts, etc...

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses

| Chap.                                   | Libellé                                 | Opérations réelles   | Opérations d'ordre  | TOTAL                |
|---|---|----------------------|---------------------|----------------------|
| 011                                     | Charges à caractère général             | 4 589 431,00         |                     | 4 589 431,00         |
| 012                                     | Charges de personnel                    | 9 910 346,00         |                     | 9 910 346,00         |
| 014                                     | Atténuation de produits                 | 0,00                 |                     | 0,00                 |
| 65                                      | Autres charges de gestion courante      | 983 799,00           |                     | 983 799,00           |
| 66                                      | Charges financières                     | 168 000,00           |                     | 168 000,00           |
| 67                                      | Charges spécifiques                     | 10 000,00            |                     | 10 000,00            |
| 042                                     | Opérations d'ordre de section à section |                      | 640 000,00          | 640 000,00           |
| 022                                     | Dépenses imprévues                      | 0,00                 |                     | 0,00                 |
| 023                                     | Virement à la section d'investissement  |                      | 717 235,00          | 717 235,00           |
| <b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b> |   | <b>15 661 576,00</b> | <b>1 357 235,00</b> | <b>17 018 811,00</b> |

### Recettes

| Chap.                                   | Libellé  | Opérations réelles   | Opérations d'ordre | TOTAL                |
|---|--|----------------------|--------------------|----------------------|
| 013                                     | Atténuation de charges                             | 160 000,00           |                    | 160 000,00           |
| 70                                      | Produits des services, du domaine et ventes divers | 1 014 200,00         |                    | 1 014 200,00         |
| 042                                     | Opération d'ordre de section à section             |                      | 98 600,00          | 98 600,00            |
| 73                                      | Impôts et taxes                                    | 2 599 260,00         |                    | 2 599 260,00         |
| 731                                     | Fiscalité locale                                   | 8 270 000,00         |                    | 8 270 000,00         |
| 74                                      | Dotations et participations                        | 4 575 300,00         |                    | 4 575 300,00         |
| 75                                      | Autres produits de gestion courante                | 280 350,00           |                    | 280 350,00           |
| 76                                      | Produits financiers                                | 11 101,00            |                    | 11 101,00            |
| 77                                      | Produits spécifiques                               | 10 000,00            |                    | 10 000,00            |
| <b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b> |  | <b>16 920 211,00</b> | <b>98 600,00</b>   | <b>17 018 811,00</b> |

## INVESTISSEMENT

| Chap.                                  | Libellé   | Opérations réelles  | Opérations d'ordre | TOTAL               |
|--|---|---------------------|--------------------|---------------------|
| 10                                     | Dotations, fonds divers et réserves               | 0,00                |                    | 0,00                |
| 13                                     | Subventions d'investissement                      | 0,00                |                    | 0,00                |
| 16                                     | Remboursement d'emprunts                          | 980 000,00          |                    | 980 000,00          |
|  | Total Opérations d'équipement                     | 3 552 799,00        |                    | 3 552 799,00        |
| 26                                     | Participations et créances rattachées à des parts | 0,00                |                    | 0,00                |
| 27                                     | Créances sur des particuliers                     | 115 000,00          |                    | 115 000,00          |
| 040                                    | Amortissement des immobilisations (reprises)      |                     | 98 600,00          | 98 600,00           |
| 020                                    | Dépenses imprévues                                | 10 000,00           |                    | 10 000,00           |
| <b>TOTAL Dépenses d'investissement</b> |   | <b>4 657 799,00</b> | <b>98 600,00</b>   | <b>4 756 399,00</b> |

| Chap.                                  | Libellé                                  | Opérations réelles  | Opérations d'ordre  | TOTAL               |
|--|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| 10                                     | Dotations, fonds divers et réserves      | 250 000,00          |                     | 250 000,00          |
| 13                                     | Subventions d'investissement             | 75 000,00           |                     | 75 000,00           |
| 16 hors emprunt                        |  | 10 000,00           |                     | 10 000,00           |
| 16                                     | Emprunt                                  | 2 797 903,00        |                     | 2 797 903,00        |
| 27                                     | Autres immobilisations financières       | 86 261,00           |                     | 86 261,00           |
| 024                                    | Cessions d'immobilisations               | 180 000,00          |                     | 180 000,00          |
| 040                                    | Opérations d'ordre de section à section  |                     | 640 000,00          | 640 000,00          |
| 021                                    | Virement de la section de fonctionnement |                     | 717 235,00          | 717 235,00          |
| <b>TOTAL Recettes d'investissement</b> |  | <b>3 399 164,00</b> | <b>1 357 235,00</b> | <b>4 756 399,00</b> |



## 1/ Section de fonctionnement – Vue d'ensemble

## Dépenses

| Chap.        | Libellé                                | BP 2023           | BP 2024           |
|--------------|--|-------------------|-------------------|
| 011          | Charges à caractère général            | 4 516 229         | 4 589 431         |
| 012          | Charges de personnel                   | 9 785 103         | 9 910 346         |
| 65           | Autres charges de gestion courante     | 800 280           | 983 799           |
| 66           | Charges financières                    | 192 000           | 168 000           |
| 67           | Charges exceptionnelles                | 10 000            | 10 000            |
| 042          | Dépenses d'ordre                       | 640 000           | 640 000           |
| 023          | Virement à la section d'investissement | 780 746           | 717 235           |
| <b>TOTAL</b> |  | <b>16 724 358</b> | <b>17 018 811</b> |

## Recettes

| Chap.        | Libellé                             | BP 2023           | BP 2024           |
|--------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| 013          | Atténuations de charge              | 115 000           | 160 000           |
| 70           | Produits des services               | 961 900           | 1 014 200         |
| 73           | Impôts et taxes                     | 2 599 260         | 2 599 260         |
| 731          | Fiscalité locale                    | 7 809 500         | 8 270 000         |
| 74           | Dotations et participations         | 4 810 500         | 4 575 300         |
| 75           | Autres produits de gestion courante | 304 350           | 280 350           |
| 76           | Produits financiers                 | 15 248            | 11 101            |
| 77           | Produits spécifiques                | 10 000            | 10 000            |
| 042          | Recettes d'ordre                    | 98 600            | 98 600            |
| <b>TOTAL</b> |                                     | <b>16 724 358</b> | <b>17 018 811</b> |

a) Dépenses réelles

| CHAP. | Compte / Libellé   | BP 2023             | BP 2024             |
|-------|--|---------------------|---------------------|
| 011   | 627 - Services bancaires et assimilés                                  | 500,00              | 500,00              |
| 011   | 6238 - Divers  | 800,00              | 800,00              |
| 011   | 6241 - Transports de biens   | 1 750,00            | 1 750,00            |
| 011   | 6236 - Catalogues et imprimés et publications                          | 36 250,00           | 69 250,00           |
| 011   | 60631 - Fournitures d'entretien  | 90 000,00           | 70 000,00           |
| 011   | 6182 - Documentation générale et technique                             | 8 465,00            | 8 965,00            |
| 011   | 60622 - Carburants   | 70 000,00           | 60 000,00           |
| 011   | 61521 - Terrains   | 2 000,00            | 2 000,00            |
| 011   | 60633 - Fournitures de voirie  | 10 000,00           | 10 000,00           |
| 011   | 60632 - Fournitures de petit équipement                                | 263 669,00          | 281 156,00          |
| 011   | 6064 - Fournitures administratives                                     | 27 500,00           | 22 000,00           |
| 011   | 60612 - Energie - Electricité  | 629 250,00          | 445 800,00          |
| 011   | 6261 - Frais d'affranchissement  | 28 000,00           | 32 000,00           |
| 011   | 6042 - Achats de prestations de services (autres que terrains à aménag | 141 257,00          | 165 627,00          |
| 011   | 6231 - Annonces et insertions  | 3 250,00            | 4 750,00            |
| 011   | 60636 - Habillement et vêtements de travail                            | 28 000,00           | 36 000,00           |
| 011   | 6065 - Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)   | 6 700,00            | 5 000,00            |
| 011   | 60613 - Chauffage urbain   | 489 000,00          | 529 500,00          |
| 011   | 63513 - Autres impôts locaux   | 2 000,00            | 2 000,00            |
| 011   | 61558 - Autres biens mobiliers   | 77 000,00           | 96 700,00           |
| 011   | 60623 - Alimentation   | 541 077,00          | 575 985,00          |
| 011   | 6247 - Transports collectifs du personnel                              | 43 801,00           | 44 894,00           |
| 011   | 6067 - Fournitures scolaires   | 36 809,00           | 44 606,00           |
| 011   | 6132 - Locations immobilières  | 4 500,00            | 6 000,00            |
| 011   | 615231 - Voiries   | 20 000,00           | 20 000,00           |
| 011   | 6188 - Autres frais divers   | 4 735,00            | 7 260,00            |
| 011   | 611 - Contrats de prestations de services                              | 267 780,00          | 242 150,00          |
| 011   | 6184 - Versements à des organismes de formation                        | 30 000,00           | 30 000,00           |
| 011   | 6068 - Autres matières et fournitures                                  | 64 400,00           | 68 060,00           |
| 011   | 61351 - Matériel roulant   | 0,00                | 76 400,00           |
| 011   | 60628 - Autres fournitures non stockées                                | 6 216,00            | 6 216,00            |
| 011   | 6156 - Maintenance   | 387 870,00          | 396 610,00          |
| 011   | 6251 - Voyages, déplacements et missions                               | 7 000,00            | 8 500,00            |
| 011   | 6262 - Frais de télécommunications                                     | 78 500,00           | 88 500,00           |
| 011   | 617 - Etudes et recherches   | 77 000,00           | 78 000,00           |
| 011   | 60621 - Combustibles   | 5 000,00            | 5 000,00            |
| 011   | 6288 - Autres  | 10 200,00           | 50 500,00           |
| 011   | 6281 - Concours divers (cotisations)                                   | 8 480,00            | 9 332,00            |
| 011   | 6232 - Fêtes et cérémonies   | 220 500,00          | 272 700,00          |
| 011   | 60624 - Produits de traitement   | 2 065,00            | 1 435,00            |
| 011   | 61524 - Bois et forêts   | 28 000,00           | 23 000,00           |
| 011   | 62268 - Autres honoraires, conseils                                    | 8 000,00            | 8 000,00            |
| 011   | 63512 - Taxes foncières  | 79 000,00           | 82 000,00           |
| 011   | 60611 - Eau et assainissement  | 52 350,00           | 65 020,00           |
| 011   | 614 - Charges locatives et de copropriété                              | 106 200,00          | 61 000,00           |
| 011   | 6161 - Multirisques  | 24 000,00           | 46 000,00           |
| 011   | 637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes) | 0,00                | 15 000,00           |
| 011   | 615221 - Bâtiments publics   | 109 740,00          | 130 100,00          |
| 011   | 61551 - Matériel roulant   | 59 240,00           | 59 240,00           |
| 011   | 62261 - Honoraires médicaux et paramédicaux                            | 1 200,00            | 1 200,00            |
| 011   | 61358 - Autres   | 317 175,00          | 222 925,00          |
|       | <b>TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>                               | <b>4 516 229,00</b> | <b>4 589 431,00</b> |



| CHAP.                            | Compte/Libellé   | BP 2023             | BP 2024             |
|----------------------------------|--|---------------------|---------------------|
| 012                              | 6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.                                      | 1 134 332,00        | 1 150 283,00        |
| 012                              | 6475 - Médecine du travail, pharmacie                                    | 21 000,00           | 21 000,00           |
| 012                              | 6455 - Cotisations pour assurance du personnel                           | 40 000,00           | 85 000,00           |
| 012                              | 6453 - Cotisations aux caisses de retraites                              | 1 249 254,00        | 1 241 813,00        |
| 012                              | 6474 - Versement aux autres oeuvres sociales                             | 46 000,00           | 46 000,00           |
| 012                              | 64131 - Rémunérations  | 1 716 372,00        | 1 806 106,00        |
| 012                              | 6456 - Versement au F.N.C. du supplément familial                        | 10 000,00           | 9 000,00            |
| 012                              | 64118 - Autres indemnités  | 319 305,00          | 319 033,00          |
| 012                              | 64112 - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence      | 137 462,00          | 125 155,00          |
| 012                              | 6331 - Versement mobilité  | 108 923,00          | 109 911,00          |
| 012                              | 6478 - Autres charges sociales diverses                                  | 255 594,00          | 259 280,00          |
| 012                              | 64113 - NBI  | 0,00                | 17 140,00           |
| 012                              | 6336 - Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publi | 87 151,00           | 87 943,00           |
| 012                              | 6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.                                   | 27 205,00           | 27 450,00           |
| 012                              | 6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.                                    | 86 457,00           | 85 988,00           |
| 012                              | 64111 - Rémunération principale  | 4 546 048,00        | 4 519 244,00        |
| <b>TOTAL CHARGE DE PERSONNEL</b> |  | <b>9 785 103,00</b> | <b>9 910 346,00</b> |

| CHAP.   | Compte/Libellé   | BP 2023           | BP 2024           |
|---|--|-------------------|-------------------|
| 65  | 6542 - Créances éteintes                                 | 1 000,00          | 0,00              |
| 65  | 65733 - Départements                                     | 8 600,00          | 8 600,00          |
| 65  | 65811 - Droits d'utilisation - Informatique en nuage     | 20 800,00         | 24 260,00         |
| 65  | 65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale | 17 000,00         | 15 000,00         |
| 65  | 6558 - Autres contributions obligatoires                 | 58 353,00         | 50 344,00         |
| 65  | 65316 - Frais de représentation du maire                 | 3 000,00          | 3 000,00          |
| 65  | 65312 - Frais de mission et de déplacement               | 3 000,00          | 2 000,00          |
| 65  | 657351 - GFP de rattachement                             | 2 500,00          | 2 500,00          |
| 65  | 65818 - Autres   | 1 000,00          | 1 200,00          |
| 65  | 65748 - Autres personnes de droit privé                  | 0,00              | 262 095,00        |
| 65  | 65313 - Cotisations de retraite                          | 14 000,00         | 12 000,00         |
| 65  | 657362 - CCAS  | 200 000,00        | 350 000,00        |
| 65  | 65315 - Formation  | 4 000,00          | 4 500,00          |
| 65  | 65888 - Autres   | 23 500,00         | 28 300,00         |
| 65  | 65741 - Ménages  | 265 527,00        | 0,00              |
| 65  | 65311 - Indemnités de fonction                           | 177 000,00        | 195 000,00        |
| 65  | 6541 - Créances admises en non-valeur                    | 1 000,00          | 25 000,00         |
| <b>TOTAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b> |  | <b>800 280,00</b> | <b>983 799,00</b> |

| CHAP.                            | Compte/Libellé                       | BP 2023           | BP 2024           |
|----------------------------------|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| 66                               | 66111 - Intérêts réglés à l'échéance | 150 000,00        | 125 000,00        |
| 66                               | 6688 - Autres                        | 42 000,00         | 43 000,00         |
| <b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b> |                                      | <b>192 000,00</b> | <b>168 000,00</b> |

| CHAP.                            | Compte/Libellé                                  | BP 2023          | BP 2024          |
|----------------------------------|---|------------------|------------------|
| 67                               | 673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 10 000,00        | 10 000,00        |
| <b>TOTAL CHARGES SPECIFIQUES</b> |   | <b>10 000,00</b> | <b>10 000,00</b> |

b) Recettes réelles

| CHAP. | Compte/Libellé                                       | BP 2023           | BP 2024           |
|-------|--|-------------------|-------------------|
| 013   | 6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel | 40 000,00         | 80 000,00         |
| 013   | 6479 - Remboursements sur autres charges sociales    | 75 000,00         | 80 000,00         |
|       | <b>TOTAL ATTENUATION DE CHARGES</b>                  | <b>115 000,00</b> | <b>160 000,00</b> |

| CHAP. | Compte/Libellé   | BP 2023           | BP 2024             |
|-------|--|-------------------|---------------------|
| 70    | 706888 - Autres  | 35 000,00         | 59 400,00           |
| 70    | 7066 - Redevances et droits des services à caractère social              | 58 000,00         | 45 000,00           |
| 70    | 7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel            | 81 000,00         | 92 000,00           |
| 70    | 70311 - Concession dans les cimetières (produit net)                     | 22 000,00         | 20 000,00           |
| 70    | 70632 - A caractère de loisirs   | 134 000,00        | 145 000,00          |
| 70    | 7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)                          | 92 500,00         | 118 000,00          |
| 70    | 70323 - Redevance d'occupation du domaine public                         | 2 400,00          | 2 400,00            |
| 70    | 7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement | 480 000,00        | 480 000,00          |
| 70    | 70848 - aux autres organismes  | 21 000,00         | 21 000,00           |
| 70    | 70878 - par des tiers  | 36 000,00         | 31 400,00           |
|       | <b>TOTAL PRODUITS DES SERVICES</b>                                       | <b>961 900,00</b> | <b>1 014 200,00</b> |

| CHAP. | Compte/Libellé  | BP 2023              | BP 2024              |
|-------|---|----------------------|----------------------|
| 73    | 73212 - Dotation de solidarité communautaire                      | 260 000,00           | 260 000,00           |
| 73    | 732221 - Fonds de péréquation des ressources communales et inter. | 160 000,00           | 160 000,00           |
| 73    | 73211 - Attribution de compensation                               | 2 179 260,00         | 2 179 260,00         |
| 731   | 73154 - Droits de place   | 7 000,00             | 7 000,00             |
| 731   | 73141 - Taxe sur la consommation finale d'électricité             | 155 000,00           | 165 000,00           |
| 731   | 73123 - Taxe communale additionnelle aux droits de mutation       | 200 000,00           | 200 000,00           |
| 731   | 73111 - Impôts directs locaux                                     | 7 400 000,00         | 7 850 000,00         |
| 731   | 73132 - Taxe sur les pylônes électriques                          | 7 500,00             | 8 000,00             |
| 731   | 73174 - Taxe locale sur la publicité extérieure                   | 40 000,00            | 40 000,00            |
|       | <b>TOTAL FISCALITE</b>  | <b>10 408 760,00</b> | <b>10 869 260,00</b> |

| CHAP. | Compte/Libellé   | BP 2023             | BP 2024             |
|-------|--|---------------------|---------------------|
| 74    | 744 - FCTVA  | 12 000,00           | 12 000,00           |
| 74    | 74718 - Autres   | 42 000,00           | 21 800,00           |
| 74    | 741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes          | 0,00                | 30 000,00           |
| 74    | 741123 - Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes             | 2 040 000,00        | 2 100 000,00        |
| 74    | 74111 - Dotation forfaitaire des communes                              | 1 430 000,00        | 1 330 000,00        |
| 74    | 747888 - Autres  | 365 000,00          | 384 000,00          |
| 74    | 74888 - Autres   | 300 000,00          | 0,00                |
| 74    | 7473 - Départements  | 37 000,00           | 39 000,00           |
| 74    | 7472 - Régions   | 15 000,00           | 15 000,00           |
| 74    | 74748 - Autres communes  | 4 500,00            | 2 500,00            |
| 74    | 74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe foncière | 565 000,00          | 641 000,00          |
|       | <b>TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>                               | <b>4 810 500,00</b> | <b>4 575 300,00</b> |

| CHAP. | Compte/Libellé   | BP 2023           | BP 2024           |
|-------|--|-------------------|-------------------|
| 75    | 75888 - Autres   | 97 350,00         | 97 350,00         |
| 75    | 752 - Revenus des Immeubles                                    | 107 000,00        | 83 000,00         |
| 75    | 75821 - Excédent des budgets annexes à caractère administratif | 100 000,00        | 100 000,00        |
|       | <b>TOTAL AUTRES PRODUITS DE GESTION</b>                        | <b>304 350,00</b> | <b>280 350,00</b> |

| CHAP. | Compte/Libellé                     | BP 2023          | BP 2024          |
|-------|------------------------------------|------------------|------------------|
| 76    | 76232 - par le GFP de rattachement | 15 248,00        | 11 101,00        |
|       | <b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>   | <b>15 248,00</b> | <b>11 101,00</b> |

| CHAP. | Compte/Libellé                                   | BP 2023          | BP 2024          |
|-------|--|------------------|------------------|
| 77    | 773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) | 10 000,00        | 10 000,00        |
|       | <b>TOTAL PRODUITS SPECIFIQUES</b>                | <b>10 000,00</b> | <b>10 000,00</b> |



## 2/ Section d'investissement

## a) Dépenses

| Article                  | Libellé                          | Budget 2023      | BP 2024        |
|--------------------------|----------------------------------|------------------|----------------|
| 1641                     | Emprunt en euros                 | 1 050 000        | 970 000        |
| 165                      | Depôts et cautionnement recus    | 10 000           | 10 000         |
| 16871                    | Etat et établissements nationaux | 0                | 0              |
| <b>TOTAL CHAPITRE 16</b> |                                  | <b>1 060 000</b> | <b>980 000</b> |

| Article                  |                               | Budget 2023    | BP 2024        |
|--------------------------|-------------------------------|----------------|----------------|
| 2764                     | Créances sur des particuliers | 108 000        | 115 000        |
| <b>TOTAL CHAPITRE 27</b> |                               | <b>108 000</b> | <b>115 000</b> |

| Article                             |                          | Budget 2023   | BP 2024       |
|-------------------------------------|--------------------------|---------------|---------------|
| 020                                 | Total dépenses imprévues | 10 000        | 10 000        |
| <b>TOTAL DEPENSES IMPREVUES IVT</b> |                          | <b>10 000</b> | <b>10 000</b> |

| Article                        |   | Budget 2023   | BP 2024       |
|--------------------------------|---|---------------|---------------|
| 040                            | Opérations d'ordre de section à section | 98 600        | 98 600        |
| <b>Opérations d'équipement</b> |   | <b>98 600</b> | <b>98 600</b> |

| Article  |                | Budget 2023 | BP 2024  |
|--|----------------|-------------|----------|
| 261  | Participations | 0           | 0        |
| <b>TOTAL PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHE</b> |                | <b>0</b>    | <b>0</b> |

Rappel : Opérations d'équipement

+

| RAPPEL                               | BP 2024          |
|--------------------------------------|------------------|
| <b>TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b> | <b>3 552 799</b> |

=

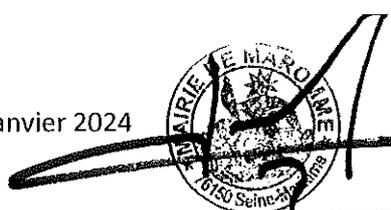
**TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 4 756 399**

## Ventilation des dépenses d'équipement

| <i>OPE</i>                                      | <i>COMPTE</i> | <i>Désignation</i>                   | <i>Arbitré</i>   |
|---|---------------|--------------------------------------|------------------|
| <b>MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU (OPE 173)</b> |               |                                      | <b>35 000,00</b> |
| 173   | 21838         | Achat de mobiles et tablettes autres | 5 000,00         |
| 173   | 21848         | Achat de mobilier de bureau          | 4 000,00         |
| 173   | 2188          | Renouvellement switch fibre la Maine | 26 000,00        |
| <b>TOTAL ADMINISTRATION GENERALE</b>            |               |                                      | <b>35 000,00</b> |

| <i>OPE</i>                                    | <i>COMPTE</i> | <i>Désignation</i>  | <i>Arbitré</i>    |
|---|---------------|---|-------------------|
| <b>SERVICES TECHNIQUES LA MAINE (OPE 302)</b> |               |   | <b>13 850,00</b>  |
| 302   | 2188          | Création d'un chenil  | 5 900,00          |
| 302   | 2188          | Cuve gazole non routier pour balayeuse en 2 000litres (éconon | 2 950,00          |
| 302   | 2158          | Remplacement benne camion ampirol                             | 5 000,00          |
| <b>BATIMENTS COMMUNAUX (OPE 256)</b>          |               |   | <b>100 500,00</b> |
| 256   | 21351         | Mise en accessibilité Salle Villon                            | 30 000,00         |
| 256   | 21351         | Mise en accessibilité ancienne Ecole Jules Ferry              | 30 500,00         |
| 256   | 2188          | Provision matériel endommagé                                  | 40 000,00         |
| <b>MOBILIER URBAIN (OPE 177)</b>              |               |   | <b>30 000,00</b>  |
| 177   | 2158          | 10 Bancs et 20 corbeilles ville                               | 30 000,00         |
| <b>RESERVES FONCIERES (OPE 203)</b>           |               |   | <b>470 000,00</b> |
| 203   | 2115          | Achat Maison EMO rue du bout du bosc                          | 200 000,00        |
| 203   | 2111          | Achat parcelle val aux dames avant revente                    | 270 000,00        |
| <b>AMENAGEMENTS DIVERS (OPE 311)</b>          |               |   | <b>100 000,00</b> |
| 311   | 2041512       | FOND DE CONCOURS rue des martyrs                              | 100 000,00        |
| <b>TOTAL AMENAGEMENT CADRE DE VIE</b>         |               |   | <b>714 350,00</b> |

| <i>OPE</i>                                    | <i>COMPTE</i> | <i>Désignation</i>  | <i>Arbitré</i>      |
|---|---------------|---|---------------------|
| <b>ECOLE DE MUSIQUE (OPE 193)</b>             |               |   | <b>3 000,00</b>     |
| 193   | 2188          | Parc instrumental : Renouvellement progressif du parc instrum | 2 000,00            |
| 193   | 2188          | Matériel musiques actuelles et scénique (lumière son)         | 1 000,00            |
| <b>ESPACE CULTUREL BEAUMARCHAIS (OPE 271)</b> |               |   | <b>120 000,00</b>   |
| 271   | 21351         | 3eme tranche de la toiture                                    | 120 000,00          |
| <b>MEDIATHEQUE LE SEQUOIA (OPE 292)</b>       |               |   | <b>1 028 000,00</b> |
| 292   | 2188          | Collections (livres, jeux vidéos, jeux de société)            | 28 000,00           |
| 292   | 2313          | Projet Mairie Bibliothèque PRO-DCE/Début Travaux              | 1 000 000,00        |
| <b>TOTAL CULTURE ET PATRIMOINE</b>            |               |   | <b>1 151 000,00</b> |



| OPE  | COMPTE | Désignation  | Arbitré           |
|--|--------|--|-------------------|
| <b>COMPLEXE SPORTIF LA MAINE (OPE 187)</b>   |        |  | <b>82 303,00</b>  |
| 187  | 2188   | Remplacement d'un but de football à huit défectueux              | 3 125,00          |
| 187  | 2188   | Remplacement des deux cercles de basket du plateau multisports   | 754,00            |
| 187  | 21351  | Remplacement du système d'alarme du Parc signa et de l'ensemble  | 10 424,00         |
| 187  | 21351  | Mise en accessibilité Complexe sportif Jess Owens                | 68 000,00         |
| <b>COMPLEXE SPORTIF PAUL VAUQUELIN (276)</b> |        |  | <b>224 915,00</b> |
| 276  | 2128   | Remise en état du terrain de football synthétique (regarnissage) | 70 320,00         |
| 276  | 2188   | But mobile de football   | 3 279,00          |
| 276  | 21351  | Remise en état de la salle de tennis de table                    | 18 000,00         |
| 276  | 2158   | Vidéosurveillance sur l'ensemble du site Paul Vauquelin          | 14 316,00         |
| 276  | 21351  | Mise en accessibilité gymnase Lesueur                            | 70 000,00         |
| 276  | 21351  | Mise en accessibilité complexe sportif Rabelais                  | 49 000,00         |
| <b>AIRES DE JEUX (OPE 243)</b>               |        |  | <b>17 100,00</b>  |
| 243  | 2188   | Remplacement jeux à ressorts Aire de jeux Jules Verne            | 2 100,00          |
| 243  | 2188   | Provision pour grosses réparations                               | 15 000,00         |
| <b>MATERIEL SPORTIF (OPE 273)</b>            |        |  | <b>5 752,00</b>   |
| 273  | 2188   | Rachats de 2 barnums 3mX3m et d'un barnum de 6mX3m               | 2 362,00          |
| 273  | 2188   | Terrain de football gonflable pour évènementiel                  | 3 390,00          |
| <b>TOTAL SPORT VIE ASSOCIATIVE</b>           |        |  | <b>330 070,00</b> |

| OPE                                   | COMPTE | Désignation                             | Arbitré          |
|---------------------------------------|--------|---|------------------|
| <b>MATERIEL DE SECURITE (OPE 309)</b> |        |   | <b>33 000,00</b> |
| 309                                   | 2188   | 4 Caméras piétons                       | 7 500,00         |
| 309                                   | 2188   | Remplacement éthylotest Electronique hs | 1 500,00         |
| 309                                   | 2158   | 3 Caméras nomade nouvelle génération    | 24 000,00        |
| <b>TOTAL SECURITE</b>                 |        |   | <b>33 000,00</b> |

| OPE  | COMPTE | Désignation      | Arbitré         |
|--|--------|------------------|-----------------|
| <b>ESPACE DE VIE SOCIALE CANOPEE (OPE 268)</b> |        |                  | <b>2 000,00</b> |
| 268  | 2188   | petit équipement | 2 000,00        |
| <b>TOTAL SOLIDARITE</b>                        |        |                  | <b>2 000,00</b> |

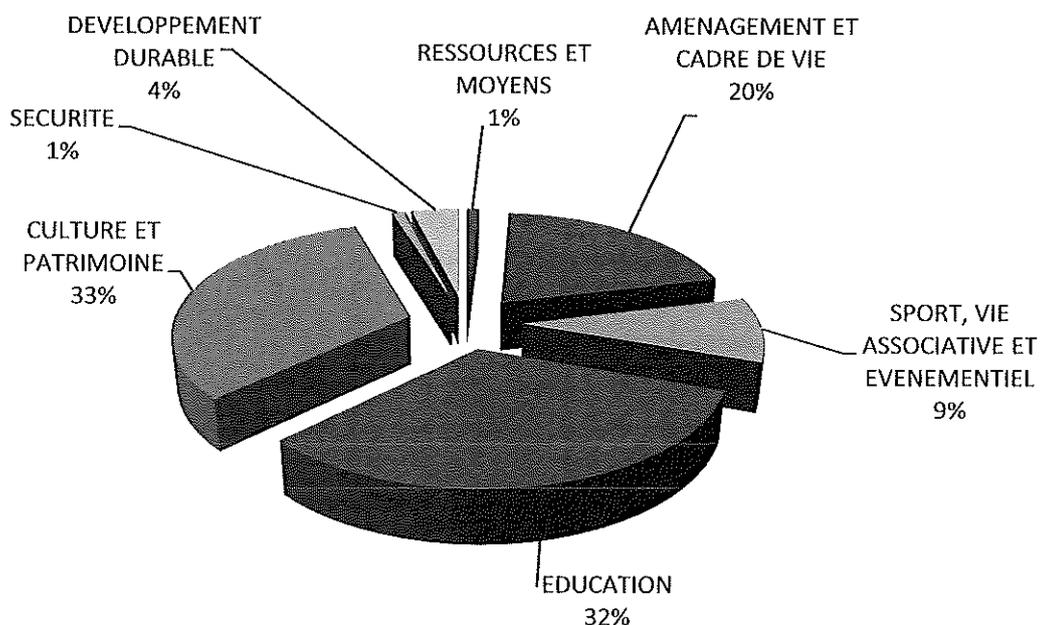
| <i>OPE</i>                         | <i>COMPTE</i> | <i>Désignation</i>   | <i>Arbitré</i>    |
|------------------------------------|---------------|--|-------------------|
| 176 - Véhicules                    | 21828         | Remplacement véhicule plomberie par électrique                     | 20 000,00         |
| 302 - CTM                          | 2188          | Matériel espaces verts électrique (debroussailleuse, taille haies) | 10 000,00         |
| 256 - Bat. Commu                   | 21351         | Amenagement local vélo   | 6 500,00          |
| 203- Réserves foncières            | 2128          | Déconstruction maison rue Pican                                    | 30 000,00         |
| 187 - Parc Signa                   | 21351         | Passage en LED des éclairages du terrain de football               | 30 000,00         |
| 276 - Vauquelin                    | 21351         | Passage en LED des éclairages du Gymnase Lesueur                   | 20 000,00         |
| 308 - Crèches frimousse            | 2188          | Remplacement des dalles plastiques du jardin abimées par dalles    | 1 000,00          |
| 271 - ECB                          | 2158          | Lumières : 1ère phase de remplacement                              | 20 000,00         |
| <b>TOTAL DEVELOPPEMENT DURABLE</b> |               |  | <b>137 500,00</b> |



| OPE   | COMPTE | Désignation  | Arbitré           |
|---|--------|--|-------------------|
| <b>JULES FERRY (OPE 229)</b>                    |        |  | <b>150 000,00</b> |
| 229   | 21351  | Ascenseur  | 150 000,00        |
| <b>GUSTAVE FLAUBERT (OPE 230)</b>               |        |  | <b>1 000,00</b>   |
| 230   | 21848  | 5 vestiaires pour norme HACCP                                      | 1 000,00          |
| <b>THÉRÈSE DELBOS ELEMENTAIRE (OPE 228)</b>     |        |  | <b>812 200,00</b> |
| 228   | 21831  | 4 vidéo projecteurs + boîtiers + tableaux installés + enceintes    | 20 000,00         |
| 228   | 21831  | 4 PC pour les nouvelles salles                                     | 4 200,00          |
| 228   | 21351  | système d'interphone ou visio-phone pour la direction de l'éco     | 15 000,00         |
| 228   | 21351  | Finalisation des travaux d'extension                               | 773 000,00        |
| <b>LUCIE DELARUE MARDRUS (OPE 232)</b>          |        |  | <b>31 000,00</b>  |
| 232   | 2188   | Jeux extérieur   | 30 000,00         |
| 232   | 21848  | 5 vestiaires pour norme HACCP                                      | 1 000,00          |
| <b>THÉRÈSE DELBOS MATERNELLE (OPE 233)</b>      |        |  | <b>1 000,00</b>   |
| 233   | 21848  | 5 vestiaires pour norme HACCP                                      | 1 000,00          |
| <b>ROBERT DESNOS (OPE 234)</b>                  |        |  | <b>24 800,00</b>  |
| 234   | 21351  | Refection du skydome   | 7 800,00          |
| 234   | 21848  | 5 vestiaires pour norme HACCP                                      | 1 000,00          |
| 234   | 21351  | Mise en accessibilité Ecole R Desnos                               | 16 000,00         |
| <b>MATERIEL SCOLAIRE ET EDUCATION (OPE 283)</b> |        |  | <b>34 000,00</b>  |
| 283   | 2188   | 5 capteurs enregistreur CO2  | 2 000,00          |
| 283   | 21841  | Mobilier dans les écoles (classes flexibles, ...)                  | 30 000,00         |
| 283   | 2188   | Petit matériel dans les écoles                                     | 2 000,00          |
| <b>CENTRE DE LOISIRS (OPE 284)</b>              |        |  | <b>400,00</b>     |
| 284   | 2188   | 2 Capteur fixe CO2   | 400,00            |
| <b>CRECHE DOLTO (OPE 225)</b>                   |        |  | <b>51 079,00</b>  |
| 225   | 21351  | Installation et création d'une ligne téléphonique salle d'activité | 900,00            |
| 225   | 21351  | Modification de clôture extérieure                                 | 7 867,00          |
| 225   | 2188   | protèges radiateurs  | 1 840,00          |
| 225   | 2188   | 12 entrebailleurs  | 460,00            |
| 225   | 21351  | ajout barrière couloir entre RPE/Dolto                             | 400,00            |
| 225   | 21351  | Remise en état : fenêtre ouvrante groupe petits/moyens             | 2 500,00          |
| 225   | 21848  | Achat et remplacement de mobilier et motricité crèche              | 2 000,00          |
| 225   | 21351  | Installation contrôle d'accès (1 visio + 1 gâche dans le bureau d  | 5 112,00          |
| 225   | 21351  | Finalisation des travaux de la cour                                | 30 000,00         |
| <b>CRECHE FRIMOUSSES (OPE 308)</b>              |        |  | <b>600,00</b>     |
| 308   | 21351  | Changement de porte avec oculus dans la salle de change            | 600,00            |
| <b>CUSINE CENTRALE (OPE 188)</b>                |        |  | <b>43 800,00</b>  |
| 188   | 2188   | Matériel endommagé   | 10 000,00         |
| 188   | 21351  | Séparateur hydrocarbure  | 15 000,00         |
| 188   | 21351  | séparateur graisse   | 13 800,00         |
| 188   | 21351  | adoucisseur d'eau  | 5 000,00          |

**TOTAL POLE EDUCATION****1 149 879,00**

|  | MONTANTS            |
|--|---------------------|
| RESSOURCES ET MOYENS                   | 35 000,00           |
| AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE            | 714 350,00          |
| SPORT, VIE ASSOCIATIVE ET EVENEMENTIEL | 330 070,00          |
| EDUCATION                              | 1 149 879,00        |
| CULTURE ET PATRIMOINE                  | 1 151 000,00        |
| SECURITE                               | 33 000,00           |
| SOLIDARITE                             | 2 000,00            |
| DEVELOPPEMENT DURABLE                  | 137 500,00          |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>3 552 799,00</b> |
|  | Structure           |
| ADMINISTATION GENERALE                 | 1%                  |
| AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE            | 20%                 |
| SPORT, VIE ASSOCIATIVE ET EVENEMENTIEL | 9%                  |
| EDUCATION                              | 32%                 |
| CULTURE ET PATRIMOINE                  | 32%                 |
| SECURITE                               | 1%                  |
| SOLIDARITE                             | 0%                  |
| DEVELOPPEMENT DURABLE                  | 4%                  |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>100%</b>         |



b) Recettes



| Article                  |       | Budget 2023    | BP 2024        |
|--------------------------|-------|----------------|----------------|
| 10 222                   | FCTVA | 215 000        | 250 000        |
| <b>TOTAL CHAPITRE 10</b> |       | <b>215 000</b> | <b>250 000</b> |

| Article                  |                              | Budget 2023    | BP 2024       |
|--------------------------|------------------------------|----------------|---------------|
| 13                       | Subventions d'investissement | 200 000        | 75 000        |
| 1332                     | Amendes de police            | 0              | 0             |
| <b>TOTAL CHAPITRE 13</b> |                              | <b>200 000</b> | <b>75 000</b> |

| Article                  |                     | Budget 2023   | BP 2024       |
|--------------------------|---------------------|---------------|---------------|
| 276351                   | Dettes récupérables | 92 155        | 86 261        |
| <b>TOTAL CHAPITRE 27</b> |                     | <b>92 155</b> | <b>86 261</b> |

| Article                   |                     | Budget 2023    | BP 2024        |
|---------------------------|---------------------|----------------|----------------|
| 024                       | Produits de cession | 700 000        | 180 000        |
| <b>TOTAL CHAPITRE 024</b> |                     | <b>700 000</b> | <b>180 000</b> |

| Article                  |                                | Budget 2023   | BP 2024       |
|--------------------------|--------------------------------|---------------|---------------|
| 165                      | Dépôts et cautionnements reçus | 10 000        | 10 000        |
| <b>TOTAL CHAPITRE 16</b> |                                | <b>10 000</b> | <b>10 000</b> |

|                          |                        | Budget 2023 | BP 2024  |
|--------------------------|------------------------|-------------|----------|
| 45                       | Opérations sous mandat | 0           | 0        |
| <b>TOTAL CHAPITRE 45</b> |                        | <b>0</b>    | <b>0</b> |

|  |           |
|--|-----------|
| Amortissement des immobilisations          | 640 000   |
| + Virement de la section de fonctionnement | 717 235   |
| + Emprunt d'équilibre                      | 2 797 903 |

**=**

**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**

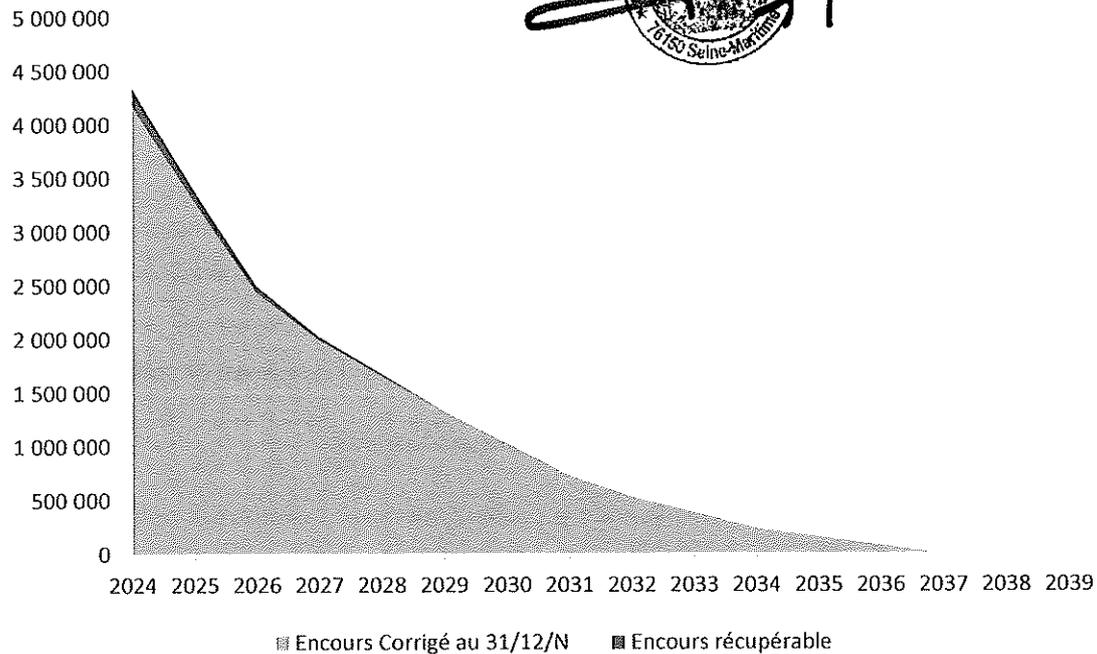
**4 756 399**

## Etat financier pour 2024 – Emprunts en cours

| Numérotation    | Dettes initiales | Date dernière échéance | Prêteur          | Type de Taux | Intérêts          | Capital           | ANNUITE TOTALE N    |
|-----------------|------------------|------------------------|------------------|--------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| Contrat N° 0177 | 160 000,00       | 01/09/2024             | CLF              | VARIABLE     | 51,83             | 10 161,73         | 10 213,56           |
| Contrat N° 0178 | 1 235 000,00     | 05/04/2026             | CAISSE D'EPARGNE | FIXE         | 2 075,11          | 87 766,95         | 89 842,06           |
| Contrat N° 0179 | 1 050 000,00     | 01/10/2026             | CLF              | FIXE         | 10 180,46         | 87 242,26         | 97 422,72           |
| Contrat N° 0180 | 4 500 000,00     | 01/10/2026             | CLF              | FIXE         | 52 595,55         | 366 886,49        | 419 482,04          |
| Contrat N° 0181 | 705 000,00       | 01/12/2029             | BANQUE POSTALE   | FIXE         | 5 736,94          | 47 000,00         | 52 736,94           |
| Contrat N° 0183 | 600 000,00       | 01/01/2032             | CAISSE D'EPARGNE | FIXE         | 913,61            | 60 698,91         | 61 612,52           |
| Contrat N° 0184 | 820 000,00       | 01/12/2032             | BANQUE POSTALE   | FIXE         | 5 988,05          | 54 666,67         | 60 654,72           |
| Contrat N° 0185 | 1 000 000,00     | 01/12/2034             | BANQUE POSTALE   | FIXE         | 4 462,50          | 66 666,67         | 71 129,17           |
| Contrat N° 0186 | 1 000 000,00     | 01/12/2031             | CREDIT AGRICOLE  | FIXE         | 3 278,76          | 100 000,00        | 103 278,76          |
| Contrat N° 0187 | 1 200 000,00     | 20/12/2037             | AFL              | FIXE         | 33 577,46         | 80 000,00         | 113 577,46          |
| <b>TOTAL</b>    |                  |                        |                  |              | <b>118 860,27</b> | <b>961 089,67</b> | <b>1 079 949,95</b> |

## Plan d'extinction de la dette 2024-2038

| Exercice | Capital    | Annuité Totale | Encours brut au 31/12/N | Encours récupérable | Encours Corrigé au 31/12/N |
|----------|------------|----------------|-------------------------|---------------------|----------------------------|
| 2024     | 961 089,67 | 1 079 949,95   | 4 344 829,87            | 160 424,00          | 4 184 405,87               |
| 2025     | 951 568,71 | 1 041 941,02   | 3 393 261,16            | 98 772,00           | 3 294 489,16               |
| 2026     | 891 889,82 | 953 438,42     | 2 501 371,33            | 56 056,00           | 2 445 315,33               |
| 2027     | 467 371,33 | 506 421,76     | 2 034 000,00            | 28 560,00           | 2 005 440,00               |
| 2028     | 348 333,33 | 381 262,75     | 1 685 666,67            | 11 994,00           | 1 673 672,67               |
| 2029     | 348 333,33 | 376 173,59     | 1 337 333,33            | 0                   | 1 337 333,33               |
| 2030     | 301 333,33 | 324 534,23     | 1 036 000,00            | 0,00                | 1 036 000,00               |
| 2031     | 301 333,33 | 320 619,82     | 734 666,67              | 0,00                | 734 666,67                 |
| 2032     | 201 333,33 | 216 656,24     | 533 333,33              | 0,00                | 533 333,33                 |
| 2033     | 146 666,67 | 158 715,04     | 386 666,67              | 0,00                | 386 666,67                 |
| 2034     | 146 666,67 | 155 835,68     | 240 000,00              | 0,00                | 240 000,00                 |
| 2035     | 80 000,00  | 86 448,85      | 160 000,00              | 0,00                | 160 000,00                 |
| 2036     | 80 000,00  | 84 024,86      | 80 000,00               | 0,00                | 80 000,00                  |
| 2037     | 80 000,00  | 81 526,78      | 0,00                    | 0,00                | 0,00                       |



**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le débat sur les orientations budgétaires tenu lors de la séance du 20/12/2023,
- **Considérant** le rapport de présentation,

**Après en avoir délibéré,**

- **VOTE** le budget primitif 2024 du budget principal de la Ville de Maromme dans les conditions suivantes :

Dépenses de fonctionnement : 17 018 811 €  
Dépenses d'investissement : 4 756 399 €

**TOTAL DES DEPENSES : 21 775 210 €**

Recettes de fonctionnement : 17 018 811 €  
Recettes d'investissement : 4 756 399 €

**TOTAL DES RECETTES : 21 775 210 €**

- **PRECISE** que pour l'exercice 2024, les virements de crédits entre chapitres au sein de la même section sont autorisés et peuvent représenter jusqu'à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

M. Van-Huffel après avoir détaillé le budget au vu du rapport de présentation et du document officiel, indique que ce budget est volontariste, ambitieux, maîtrisé dans lequel les marges de manœuvre sont calculées sur un équilibre budgétaire non pas annuel mais vraiment pluriannuel, notamment pour la partie investissement.

M. Lamiray remercie M. Van-Huffel pour sa présentation détaillée et donne la parole aux adjoints et conseillers délégués afin de présenter le budget de leur délégation.

Mme Nelly Tocqueville, Conseillère municipale déléguée, intervient dans le cadre de sa délégation en matière de Transition écologique et solidaire et présente le budget de M. Lefebvre, neuvième adjoint, en remplacement car il est absent ce soir, dans le cadre de sa délégation (politiques environnementales, de la mise en vie de la COP 21 local, des espaces verts et naturels, des mobilités douces et des économies d'énergies) :

« Je vous présente le budget du poste « développement durable et environnement » au nom d'Alexandre Lefebvre, avec lequel je collabore en tant que déléguée à la transition écologique et solidaire. Ce budget confirme le choix fait par la commune de mener une politique environnementale forte et de poursuivre dans cette voie régulièrement, depuis 4 ans, comme en témoignent les éléments du budget dédié.

Celui-ci s'élève pour l'année 2024 à 137 500 euros des dépenses d'équipement soit 4 % du budget primitif.

Les grandes orientations se déclinent transversalement en 7 points :

- Remplacement du véhicule du service plomberie du parc communal pour un budget de 20 000 €. Soucieux de respecter nos engagements, nous souhaitons supprimer les véhicules à énergies fossiles et remplacer les véhicules usagés et polluants par des véhicules électriques, ce qui sera réalisé ici.
- Achat de matériel pour les espaces verts, 100 % électriques (débroussailleuse, tailles-haies, etc ...) pour un coût de 10 000 € inscrits dans le volet « développement durable et environnement ».
- Aménagement d'un local vélo pour un budget de 6 500 €. En installant un espace destiné au stationnement des vélos dans les bâtiments communaux de la ville, nous complétons les dispositifs engagés liés à notre politique « vélos », en particulier l'extension du réseau avec des voies cyclables.
- Démolition d'une maison rue Pican pour un coût de 30 000 €. Ce dossier bien connu de vous s'inscrit dans le projet fondamental et essentiel du nouveau parc écologique urbain de 20 000 m<sup>2</sup>. La collectivité affirme et confirme sa volonté que ce parc, en plein cœur de la ville, soit un véritable poumon vert de celle-ci en offrant des îlots de fraîcheur, des espaces boisés, végétalisés et denses. Nous savons que les épisodes de chaleur répétés sont plus difficilement supportables dans les villes et rendent indispensables ces aménagements, plus particulièrement pour les personnes les plus vulnérables, ne pouvant profiter de vacances et échapper à ces périodes de fournaise.
- Nous sommes vigilants sur ces démarches qui participent à une meilleure qualité de vie et au bien être des Marommois et Marommoises. Dans ce projet, sont inscrits également les aménagements des aires de jeux de l'école Flaubert afin de réduire, là encore, les îlots de chaleur.
- Le terrain de football situé au parc Signa ainsi que le gymnase Lesueur au stade Vauquelin seront équipés en Led pour un budget de 50 000 €. Il faut souligner que l'électricité sur la commune est 100 % verte, c'est un véritable atout pour la ville. En effet, elle est produite à partir de sources d'énergies renouvelables (pour mémoire celles-ci sont les éoliennes, le solaire, la géothermie, les usines marémotrices et la biomasse). C'est un engagement pris dans le cadre de la Cop 21 locale.
- Nous poursuivons également notre programme de remplacement des dalles plastiques de la crèche les Petites Frimousses par des dalles, là encore, conformes à la politique environnementale puisque nous sommes dans une démarche de zéro plastique, pour un coût de 1 000 €.
- Remplacement des lumières de l'espace culturel Beaumarchais pour un coût de 20 000 €.



Comme vous le constatez, ce budget concerne des équipements, des installations et des bâtiments communaux mais nous avons fait le choix aussi d'entreprendre des démarches très fortes qui identifient Maromme comme une commune, effectivement et volontairement engagée, dans la transition écologique illustrant donc notre ligne politique. C'est cette même ligne politique qui traverse l'agenda 2030 que nous sommes en train d'élaborer et que nous travaillons conjointement entre les membres du comité citoyen et les services. Ce travail avance de façon effective puisque nous vous soumettrons cet agenda dans le courant de l'année.

Je pense que Maromme démontre sa volonté car pour mémoire, elle est la seule commune de la métropole en dehors de Rouen, à avoir engagé la collectivité dans l'agenda 2030 pourtant rendu obligatoire depuis 2015.

Je porte ce projet avec le comité citoyen au-delà des frontières de Maromme car il a été présenté aux journées Européennes de la participation citoyenne. Le travail mené par Maromme sera d'ailleurs présenté ensuite au niveau européen.

Je vous invite donc à voter ce budget 2024 concernant le volet développement durable et environnement. Je vous remercie. »

M. Lamiray remercie Mme Tocqueville et dit qu'on voit qu'effectivement ces sujets sont transversaux dans l'ensemble de nos politiques.

**M. Didier Hardy, troisième adjoint**, intervient dans le cadre de sa délégation (coordination de la politique de proximité avec la Métropole Rouen Normandie, de la gestion du domaine public et de son accessibilité, de la propreté urbaine, des aires de jeux, des parcs, de la sécurité publique et routière) :

« Certains de mes propos vont être redondants avec certains de mes collègues puisque le budget du centre technique est transverse avec l'ensemble des pôles. Je ne commenterai pas le budget de la Métropole qui investit beaucoup pour les travaux structurants de la commune.

L'année 2024 verra l'achèvement de plusieurs chantiers initiés conjointement par la métropole et la ville mais verra également la mise en œuvre de plusieurs chantiers structurants pour notre commune. La 2<sup>ème</sup> partie de la restructuration de la rue des Martyrs verra le jour au printemps ainsi que la réhabilitation de l'accès à l'Ehpad le Village des Aubépins, à l'église Saint Martin, à l'école de musique et aux services publics voisins.

En 2024, démarrera la requalification de la rue du 8 mai 1945 avec sa mise en sens unique, la création d'une piste cyclable, l'effacement du réseau aérien et remise en état de l'éclairage public, sécurisation des trottoirs, des voies de circulation, et des transports en communs.

Toujours en 2024, l'ancienne entreprise SAP, rue du Moulin à Poudre, disparaîtra pour laisser place à un parking végétalisé de plus de 100 places. Il faut savoir que c'est la métropole qui a préempté l'emprise et qui va financer l'aménagement de ce parking.

Dans le même temps, la rue Marcel Paul accueillera une piste cyclable qui reliera la route de Dieppe à la rue des Martyrs en passant par la rue du Moulin à Poudre.

Le projet Cocoon sera livré et le projet ex Cervoise qui accueillera une résidence étudiante sera démarré. La rue Berrubé et la rue de la République seront restructurées autour du chantier de la résidence « Les Impressionnistes » sur l'emprise de l'ex entreprise Sénard.

D'autre part, une grande marque de restauration rapide s'implantera sur l'emprise des anciens garages, avenue du Val aux Dames.

La résidence « le Fil de l'eau » sera terminée et la balade du Cailly totalement finalisée. A cela, s'ajoutera une piste cyclable côte de Garstedt et un chemin piétonnier dans la forêt voisine. Tout cela est possible grâce aux financements importants faits par la Métropole Rouen Normandie.

Evidemment, je ne vous détaille pas les travaux d'entretien du domaine public de la ville et la métropole relatifs au marquage, éclairage, propreté.

Nous poursuivrons le remplacement des véhicules thermiques, comme évoqué tout à l'heure par Mme Tocqueville, par des véhicules électriques.

L'éclairage énergivore sera remplacé par de l'éclairage Led et nous poursuivrons la plantation d'arbres et de végétation dans la commune avec notamment l'aménagement à l'automne, du parc urbain de plusieurs hectares derrière l'hôtel de ville. Nous déploierons des espaces de stationnement aux deux roues partout dans la ville et compléteront l'acquisition de caméras mobiles pour la sécurité de tous et nous équiperons les agents de la police municipale de caméras portatives.

2024 sera une année ambitieuse et dynamique pour une ville qui bouge et qui change. Je vous remercie ».

M. Lamiray remercie M. Hardy.

**Monsieur Robat, cinquième adjoint**, intervient dans le cadre de sa délégation (affaires administratives et de la sécurité civile) :

« Comme vous le savez, notre mandat prévoyait deux grands projets que nous comptons terminer comme prévu, à savoir l'Ad'ap et l'aménagement de la mairie-médiathèque.

Pour l'Ad'ap nous continuons d'aménager afin de finaliser l'agenda d'accessibilité programmé en 2025 et de mettre aux normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap l'ensemble des bâtiments de la ville. Le budget primitif 2024 prévoit 443 000 € pour la mise aux normes de certains bâtiments : salle Villon (30 000 €), l'ancienne école J. Ferry (30 500 €), les locaux sportifs (187 000 €) dont Mme Bréham vous fera le point tout à l'heure, ascenseur de l'école J. Ferry (150 000 €) et l'école R. Desnos (16 000 €).

La plupart des travaux, notamment les ascenseurs seront finalisés.

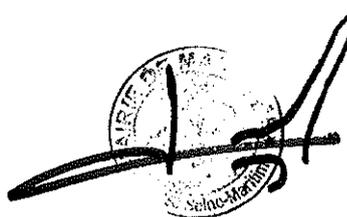
Pour le projet mairie-médiathèque, comme vous le savez la ville s'est dotée en 2015 d'une médiathèque et d'une salle des mariages. Une seconde tranche optionnelle était prévue dans le marché de la réhabilitation de l'ancienne mairie. En 2020, le conseil municipal a décidé de relancer le projet avec le concours du maître d'ouvrage d'origine Equipage Architecture. Un avenant au marché pour les travaux complémentaires a été contracté en février 2021. L'avant-projet définitif a mis au jour d'autres travaux à venir, notamment l'aménagement du sous-sol du bâtiment et la création d'un niveau intermédiaire. Le montant évalué par le maître d'œuvre est d'environ 5 700 000 € HT pour la totalité (2 783 000€ pour la réhabilitation de l'ancienne mairie et 2 895 400 € pour l'agrandissement du bâtiment neuf).

Le contexte de crise que nous avons connu a engendré, par prudence, un report du projet. Finalement le permis de construire a été purgé de tout recours le 17/08/2023. Nous sommes donc à la phase du pro-DCE qui va permettre la consultation des entreprises. Pour cela nous serons accompagnés par un AMO, assistant à maîtrise d'œuvre et d'un OPC pour le pilotage et la coordination des travaux. La durée des travaux est d'environ 16 mois. Nous allons passer de la phase d'étude à la phase de mise en œuvre. 1 millions d'euros sont inscrits au budget primitif afin de pouvoir régler les premières factures. Pour rappel, ce projet a été sollicité par la majorité des marommois qui ne comprenaient pas le fait d'avoir 2 mairies et qui souhaitaient que l'ancienne mairie retrouve sa place. Ce bâtiment permettra un meilleur accueil mais aussi de meilleures conditions de travail pour les services avec des espaces de co-working et des aménagements pour les personnes en situation de handicap. Une salle spécifique sera faite pour les mariages et une salle pour les conseils municipaux.

En dernier point, soucieux de résoudre les problèmes d'accès au réseau internet, une somme de 26 000 € sera allouée pour mettre aux normes et changer les switchs situés au niveau de la salle Villon afin de permettre une meilleure connexion pour nos services et dans nos écoles.

Pour tout ceci, je vous remercie de bien vouloir voter et adopter ce budget primitif. Je vous remercie. »

M. Lamiray remercie M. Robat. Il indique : « Il ne faut pas prendre à la virgule près les chiffres pour le projet de la mairie-médiathèque puisque les entreprises vont être consultées et qu'il faut attendre l'ouverture des plis. M. Robat vous a présenté bien sûr des estimations. »



**Madame Isabelle Bréham, huitième adjointe**, chargée des politiques sportives et associatives présente le budget 2022 du pôle Vie associative et sportive :

« Depuis ma nomination en qualité d'Adjointe en charge des Politiques sportives et Associatives de la Ville en 2020, j'ai connu la crise sanitaire pendant deux années due à la covid 19 et en 2023 la crise économique engendrant une hausse de l'inflation.

De nouveau, il a fallu prendre des mesures nécessaires afin de limiter les dépenses et de maintenir le budget de la ville.

En 2023, dans le cadre du plan de sobriété énergétique, il avait été décidé la fermeture des équipements sportifs durant toutes les vacances scolaires au premier semestre. Pour le deuxième semestre, seule la période de Noël a été concernée par cette fermeture.

Je tiens à remercier l'ensemble des Clubs Sportifs et Associations pour leur compréhension dans cette prise de décision.

Toujours dans un souci d'économie, d'écologie et de responsabilité, les actions de « relamping » ont été menées : passage en Led du gymnase Cauchy, de la Salle de Musculation, du Dojo, puis et pas des moindres, le stade synthétique Vauquelin avec un éclairage spécifique pour la piste d'athlétisme. Tout en respectant le cahier des charges des ligues en termes d'homologation (Nationale 2).

En 2023, les fenêtres de la salle de danse ainsi que celles du bureau du badminton et du volley ont été changées. Les caissons de ventilation du Stand de Tir ont été remplacés et la Salle de Gymnastique Robert Monvoisin a été dotée d'un nouveau praticable.

Dans le cadre du dispositif « Ad'AP », des accessibilités PMR ont été réalisées en 2023 au Club de Tennis avec une nouvelle entrée et une place de stationnement.

En 2024, de nouvelles opérations d'accessibilité auront lieu :

- La partie sanitaire du Gymnase Owens
- Les vestiaires du Gymnase Rabelais
- L'installation d'un monte-charge au Gymnase Lesueur

En 2024, le plan de sobriété continue notamment avec le passage en LED du Gymnase Lesueur pour un montant de 20 000 euros et le passage en LED du terrain de football situé au Parc Signa pour un montant de 30 000 euros.

Après toutes ces opérations, tous les équipements sportifs seront pourvus d'un éclairage en « Led ».

Bien qu'un PPI ait été mis en place en 2020, nous continuons d'investir, voici les opérations qui auront lieu en 2024 :

- La remise en état du terrain synthétique qui comprend la dépollution et le regarnissage. Cette opération d'un montant de 70 000 euros augmente la durée de vie de cet équipement,
- La remise en état de la salle de Tennis de Table qui a subi de nombreuses infiltrations suite aux épisodes pluvieux,
- La mise en place d'une vidéosurveillance au Complexe Sportif Paul Vauquelin,
- Remplacement du système d'alarme du Parc Signa et de l'ensemble des équipements s'y trouvant.

Ce soir nous allons voter les subventions aux associations. L'enveloppe dédiée aux subventions de fonctionnement reste quasiment inchangée par rapport à 2023.

Après le mode « pause » de l'an passé pour certains événements, l'ensemble des manifestations vont reprendre en 2024.

À noter que 2024 sera une année riche en événements sportifs : cela a commencé par l'Euro de Handball remporté par la France après un suspense intenable, l'Euro de Football, le Vendée Globe, les Mondiaux de Natation et bien évidemment les Jeux Olympiques et Paralympiques d'Été de Paris.

Année riche également à Maromme avec notamment :

- Championnat de France de Twirling Bâton, le 04 Février
- La ½ finale France de Force Athlétique, le 10 février
- La 3<sup>ème</sup> édition de « La Marommaise », le 18 Février
- Le tournoi « Respecte la différence » organisé par l'ADLM qui aura le 9, 10 et 14 Mars
- La semaine Olympique et Paralympique, du 02 au 07 Avril
- Le Stade vers l'Emploi, le 04 Avril
- Savoir Rouler à Vélo (après les vacances de Pâques)
- Olympic Family, le 23 Juin (Journée Olympique)
- Cross destiné aux élèves de CM2 et 6<sup>ème</sup> en Septembre / Octobre
- Maromme Glacée en Décembre

2024 verra la création d'un service « animations sportives » dont les objectifs seront le sport santé, l'accès à la pratique d'une activité physique et sportive, l'organisation d'événements sportifs et l'insertion socio-professionnelle par la Sport.

Je profite de ce moment qui m'est accordé afin de remercier l'ensemble du personnel du Pôle Sport, Vie Associative et Événementiel pour son travail et sa disponibilité.

Je vous remercie pour votre attention. »

M. Lamiray remercie Mme Bréham.

**M. Simonin, septième adjoint**, intervient dans le cadre de sa délégation (politiques culturelles et des relations avec les associations œuvrant dans le champ culturel) :

« Malgré le contexte qui nous a contraint à limiter les dépenses, la municipalité a maintenu son soutien à de nombreuses manifestations culturelles :

- A travers la saison culturelle de l'Espace Beaumarchais,
- Les manifestations organisées par le Conservatoire municipal ou auxquelles il a participé (Saint Patrick, Concert ABBA, concert Edith Piaf,...),
- La nouvelle exposition d'Imajeu à l'Accadémie,
- Les nouvelles expositions et les concerts du SHED,
- Le festival des Gourm'en Scène en Avril,
- L'exposition de peintures et de sculptures à Beaumarchais,
- La continuité de l'opération « Des livres à soi » pilotée par les équipes de la médiathèque qui permet de faire découvrir la lecture à des familles marommaises qui en sont éloignées.

De plus, le choix a été fait de ne pas pénaliser les associations en maintenant les subventions qui leurs sont allouées, voire en soutenant davantage celles en difficulté, comme le SHED auquel une subvention supplémentaire de 1650€ a été versé.

Pour l'année 2024, s'il ne s'agit pas de dépenser sans compter, nous allons continuer l'accompagnement des associations qui animent la commune et du Conservatoire Municipal, en leur mettant à disposition l'Espace Culturel Beaumarchais (Saint-Patrick, les Gourm'en Scène, l'exposition de Peinture, ...) ainsi que le Parc Signa pour la nouvelle édition du festival D'la Samba dans les Epinards organisé par Agogo Percussion.

De même, l'association Imajeu, qui participe à ces événements en les immortalisant à travers leurs photographies, aura à nouveau un espace dans l'Académie pour installer son exposition annuelle de Novembre.

Les investissements vont continuer, notamment par la réfection de la dernière tranche de la toiture de l'Espace Culturel Beaumarchais et le remplacement progressif des projecteurs scéniques par des projecteurs plus économes en énergie.

Par ailleurs, face au succès de la souscription pour la restauration de la Roue Tifine, avec plus de 20000€ de fonds récoltés à ce jour, celle-ci restera ouverte en 2024 avant la réalisation des travaux.

Mais l'évènement le plus marquant de cette année sera le lancement des travaux d'agrandissement de la médiathèque, couplé à la réhabilitation de la Mairie, avec une première enveloppe de 1 M€. C'est, comme vous vous en doutez, un chantier d'envergure qui mobilise toute l'énergie et la créativité des agents afin de permettre à la population de continuer à profiter de ce service malgré la fermeture du bâtiment pendant près de 18 mois.

2024 sera donc, une fois encore une année pendant laquelle la culture aura sa place dans Maromme, pour tous les marommois, grâce au travail conjoint des services de la ville et des associations que je remercie ! »

M. Lamiray remercie M. Simonin.

**Mme Mertens, sixième adjointe**, intervient dans le cadre de sa délégation (animations auprès des seniors, des événements festifs et des cérémonies patriotiques) :

« Comme M. Le Maire l'avait annoncé au sein du conseil municipal, l'année 2023 fut une année de pause. Cependant, nous avons mis en place la semaine bleue à moindre coût, une semaine d'activité qui se terminait par la programmation d'une pièce de théâtre avec les Gourm'en Scène.

Le séjour des seniors a eu lieu au mois de septembre, 94 personnes ont participé pour un voyage au pays basque.

La distribution du cadeau de Noël aux aînés a eu lieu, 1241 colis ont été remis pour un coût de 19 950 €.

Pour l'année 2024, après cette année de frustrations, de solitude pour beaucoup de seniors, de manque de lien social, nous sommes ravis de pouvoir à nouveau proposer nos événementiels seniors et partager de bons moments. Cette nouvelle année a commencé par les vœux de M. le Maire et le 25 janvier s'est déroulé la galette avec 300 convives.

Le 21 mars prochain aura lieu le banquet des seniors, il y a à ce jour 462 inscriptions.

Le 19 mai, de nouveau Maromme en fête, sur la place avec un beau programme tout au long de la journée.

Le 21 juin, nous aurons la fête de la musique dans le square Colette Privat et l'inauguration des résidences seniors.

Du 21 au 28 septembre, le voyage senior 2024 aura lieu sur les hauteurs de Grasse dans la région Provence Alpes Côte d'Azur avec l'opérateur AEC Vacances, qui propose des séjours tout compris, sélectionnés par l'ANCV dans le cadre du dispositif seniors en vacances.

La prochaine semaine bleue aura lieu du 30 septembre au 04 octobre et ensuite, le remise du cadeau de Noël aux aînés comme tous les ans.

Je vous remercie de votre attention. »

M. Lamiray remercie Mme Mertens.

**M. Antoine Hardy, Conseiller municipal délégué**, intervient dans le cadre de sa délégation en matière de Commerce, à l'attractivité économique, à l'artisanat et à l'emploi :

« Élu, je souhaitais partager mon optimisme pour l'économie de notre commune en 2024 bien que le contexte inflationniste soit délicat. Plusieurs indicateurs démontrent la dynamique favorable de notre économie locale. Le point de départ s'est déroulé hier avec la démolition de l'ancienne Cervoise ou la gestion scrupuleuse des élus et des services municipaux, a conduit à la réalisation d'un beau projet immobilier à destination des étudiants, accompagné d'une offre commerciale au rez-de-chaussée. De même sur la côte du Val aux dames ou l'impulsion municipale à transformer une friche du garage peu esthétique en un projet de restauration rapide, créant plus de 80, et une nouvelle offre de restauration locale sur notre commune.

L'aménagement de la rue des Martyrs de la Résistance, qui prendra fin en printemps prochain, et dont les résultats sont déjà perceptibles, aura un impact significatif pour nos commerces avec de nouveaux moyens d'accès en transport doux, grâce à la piste cyclable ou la ligne de bus numéro 10. L'embellissement de l'acte principal de Maromme avec de la végétation et une nouvelle signalétique. L'objectif de maintenir un nombre de stationnement sur cet axe, grâce à une collaboration étroite avec la métropole en 2024.

Un projet de stationnement majeur verra le jour au cœur de notre centre-ville grâce à la métropole. Au niveau de l'ancienne entreprise SAP offrant une connexion plus fluide entre les commerces, les entreprises du Moulin à Poudre et les résidences, favorisant les déplacements doux entre ces points d'intérêt. Tous ces développements sont le reflet de l'attractivité de notre ville, illustré par des projets privés et l'augmentation constante du nombre de création d'entreprises sur notre territoire, passant de 53 créations par an à plus de 116 en 2023, y compris, des entreprises individuelles et la diminution des locaux vacants même au sein des centres commerciaux de notre commune. Ces éléments sont la raison de mon optimisme économique pour notre territoire résultant directement des choix politiques que nous avons fait tous ensembles ces dernières années. Je vous en remercie. ».

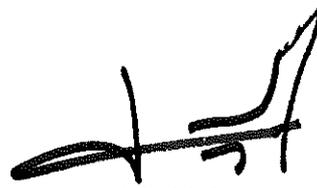
M. Lamiray remercie M. Hardy et dit : « Je partage l'optimisme de M. Hardy car il n'y a jamais eu si peu de cases vides dans nos locaux commerciaux. J'ai une pensée pour les commerçants qui ont du subir les travaux de la rue des Martyrs et qui ont été très coopératifs et vertueux ».

**Mme Poulain, quatrième adjointe**, intervient pour la partie du budget relevant de sa délégation (solidarité, de l'habitat indigne, de la lutte contre les discriminations, des droits des femmes, de la prévention santé et des relations avec nos villes jumelées) :

« 2023 aura été une année de pause afin de ne pas perdre la dynamique de notre ville pour les années à venir au vu de la forte inflation qu'elle a connu à tous les niveaux.

Malgré tout, la vie ne s'est pas arrêtée là et beaucoup de choses ont pu être faites sans que le budget en soit impacté.

Nous avons organisé en 2023, le forum des métiers de l'aide à la personne. Cette initiative vise à lutter contre le taux de chômage et de répondre aux besoins de recrutement dans ce secteur. L'objectif est d'une part de permettre aux candidats de découvrir les différents métiers de ce secteur ainsi que les formations associées et d'autre part, faciliter la mise en relation entre les demandeurs d'emploi et les employeurs. Une vingtaine de personnes ont participé à ce forum.



En partenariat avec le pôle emploi de Maromme, nous avons participé à l'escape game illettrisme qui vise à sensibiliser les conseillers et les agents aux enjeux de la lutte contre l'illettrisme sur l'accompagnement et le repérage des personnes en situation d'illettrisme de manière ludique.

Chaque vendredi après-midi, nous accueillons à la Canopée, un nouveau partenaire. Il s'agit de @NIE. C'est un point d'accès numérique vers l'insertion professionnelle et l'emploi. Spécialement conçu pour répondre aux besoins des habitants. Formateurs et animateurs accompagnent les utilisateurs dans leur démarches administratives en lignes, facilitant ainsi leur accès aux opportunités d'emploi et d'insertion sociale. Chacun peut bénéficier d'un soutien personnalisé pour surmonter les obstacles numériques et de se rapprocher de ses objectifs professionnels.

Le 10 mars dernier avait lieu la 1<sup>ère</sup> soirée de l'orientation qui a permis à près de 40 jeunes d'échanger avec divers professionnels afin d'envisager leur avenir. Des activités ludiques ont également été proposées pour permettre la découverte de nombreux métiers.

Le 1<sup>er</sup> juin, nous avons ouvert les portes des résidences autonomes au public. L'évènement fut un moment privilégié pour les familles. 17 personnes étaient venues découvrir ces établissements qui offrent un cadre de vie sécurisé et adapté aux besoins des personnes âgées.

Comme chaque année, nous avons participé à la collecte des produits d'hygiène corporel à Super U. La récolte a été séparée en 2, les  $\frac{3}{4}$  ont été remis aux Restos du cœur et le reste à la Mission locale.

Malgré cette année de pause, il n'était pas question de mettre de côté la prévention santé.

Pour Octobre Rose nous avons proposé un atelier peinture sur le thème du cancer du sein en résidence autonomie.

Une marche rose a traversé notre ville avec la distribution de messages de sensibilisation.

Une rencontre a été organisée avec des sages femmes exerçant sur Maromme sur la sensibilisation à l'autopalpation et enfin une action de sensibilisation au papillomavirus avec une mini conférence et ateliers ludiques proposés par le planning familial et la sage-femme du CMS de Maromme.

Une petite pensée particulière aux élèves du collège Alain qui se sont mobilisés au profit des personnes défavorisées. Ils ont organisé une collecte de dons et réalisé avec ceux-ci, une centaine de colis de Noël. Ces petites boîtes composées de denrées alimentaires, de jeux, de produits de beauté et d'une carte de vœux sont ensuite parties pour les restos du cœur pour faire le bonheur des familles en difficultés.

Un grand merci à l'association des pas et des lettres qui encore cette année, s'est mobilisée pour le Téléthon. Ce qui a permis de remettre un chèque de 6 500 € pour soutenir la recherche médicale.

Cette année, ce n'est pas une expo qui mettait en valeur le droit des femmes mais 3 expos dans différents endroits de la ville. Dans le square Colette Privat étaient exposées les femmes qui ont marqué l'histoire. Sur la rue des Martyrs, ce sont celles qui ont été ou sont encore les ambassadrices du mouvement féministe et sur la place Jaurès, nous avons pu nous rendre compte par des chiffres des nombreuses inégalités qui persistent entre les hommes et les femmes.

Malgré les campagnes de sensibilisation, l'engagement des associations et le pouvoir de libérer la parole, les violences sont toujours présentes.

Cette année ce ne sont pas moins de 15 femmes et 1 homme qui en ont été victimes sur Maromme.

Notre appartement de répit nous a permis de mettre à l'abri 1 personne cette année. Elle a été prise en charge par notre assistante sociale du CCAS pour l'épauler dans ses démarches administratives, légales et médicales. Il aura fallu plusieurs semaines pour créer un lien de confiance entre ces 2 personnes pour que la victime puisse se confier et livrer ses traumatismes.

Aujourd'hui, elle a retrouvé un logement. Elle nous a confié en partant : « savoir qu'il ne pouvait pas me retrouver ici a été un véritable soulagement, j'ai pu commencer à respirer et à me reconstruire ».

Cela me conforte dans l'idée que cet appartement est un outil indispensable pour ces femmes.

2024 ne sera pas en reste, en commençant par une bonne nouvelle. La Canopé, l'espace de vie sociale a reçu un tel succès depuis son ouverture que nous avons obtenu l'agrément de la CAF pour 4 ans.

En plus des activités reconduites de 2023, nous retrouverons pour la 2<sup>ème</sup> édition, la soirée de l'orientation le 9 février.

Après l'attente pendant les travaux, la construction de la résidence COCOON touche à sa fin.

Nous aurons la joie de participer à l'inauguration de ces 38 appartements privés ainsi que des 87 logements sociaux pour les séniors. Ce concept devrait marquer un tournant en matière d'accompagnement grâce à son habitat inclusif et participatif.

Un gros dossier nous attend cette année avec la mise en place d'une mutuelle municipale. Nous sommes en ce moment dans la phase de contact avec plusieurs d'entre elles afin de repérer celle qui conviendra le mieux aux Marommois.

Le 20 mars aura lieu une journée sur les violences. Elle sera composée en 2 temps, le matin sera consacré sur un travail avec les partenaires et l'après-midi sera un temps pour les Marommois autour d'une pièce de théâtre sur le thème des violences.

Il y aura également le 10 mars, une conférence en partenariat avec le club de Tennis sur les violences sexuelles dans le monde sportif. Une ancienne championne viendra raconter les violences qu'elle a subi par son entraîneur pendant plusieurs années. Elle souhaite faire passer son message aux plus grands nombres d'adhérent(es) afin qu'elles ne tombent pas dans ce piège infernal. Merci pour votre attention ».

M. Lamiray remercie Mme Poulain.

**M. Quentin Fernandes, Conseiller municipal délégué** intervient dans le cadre de sa délégation en matière de Jeunesse :

« Bonjour à tous, Je vous présente les différentes actions à destination de la jeunesse pour l'année 2024 qui contribuent à répondre aux différents objectifs fixés dans notre nouvelle politique jeunesse. L'édition 2024 de la soirée de l'orientation évoquée par Madame Poulain se déroulera le 9 février dans nos locaux de la maison municipale des associations. Cette soirée a pour but de favoriser l'ambition scolaire de nos jeunes et le travail de nombreux partenaires de la communauté éducative, tels que l'agence régionale de l'orientation, nos partenaires de l'enseignement secondaire, le collège, le lycée Palissy.



Une nouveauté, cette année, la présence de l'université de Rouen pour représenter l'enseignement supérieur. Nous aurons également la présence d'un membre issu associatif avec lequel nous travaillons déjà l'AFEV. Cette action est renouvelée, grâce à son succès en 2023.

Pour ce qui est du conseil municipal des jeunes, nos jeunes poursuivent leurs travaux en 2023.

Sur le volet culture, nous avons le projet d'acquisition de nouveaux mangas dans la médiathèque pour compléter votre collection déjà très riche. Le travail en collaboration avec les services de la médiathèque se poursuit.

Sur le volet sport, les jeunes ont un travail de réflexion sur la piste vélo dans la forêt de Maromme, en partenariat avec le service des sports et de la vie associative.

Sur le volet solidarité, les jeunes se penchent sur la création d'un support de type BD sur le thème de la lutte contre le harcèlement, la discrimination et l'acceptation des différences. Une action est étudiée pour un potentiel partenariat avec l'académie. Dans la continuité de l'action menée par le collègue Alain, nos jeunes élus travaillent sur le projet de collecte de jouets à destination de tous les publics en collaboration avec le collègue Sainte Thérèse pour des associations solidaires. Cette action devrait se dérouler durant le printemps.

Sur le volet engagement citoyen, nous avons eu l'occasion de mettre en place une visite du Sénat et de l'hôtel de ville de Paris, organisé par Mme Tocqueville, que je remercie fortement. Ce voyage a été fait en collaboration avec le conseil municipal jeune de Notre-Dame de Bondeville. Cela a permis non seulement de comprendre le fonctionnement de nos institutions, mais également de découvrir notre patrimoine historique. Nous prévoyons également de poursuivre la visite de nos différents services municipaux pour nos jeunes pendant les vacances, afin de comprendre le fonctionnement d'une collectivité. Une visite de la cuisine centrale est prévue le mercredi 28 février à laquelle vous êtes conviés.

Le CMJ souhaite également organiser le bal du collège avec le collègue Alain, en faisant participer l'ensemble des membres de la communauté éducative à savoir les CPE, les enseignants, le foyer des collégiens, les parents d'élèves, etc.

Pour 2024 nous avons une reconduction des bourses coup de pouce pour les jeunes de 6-13 et 14-25 ans. Cela permet d'encourager la prise d'initiative chez les jeunes, à travers le financement et la réalisation de projets personnels dans les univers variés que sont les études, la formation, les vacances, les loisirs, l'acquisition de matériel spécifique (informatique ou multimédia). Cela permet également de découvrir le monde du travail et la notion de service public à travers l'intégration au sein des services municipaux. Si de nombreuses familles, sont confrontées à des difficultés financières, les jeunes en sont les victimes silencieuses. La municipalité déterminée à renforcer les solidarités et à soutenir sans distinction ceux qui font sa force et sa vitalité, a donc décidé de renouveler ces dispositifs.

Cela permet aussi aux jeunes de découvrir les différents métiers, comme je vous l'ai dit, et parfois assister de véritables vocations. Pour exemple, un jeune qui a fait sa bourse coup de pouce au sein du service des espaces verts est devenu champion de France d'horticulture.

Pour cette nouvelle année également un travail réflexif est mené sur la mise en place de la bourse en milieu associatif pour renforcer notre lien avec notre tissu associatif local.

Nous aurons aussi pour 2024 la reconduction des séjours estivaux. Cette initiative vise à offrir aux jeunes de la ville la possibilité de partir en vacances à moindre coût, tout en découvrant de nouveaux horizons et en s'épanouissant dans un cadre naturel avec des destinations variées, telles que le Calvados, l'île d'Oléron, les Landes, l'Aveyron, le Tarn et Garonne.

Ces séjours auront pour thématique le VTT, l'équitation, le nautisme, les parcs d'attraction, des parcs aquatiques, du kayak, des descentes en rivière, des activités aquatiques, de l'accrobranche, du laser game etc. Ces séjours sont essentiels car ils permettent aux jeunes de sortir de notre territoire communal pour découvrir d'autres horizons. Certains jeunes n'ont parfois jamais découvert la mer.

Une nouvelle action va être également menée en 2024 en collaboration l'association « One musique » qui propose des actions qui s'articulent autour de la pratique musicale, avec une session d'enregistrement de clips et un travail d'écriture autour des projets des jeunes. Je passe la parole à Mme Masurier pour ce qui est de l'éducation. Je vous remercie. »

M. Lamiray remercie M. Fernandes.

**Mme Masurier, deuxième adjointe** intervient pour la partie du budget relevant de sa délégation (politiques du temps de l'enfant et de la petite enfance, de la réussite éducative, de la jeunesse et de la politique de la ville) :

« Le budget 2024 consacre une part importante au secteur Education et tout particulièrement en investissement et travaux de l'Ad'Ap :

- 51 000 € pour la Maison Municipale de la Petite Enfance avec la finalisation des travaux de la cour agrandie et les exigences du nouveau référentiel bâtimentaire.
- 43 800 € pour la cuisine centrale,
- 150 000 € pour l'ascenseur de l'école Ferry,
- 812 200 € pour l'extension de l'école Thérèse Delbos avec 4 nouvelles classes équipées dont l'une verra la mise en place d'un laboratoire de langues, projet phare de l'école.

Pour le budget de fonctionnement, nous allons au-delà de nos obligations légales :

- Nous soutenons les projets exceptionnels qui offrent une belle ouverture culturelle à nos élèves avec les classes de découverte si riches en expériences, en émotions et en souvenirs pour les enfants (patrimoine normand à Grandville pour l'école Flaubert et séjour à Cambridge pour l'école Delbos en lien avec le projet de laboratoire de langues).
- Le secteur de la petite Enfance sera, quant à lui, étoffé d'un LAEP (Lieu d'accueil Enfant Parent) animé par notre partenaire Les PEP 76.

La cuisine centrale confectionnera les repas pour la crèche Les Petites Frimousses ce qui rendra service aux parents.

Le centre de loisirs qui retrouve des effectifs d'avant pandémie, accueillera les enfants dès 3 ans, le mercredi et pendant les congés scolaires avec un secteur 11-13 ans qui se développe.

Il faut aussi noter que les interventions de notre coordinatrice du soutien à la parentalité et celles du programme de réussite éducative favorisent un climat plus serein, propice à des relations apaisées entre les élèves et avec les personnels.

Pour la protection de notre planète, nous poursuivons la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles, au centre de loisirs ainsi que la valorisation des biodéchets par l'entreprise Terra Léo.

Il ne faut pas oublier la plus-value éducative apportée par les personnels des autres pôles :

- Pôle Sport : L'éducation physique et l'initiation à la natation si nécessaire à la sécurité des enfants pour toutes les classes élémentaires,



- Conservatoire de musique : Le chant choral, la découverte d'instruments et les petits concerts,
- Les spectacles Jeune Public de qualité pour chacune de nos 54 classes à l'Espace Culturel Beaumarchais,
- Les expositions et les projets bien adaptés à chaque classe par la Médiathèque.

Pour l'investissement, le fonctionnement et la plus-value éducative apportée aux enfants et aux jeunes de notre commune, Monique Lecat, Quentin Fernandes et moi, nous vous invitons à voter ce budget 2024. Je vous remercie de votre attention. »

M. Lamiray remercie Mme Masurier et l'ensemble des élus pour leurs interventions.

M. Lamiray intervient : « C'est évidemment un peu long et fastidieux que chaque élu, qui porte une délégation et donc des politiques, dresse un peu tout le panel de ce que va permettre ce budget de 21 millions d'euros. Je trouve cela toujours intéressant cet exercice qui met de l'humain derrière ces chiffres parce que derrière ces chiffres c'est 21 millions d'euros.

Il y a du bâtimentaire certes mais il y a toujours l'humain et c'est quand même le cœur de nos priorités même si je le rappelle, ce budget a été bouclé à 5000 € près puisqu'évidemment, contrairement au service de l'État, on a l'obligation d'équilibrer présenter un budget qui a autant de recettes que de dépenses et donc de structurer les choses le plus solidement possible.

Alors par rapport à ce budget, j'ai reçu et je souhaitais vous faire suivre pour que vous en ayez tous connaissance, deux amendements de la liste rassemblement pour la droite et le centre. Je vais laisser les représentants de cette liste nous présenter leurs deux amendements et à l'issue, j'ouvrirai le débat et je soumettrai au vote ces amendements et ensuite le vote du budget. »

Monsieur Manchon prend la parole : « Nous sommes un groupe apolitique, que nous avons créé récemment et nous ne nous considérons pas comme spécifiquement de la droite et du centre. Merci. Tout comme vous, vous êtes aussi apolitique et vous ne vous affichez pas spécialement de gauche.

M. Lamiray répond : « Je veux dire que c'est plus simple de savoir ce qu'on est, moi je n'invente rien. Bulletins de vote du 15 et 22 mars 2020 : M. Manchon 12e sur la liste, Mme Rigalleau, 3ème sur la liste « Rassemblement de la droite et du centre » ce n'est pas moi qui le dis. Et me concernant, moi je suis gauche, je peux le crier haut et fort et je l'assume. Je vous laisse présenter vos amendements M. Manchon ».

M. Manchon reprend : « Donc pour le premier amendement, je ne suis pas un spécialiste là-dessus, mais je veux dire que, tel que j'ai trouvé sur internet, le retrait d'une inscription de 150 000 € pour la subvention d'équilibre du CCAS de Maromme, est au titre du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », considérant que la notion de subvention d'équilibre a pour but d'équilibrer justement un budget. Mais là, on est sur 2024 donc on ne peut pas parler d'équilibre sur un futur et sachant qu'au titre de 2022, le dernier document disponible concernant le CCAS montrait un bénéfice de 175 000 € ».

M. Lamiray : « Le CCAS fait du bénéfice ? ».

M. Manchon : « Ce n'est pas moi qui l'invente, c'est la délibération n° 2 du CCAS du mois de juin qui constate cela au niveau des comptes administratifs ».

M. Lamiray : « On passe à l'amendement numéro deux ou bien vous continuez sur le n° 1 ? ».

M. Manchon : « Oui l'amendement n° 2, c'est la suite logique pour que c'est 150 000 € puissent permettre le versement de la prime du pouvoir d'achat au personnel de la ville de Maromme ».

M. Lamiray : « Très bien. Y a-t-il d'autres choses à préciser M. Manchon ? ».

M. Manchon : « Sur les amendements, non ».

M. Lamiray : « Je vais soumettre au vote. Y a-t-il des interventions sur ces deux amendements ? oui, Mme Poulain allez-y ».

Mme Poulain : « Alors M. Manchon, je ne peux pas vous laisser dire qu'on doit retirer une subvention au CCAS. Parce que si vous ne l'avez toujours pas compris, la subvention des 150 000 €, c'est pour payer les salaires des agents du CCAS. Donc moi je veux bien que vous donniez une prime, mais alors après, vous ne payez pas non plus les agents du CCAS c'est vous qui choisissez.

Je vous rappelle que le CCAS a 2 financeurs :

- Le Département qui nous octroie un forfait autonomie de près de 50 000 €, ce qui permet de financer le salaire de notre animatrice et les prestataires extérieurs pour les animations.
- La Ville de Maromme. La subvention permet de payer les salaires de nos 10 agents du CCAS. Evidemment la subvention a augmenté du fait des agents arrivés sur le site. Elle participe également à l'obtention des bourses coup de pouce, 5 demandes ont été faites en 2023 et surtout aux aides financières qui ne diminuent pas au vu de l'inflation, en 2023 ce sont 202 demandes pour un montant de 20 470 €.

Le CCAS ne fait pas de profit, il ne vole personne. Quant au fait que vous vous demandiez ce qui se passe au CCAS. Pas d'inquiétude, il y a du travail ! ».

M. Manchon : « Je n'ai jamais dit que le CCAS ne faisait rien ».

Mme Poulain reprend : « Pour votre information, le CCAS c'est :

- Au niveau du secrétariat : 2799 appels téléphoniques soit 233 appels par mois

1 464 accueils physiques soit 122 par mois,

1 512 courriers enregistrés par an pour la domiciliation,

3 102 inscriptions pour les différentes animations séniors, la participation à l'organisation de la semaine bleue, octobre rose ainsi que les noces d'or,

Les entretiens, les présentations en commissions, les contrats de location, les ouvertures de droits à l'allocation logement pour les résidences autonomies,

La préparation du CA du CCAS.

- Pour le PRE : 40 familles qui sont suivies,

Travail avec les partenaires, les PEPS 76, L'AFEV ...,

Les actions collectives,

Participations aux cellules de veille du Collège Alain et préparation de certaines animations.

- Pour la Parentalité :

Accompagnement individuel de 26 familles,

Participation au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance,

Mise en place du conseil des droits et des familles,



Participation tous les 15 jours aux cellules de veilles des établissements (collège Alain/ lycée Palissy),

Mise en place du rappel éducatif. Ce travail est en partenariat avec la police municipale. 6 rappels ont été menés en 2023,  
+ les actions de soutien à la parentalité.

- Actions sociales :

503 ménages ont été accueillis en 2023 soit un total de 1213 rdv. Les motifs sont variés : dossier de surendettement, dossier MDPH, dossier de retraite, difficulté financière, protection aux majeurs, l'aide légale ... ,  
202 demandes d'aides alimentaires,  
5 bourses coup de pouces,  
98 demandes de domiciliation + accompagnement.

- Sur l'habitat :

66 rdv accompagnements,  
106 rdvs liés à des démarches d'accès au logement,  
55 maintiens dans le logement,  
44 habitat dégradé,  
52 rdvs liés au permis de louer.

- Pour les résidences :

22 admissions /14 sorties (autant d'état des lieux d'entrée que de sortie),  
9461 repas ont été servis / 2 repas à thèmes (le beaujolais et Noël).  
Pas moins de 14 animations proposées par notre animatrice par mois ainsi que les entretiens individuels des résidents.

Je pense qu'après avoir parcouru ce document, on ne se demande plus ce qui s'y passe.  
En revanche Mr Manchon, je peux vous dire dès à présent que je voterai contre votre amendement. »

M. Lamiray remercie Mme Poulain.

M. Fernandes : « En tant que membre administrateur du CCAS, je soutiens l'intervention de Mme Poulain. »

M. Lamiray : « Je vous remercie et effectivement je pense que nous la soutenons tous. Souhaitez-vous intervenir de nouveau M. Manchon »

M. Manchon : « Oui, tout à fait. C'est bien le fait qu'on échange, comme ça on a un peu plus d'informations sur le CCAS de Maromme car jusqu'à maintenant on nous disait de voter une subvention, puis c'est tout. A côté de ça, toujours d'après les chiffres que j'ai, qui viennent du site de la mairie Maromme, le budget 2023 du CCAS c'était 1 800 000 €, donc on n'est pas à 1 million tout court. Alors je cumule 1 800 000 €, c'est le budget principal + annexe du CCAS, on englobe tout.

Donc 150 000 €, ce n'est pas uniquement pour payer les salariés, ça fait partie du budget global du CCAS. Le CCAS je sais très bien comment on y travaille puisqu'au sein du Département je m'occupe de subventions européennes et entre autres je suis en relation avec 3 CCAS, celui de Rouen, celui de Canteleu et celui de Mont-Saint-Aignan.

Donc je connais un peu les CCAS puisque je travaille avec eux sur des programmes européens qui ont pour but justement d'aider le gens qui sont en difficulté et en grande difficulté puisque ce sont des bénéficiaires du RSA en général. Donc voilà, je connais les CCAS. Peut-être pas autant que vous c'est sûr puisqu'il y a toujours une différence entre être dans un bureau et être 24 heures sur 24 dans un CCAS et être avec eux mais bon, je suis toute du long de l'année à les aider, à les soutenir pour qu'ils obtiennent des subventions même indirectement via l'Europe et je fais tout mon possible à mon niveau ».

Mme Poulain : « M. Manchon, vous n'avez toujours pas compris. Les 150 000 €, c'est pour participer au salaire des agents qui sont passés l'année dernière d'agents Ville à agents du CCAS. Il s'agit des deux assistants sociaux. Voilà c'est pour payer ces salaires en fait ».

M. Lamiray : « Juste une petite précision : pourquoi on a transféré ses agents en cours d'année, ce qui a fait qu'on a acté cette décision modificative ? On ne s'est pas posé de questions, on a fait ça au doigt mouillé, pour que ces agents puissent bénéficier de la prime Ségur qui pouvait être verser par les CCAS, mais pas directement par la ville. Grâce à cela, ces agents ont pu toucher 300 € supplémentaire par mois. C'est uniquement pour ça qu'on l'a fait ».

Mme Tocqueville : « Monsieur le Maire, vous m'avez devancé. Peut-être que pour mieux comprendre, il faudrait simplement un seul mot, le mot transfert. Peut-être que cela deviendrait tout simplement plus compréhensible ».

M. Lamiray : « Très bien, M. Manchon voulez-vous réagir à ses interventions ? »

M. Manchon : « Juste en complément, donc la ligne de dépenses qui concerne la mise à disposition de personnes, cela n'a rien à voir ? ».

M. Lamiray : « Exactement, ça n'a rien à voir. Y a-t-il d'autres interventions sur ces amendements ? Je suis en train de relire vos amendements, afin de voir s'il y a des petites choses qui méritent d'être précisées. Y a-t-il d'autres interventions là-dessus, c'est bon pour tout le monde ? M. Van Huffel, peut-être une conclusion sur ces amendements ? »

M. Van-Huffel : « J'aurais un mot à dire pour chacun des amendements :

Sur le 1er amendement : Pour résumer en un mot, M. Manchon, vous nous proposez quand même de voter un budget insincère, et cela est un mot fort. Juste pour rappel, dans les collectivités territoriales il y a des principes budgétaires et l'un des principaux principes, entre guillemets, c'est la sincérité du budget.

Sur le 2ème amendement : J'appellerai cela presque du populisme, vous demandez de déshabiller Pierre pour habiller Paul et cela sur des arguments comptables, entre guillemets, qui ne tiennent pas la route. Comme vous expliquaient Mme Poulain, M. le Maire et Mme Tocqueville, il s'agit d'un transfert de deux personnes pour qu'elles puissent percevoir, dans le cadre de la prime Ségur, une rémunération supplémentaire de 300 €. C'est bien au-delà de la prime sur le pouvoir d'achat. Si vous ne vous entendez pas sur cela M. Manchon, on peut vous poser la question sur ce que vous proposez, et peut-être vous donner des pistes d'amélioration par rapport à votre souhait. Qu'est-ce que vous proposez de supprimer dans l'activité du CCAS pour pouvoir obtenir ses 150 000 € et qu'on puisse basculer sur le chapitre 012 pour pouvoir verser la prime d'achat aux agents de la ville ?

Je voudrais des pistes notamment sur la résidence autonomie. Tout à l'heure Mme Poulain disait que l'un des financeurs du CCAS était le Département, et vous M. Manchon vous travaillez pour aider des CCAS. Je vous invite également à parler de Maromme afin qu'elle puisse avoir des subventions aussi au niveau de l'Europe sur ses activités.



Au-delà de ça, je propose de chercher des pistes pour diminuer la subvention d'équilibre, il faut donc faire des économies. Je vais prendre quelques exemples de ce que nous pourrions faire : les gardiens à demeure 24h/24, 7 jours sur 7, ce n'est pas une obligation. Si on veut, on peut éventuellement faire des économies sur le sujet. On peut également faire des économies sur la restauration qui est actuellement faite par la cuisine centrale qui prépare les repas pour les personnes des résidences autonomes. Cela n'est pas obligatoire, on pourrait prendre éventuellement un prestataire et forcément on pourra faire des économies.

Voilà quelques pistes. Si vous avez d'autres solutions, n'hésitez pas M. Manchon. On peut également, allons-y, supprimer les postes d'assistants sociaux car vous savez que l'action sociale c'est quand même une compétence départementale, vous le savez autant que moi.

Nous avons à Maromme un CMS qui travaille sur le volet social mais si nous avons aussi les deux assistants sociaux de la ville de Maromme, c'est pour permettre à certains dossiers d'être pris en compte et en considération pour des personnes dont la situation sociale est très difficile.

Nous ne souhaitons pas en arriver là et c'est pour cela que je vous propose donc de voter contre ces deux amendements. Je vous remercie.»

M. Lamiray remercie M. Van -Huffel.

M. Lamiray poursuit : « Populisme, c'est vrai que c'est un discours qu'on entend dans d'autres rang. Je ne vais pas refaire les interventions qui viennent d'être faites et qui sont complètement fondées, structurées et pleines de sens. Les interventions de mes collègues sortaient des tripes. Au final, c'est la fiscalité donc, dans votre intervention, que vous nous préconisez d'augmenter. La fiscalité pour cette majorité autour de cette table, tout autant qu'elle reste majoritaire, ne sera pas augmentée dans cette ville.

Vous pensez qu'on a balayé le sujet d'un revers demain sur la prime aux agents ? Pourquoi on a mis autant de temps à répondre aux syndicats ? C'est parce qu'on a tordu le budget dans tous les sens, au-delà d'avoir attendu qu'on nous confirme que l'argent que l'Etat nous avait donné (300 000 €), en fait, on devait le rendre.

Je le répète, on est la commune de tout ce département à qui on a repris le plus. Moi, je ne sais pas faire, qu'est-ce qu'il faut qu'on impute M. Manchon, donnez-moi des pistes, je vais les regarder. Je m'engage à regarder les pistes proposées par M. Van-Huffel pour trouver 150 000 € conformément à votre souhait.

Je proposerai aux agents votre idée d'imputer 150 000 € au CCAS, avec des dépenses en moins que je proposerai, parce que je suis obligé de proposer des dépenses en moins pour pouvoir faire ce que vous demandez. Je vais proposer des suppressions de poste ? et d'autres choses comme cela et on verra ce qui se passera ? Cela s'appelle du populisme ! Mais être sérieux c'est faire des propositions et donner les outils pour les mettre en vie. Sinon ce n'est pas du tout sérieux M. Manchon.

Nous sommes tous sérieux dans cette majorité et nous avons regardé l'ensemble du budget en prenant en compte l'inflation. Vous savez qu'on a fait des économies, qu'on a contenu tout cela grâce à l'année de pause. Je considère qu'on a déjà mis tout le monde à contribution sur l'effort à faire pour contenir les dépenses et aucune municipalité dans ce département, aucune, n'a fait ce que nous avons fait, aucune.

Quand mes collègues maire ont appris que je supprimais le banquet des anciens, certains m'ont dit : « mais tu es fou, les anciens ce sont des gens qui votent ». Moi, je suis comme ça, j'assume mes responsabilités et puis je suis face à des gens extrêmement intelligents, autour de cette table, qui comprennent et qui m'ont suivi dans le choix de faire une année blanche en 2023.

Les élus de la majorité qui ont pris cette décision avec moi, ont été frustré de se dire, c'est notre premier mandat, il y a eu la crise de la Covid 19 et maintenant il y a la crise financière. On pensait que ça allait repartir et qu'on allait pouvoir s'investir dans la vie de la ville et tu nous dis au bout du compte on arrête tout. Quelle frustration pour ces jeunes élus. Je considère que tout le monde a joué jeu. Les services de la ville en premier, ils ont fait des économies, ils ont fait attention à toutes les dépenses.

Nous devons à un moment donné permettre aux marommois de retrouver une bouffée d'oxygène à travers des animations, des activités sportives, des activités culturelles et en gardant notre cap sur la transition écologique.

Comme cela a été évoqué par Mme Tocqueville, on arrive à tenir le cap et à ce que le bateau ne tangué pas. Elu de la République, on a un devoir c'est de ne pas gouverner pour soi mais gouverner pour les générations futures. Ce ne sont pas de grands mots ni des effets de manche. En 2026, la prochaine majorité de ce conseil municipal doit avoir une ville en bonne ordre de marche et en capacité de continuer à faire ce que nous on a fait.

Pour moi, il n'y a pas de politique de la terre brûlée, il n'y a pas de populisme.

Si on veut donner la prime à 100 % c'est 220 000 € sur le budget de la ville, ce n'est pas 150 000 €. Alors pour avoir les recettes nécessaires il faudrait augmenter la taxe foncière de 3,5 %. Il en est hors de question. Pourquoi on s'en sort ? c'est parce qu'on a fait des économies sur nos dépenses, sur l'énergie, sur toutes ces choses-là et parce que depuis 2008, on a engagé une vraie reconstruction de la ville sur la ville. 2024 va être la 1<sup>ère</sup> année, depuis 100 ans, où la ville ne va plus avoir de friches industrielles parce qu'on les a revalorisées, on n'a pas fait d'étalement urbain.

On a reconstruit sur d'anciens sites industriels pour faire du logement en accession, justement pour la mixité sociale. M. Van-Huffel le disait dans sa présentation, c'est le fait d'avoir plus de m<sup>2</sup> imposables qui nous permet de faire + 400 000 € de recettes. Cette recette est totalement absorbée par l'augmentation de l'électricité. Cette politique vertueuse que nous tenons depuis des années, en allant chercher du produit fiscal sans imposer plus les habitants, nous permet tout juste de pouvoir payer ces factures.

J'ai le devoir d'une vigilance absolue. J'ai toujours été rigoureux sur les finances de cette ville et je vais continuer à le faire. J'ai une intransigeance totale, il y aura un dialogue social avec les agents, on posera les choses mais à un moment donné je ne peux pas faire plus avec les mêmes moyens.

Je répète quand même l'augmentation de la masse salariale sur ces deux dernières années 2022-2023, à effectif constant. Vous pouvez le constater lors des débats d'orientation budgétaires : en 2008, il y avait à peu près 216 agents dans cette collectivité, au moment où on se parle il y en a 220. Donc il n'y a pas moins d'agents. A effectif constant, on prend + 1 million d'euros de charges de personnel, avec le mécanisme de revalorisation qu'a expliqué M. Van-Huffel : c'est-à-dire qu'on prend en masse salariale l'équivalent à + 20 agents, que nous n'avons pas dans nos effectifs, mais on a pris un supplément financier de 20 agents supplémentaires en masse salariale. Après, vous le savez bien, si vous avez bien regardé le budget, la structure budgétaire fait qu'on a à peu près 64 % de notre budget de fonctionnement qui est consacrée aux charges de personnel. C'est un chiffre aujourd'hui qui est entré dans la moyenne de l'ensemble des collectivités de notre taille.

Donc on a une rigidité dans le fonctionnement, la rigidité c'est, ces agents qui sont là et bien là et que nous voulons garder. Cela ne nous donne pas beaucoup de flexibilité sur le reste ou très peu. J'ai pris un engagement auprès des agents de cette ville. Depuis 2017, tout agent qui part est remplacé, nous recrutons même des agents supplémentaires.



Evidemment il y a une inertie parce que les recrutements en ce moment sont beaucoup moins faciles qu'il y a 5 ou 6 ans mais on renouvelle tous les postes. Tous les agents en arrêt maladie sont remplacés dans cette collectivité, quelques soient leur grade ou fonction, cela participe à de meilleures conditions de travail.

Pour cette année 2024, j'ai demandé au Directeur général des Services, sans doute dès la semaine prochaine ou dans 15 jours, de me faire un état des lieux de l'ensemble des agents de notre collectivité en précarité, c'est-à-dire des agents ayant des petits contrats, de petits volumes d'heures, ou ayant des CDD reconduits depuis 10 ans. Je souhaite qu'on regarde de manière nominative tous ces agents un par un et qu'on prenne la meilleure décision pour l'ensemble de ces agents. Je veux aussi que tous ces agents soient reçus en entretien individuel pour faire un point sur leur situation sociale, dans la discrétion bien sûr et dans la limite de l'exercice pour voir comment on peut améliorer leur situation statutaire, qui à mon sens n'est parfois pas entendable. C'est ça ma priorité.

Je ne fais pas du « One Shot », ma vision n'est pas celle de donner une prime puis après on verra, tout le monde est content. Non, ce qu'il faut c'est s'inscrire dans le temps c'est-à-dire s'atteler à une vraie valorisation des salaires. Vous ne m'avez jamais entendu commenter l'augmentation de du point d'indice, non ce que je dis c'est le gouvernement nous impose cela sans calendrier en amont et il faut se débrouiller. C'est cela le vrai sujet de tous nos débats aujourd'hui.

De manière apolitique c'est quoi le sujet, que ce soit M. Macron ou un autre, c'est qu'on a un tiers qui s'appelle le Président de la République ou le premier ministre qui va faire un journal de 20 heures, qui bombe le torse et qui dit « je vais vous augmenter au 1er juillet ». Il annonce cela au mois de mai pour le 1er juillet et c'est aux communes de s'organiser ensuite pour pouvoir rémunérer les agents. Nous ne sommes pas à l'abri d'une prochaine augmentation d'ici le 1er juillet, pour parer à l'inflation. Notre budget aura été voté aujourd'hui, comment fait-on si on n'a pas une souplesse financière pour le faire ? Vous ne m'avez pas entendu dire, bah on va faire des coupes budgétaires pour pouvoir supporter l'augmentation au 1er juillet 2022.

Nous avons cette rigueur budgétaire qui a permis de le faire. C'est cela le vrai problème de ce pays, c'est que celui qui décide devrait être celui qui paye.

Quand le Président de la République décide, il ne paye, pas. Pire, Bercy a appelé en direct le Directeur général Services de cette collectivité pour lui dire que la ville va être aidée, qu'elle va bénéficier du filet de sécurité et va toucher une 1<sup>ère</sup> partie en novembre 2022, 130 000 € (vous pouvez le constater dans le budget 2022) et puis la 2<sup>ème</sup> partie en février 2023, parce que l'inflation à venir allait pénaliser votre commune.

Suite à cet appel, en octobre je réunis toute ma majorité et je dis la pente n'est pas bonne. Les chiffres explosent, les factures explosent, il faut que nous prenions des décisions. Nous allons toucher une aide de l'État mais il faut être à la hauteur de cette aide. Il faut être responsable et on ne peut pas se dire, on va vivre avec ces aides, ça va aller et on continue à dépenser l'argent qu'on n'a pas. Donc on a pris cette décision d'une année de pause.

Comment on a récompensé d'avoir mis en place une année de pause ? et bien on nous dit : « c'est extraordinaire, vous avez redressé la barre. On va donc reprendre de l'argent, vous avez bien géré ». Ce discours on le tient, avec le directeur général des Services qui était avec moi, d'une réunion en préfecture. J'ai fait part de mon fort mécontentement au Préfet sur le sujet.

D'autres communes, en bord de mer, ont touché un filet de sécurité parfois à hauteur de 2 millions d'euros et ont continué à dépenser sans compter. Ce n'est pas mon tempérament, ni ma vision des choses.

Quand on est responsable, on prend des décisions permettant au bateau de garder le cap. C'est dans ce sens que je gère cette ville depuis 15 ans, et je ne changerai pas d'un iota.

J'écoute, je consulte, je cherche des solutions mais je ne ferai pas de populisme en proposant des solutions qui ne sont pas tenables. En tout cas ce serait avec un autre maire que moi et les marommois feraient un autre choix. Mais les marommois ont souhaité que l'on continue comme cela, au moins jusqu'en 2026.

Je termine donc et je soumetts au vote ces amendements ».

Amendement n° 1 : 2 POUR – 31 CONTRE

Amendement n° 2 : 2 POUR – 31 CONTRE

Je vous en remercie. Je souhaite donc proposer maintenant le vote du budget primitif.

Mme Rigalleau : « Voyez-vous M. Le Maire, si on pouvait accéder à tous les comptes, si on pouvait accéder au fonctionnement du CCAS, il n'y aurait pas de polémique ».

M. Van-Huffel : « Je me permets juste de répondre. Les sièges au sein du CCAS sont liés aux élections, il n'y a pas d'autres explications ».

Mme Rigalleau : « Je sais, vous me l'avez déjà expliqué ».

M. Van-Huffel : « Il n'y a pas d'autres explications du coup. Après, il faut écouter ce qu'on a dit, là j'espère que nous avons été assez clairs ».

Mme Rigalleau : « Si on avait pu savoir comment fonctionne le CCAS comme cela a été présenté ce soir, cela aurait été bien car cela était très instructif »

M. Van-Huffel : « Je suis surpris, depuis le temps que vous êtes en mandat Mme Rigalleau, ces sujets ne vous sont pas étrangers ? En tant que membre du CCAS à une époque il me semble, vous auriez pu expliquer certaines choses à M. Manchon, récemment élu, qui ne connaît pas forcément toutes les institutions. Vous êtes amenés à discuter. Nous on discute et on arrive forcément on va avoir des informations. Moi pour ma part ça fait mon 3ème mandat, je n'ai jamais été membre du CCAS mais au vu des informations que mes collègues ont pu donner soit en réunion de conseil ou autre, les informations on peut les transmettre et les demander. »

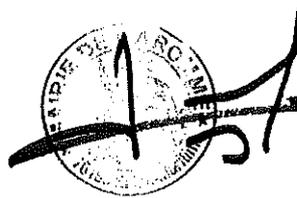
M. Lamiray : « J'ai des questions à vous poser Mme Rigalleau. Ce que vous dites est très grave parce que vous dites et j'ouvre les guillemets, parce que ce ne sont surtout pas mes mots : « vous nous cachez des choses au CCAS on n'est pas au courant de tout ».

Mme Rigalleau : « Effectivement on n'est pas au courant ».

M. Lamiray : « Laissez-moi terminer Mme Rigalleau et après je vous redonne la parole.

M. Van-Huffel vous a expliqué pourquoi vous ne siégez pas au CCAS, c'est-à-dire que vous avez fait un peu plus de 10 % aux élections et c'est une répartition qui est faite par rapport à cela. Vous n'avez donc pas eu de siège au CCAS.

Vous n'aviez pas non plus de siège à la commission d'appel d'offres. J'ai souhaité en toute transparence vous donner un siège à la CAO, sur bonne volonté alors que rien ne m'y obligeait parce que votre score ne le permettait.



Je trouve que c'est plutôt républicain. Pourquoi je ne l'ai pas fait pour le CCAS, ce n'est pas parce que j'ai des choses à vous cacher, c'est tout simplement que dans ma majorité, des personnes voulaient siéger au CCAS et ne pas laisser la place à l'opposition, qui n'avait pas de siège.

Le CCAS ce n'est pas que des élus et un entre soi. Il est composé à part égale d'élus et de personnes qualifiées et il présidé par une voix prépondérante du président qui de droit est le maire.

J'ai une question : vous nous dites « on n'a pas d'informations on n'est pas au courant sur ce qui se passe au CCAS ». Combien de courriers et de mails vous m'avez envoyé depuis le début de ce mandat pour me poser des questions Mme Rigalleau ? Lorsqu'on ne me pose pas de question, je ne peux pas donner de réponses.

Vous ne pouvez pas dire ce que vous dites Mme Rigalleau. Je ne vous donne pas d'informations alors que vous-même, depuis trois ans de mandat, vous ne m'avez jamais interpellé. Vous ne m'avez jamais posé une question sur le CCAS ni par écrit, ni à l'oral écrite comme l'a fait M. Manchon, sur une série de questions à laquelle j'ai répondu à chaque fois.

Je n'ai rien à cacher. Donc continuez, faites ce que vous faites ce soir, en laissant croire que je cache des choses et que je ne veux rien vous dire alors que vous ne posez aucunes questions. Lors des commissions municipales, votre groupe n'intervient jamais et ne pose pas de questions. Donc effectivement, je le redis, je ne peux pas répondre à des questions que l'on ne me pose pas ».

M. Manchon : « Forcément M. le Maire, lors des commissions, on découvre le soir même les informations. Comment voulez-vous qu'on pose des questions sur des choses qu'on découvre le soir même ? ».

M. Lamiray : « Comme moi, comme moi ».

Mme Rigalleau : « J'ai un autre souci, vous le savez parfaitement, c'est que j'ai un problème d'audition avec la sonorisation des salles. Lors des commissions, il n'y a pas de micro et j'ai déjà demandé. Vous m'aviez dit que vous alliez regarder ».

M. Lamiray : « Je vous propose, car c'est sérieux, Mme Rigalleau, qu'à toutes les réunions même celle du conseil municipal si ce n'est pas sonorisé, vous veniez vous asseoir à côté de moi pour que vous puissiez mieux entendre ce que je dis, ce qui sera plus commode pour vous. Il y a un protocole mais on le mettra dans notre « poche ».

En commission, je vous invite vraiment à venir vous asseoir à côté de moi parce qu'il n'y a pas de micro. C'est vrai qu'on entend mieux qu'on est à côté.

Si cela vous convient, il n'y a aucune difficulté et j'alerte mes services pour qu'on prévoit la sonorisation des conseils municipaux qui vont avoir lieu dorénavant à la Canopée, puisque vous savez nous allons fermer la salle du conseil pendant les travaux.

A partir du 10 février donc, les prochains conseils municipaux auront lieu à la Canopée. Les commissions je ne sais pas encore mais je pense qu'il ne sera pas prévu de sonorisation.

Donc je prends vraiment très sérieusement votre remarque et je vous fais cette proposition pour les prochaines réunions de ma manière à ce que vous vous entendiez mieux. J'espère que ça réglera le problème ».

Mme Rigalleau : « Lors de la remise des colis de Noël, vous m'avez fait une réflexion désobligeante et très désagréable à ce sujet, et cela devant tout le monde ».

M. Lamiray : « Je vous présente toutes mes excuses, ce n'était pas du tout l'objet et pour tout vous dire je ne me souviens plus ce que je vous ai dit ».

Mme Rigalleau : « Je vous le rappellerai quand je vous verrai seul ».

Mme Tocqueville : « M. Manchon participe aux réunions. Il entend, enfin je pense ».

Mme Rigalleau : « On ne participe pas aux mêmes commissions ».

Mme Tocqueville : Non mais vous échangez un petit peu sur les sujets ? ».

Mme Rigalleau : « Oui on échange ensuite ».

Mme Tocqueville : « Bah vous en avez raté certains alors ».

M. Lamiray demande s'il y a d'autres interventions.

Pas d'autres interventions, il soumet au vote le budget. Le budget est adopté, M. Lamiray remercie l'assemblée.

**Présents : 26 Nombre de votants : 33**

**VOTE : 31 POUR – 2 CONTRE**

M. Fernandes, Mme Lecat et Mme Chabane sortent de la salle.

## **Délibération n° 2 : Budget primitif 2024 – Budget annexe « Locaux Industriels »**

**PJ : 1**

**Rapporteur : M. Van-Huffel**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le BP 2024 du budget annexe « Locaux Industriels » selon les termes suivants :

Dépenses de fonctionnement : 335 000 €

Dépenses d'investissement : 283 800 €

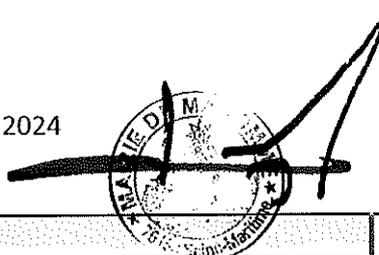
**TOTAL DES DEPENSES : 618 800 €**

Recettes de fonctionnement : 335 000 €

Recettes d'investissement : 283 800 €

**TOTAL DES RECETTES : 618 800 €**

Cette prévision prend notamment en compte la suite et la fin des travaux de rénovation du parc d'activité du Moulin à Poudre. Un emprunt de 175 k€ est ainsi prévu pour assumer ces travaux.



| Article Nat. (Code / Libellé)                           | BP 2023           | BP 2024           |
|---|-------------------|-------------------|
| 6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie, )      | 800,00            | 600,00            |
| 61528 - Autres  | 25 000,00         | 25 000,00         |
| 607 - Achats de marchandises                            | 1 500,00          | 7 500,00          |
| 6156 - Maintenance                                      | 1 500,00          | 1 000,00          |
| 63512 - Taxes foncières                                 | 102 000,00        | 102 000,00        |
| 611 - Sous-traitance générale                           | 9 200,00          | 11 700,00         |
| 023 - Virement à la section d'investissement            | 70 800,00         | 46 600,00         |
| 6811 - Dotations aux amortissements sur immobilisations | 42 100,00         | 42 100,00         |
| 6541 - Créances admises en non-valeur                   | 0,00              | 30 000,00         |
| 6542 - Créances éteintes                                | 30 000,00         | 0,00              |
| 6688 - Autre  | 40 500,00         | 57 300,00         |
| 66111 - Intérêts réglés à l'échéance                    | 6 600,00          | 6 200,00          |
| 673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)         | 5 000,00          | 5 000,00          |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>                 | <b>335 000,00</b> | <b>335 000,00</b> |

| Article Nat. (Code / Libellé)           | BP 2023           | BP 2024           |
|---|-------------------|-------------------|
| 7083 - Locations diverses               | 275 000,00        | 300 000,00        |
| 70878 - par des tiers                   | 2 000,00          | 0,00              |
| 778 - Autres produits exceptionnels     | 58 000,00         | 35 000,00         |
| <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> | <b>335 000,00</b> | <b>335 000,00</b> |

| Article Nat. (Code / Libellé)                            | BP 2023           | BP 2024           |
|--|-------------------|-------------------|
| 1641 - Emprunts en euro                                  | 30 000,00         | 29 500,00         |
| 165 - Dépôts et cautionnements reçus                     | 20 000,00         | 20 000,00         |
| 2033 - Frais d'insertion                                 | 2 000,00          | 2 000,00          |
| 2188 - Autres  | 5 000,00          | 5 000,00          |
| 2131 - Bâtiments   | 80 000,00         | 80 000,00         |
| 2764 - Créances sur des particuliers et autres personnes | 105 000,00        | 147 300,00        |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>                   | <b>242 000,00</b> | <b>283 800,00</b> |

| Article Nat. (Code / Libellé)                             | BP 2023           | BP 2024           |
|---|-------------------|-------------------|
| 021 - Virement de la section de fonctionnement            | 70 800,00         | 46 600,00         |
| 28131 - Bâtiments   | 40 500,00         | 40 500,00         |
| 28135 - Installations générales, agencements, aménagement | 1 500,00          | 1 500,00          |
| 28125 - Terrains bâtis                                    | 100,00            | 100,00            |
| 1641 - Emprunts en euro                                   | 109 100,00        | 175 100,00        |
| 165 - Dépôts et cautionnements reçus                      | 20 000,00         | 20 000,00         |
| <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>                    | <b>242 000,00</b> | <b>283 800,00</b> |

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses

| Chap. | Libellé                                 | Opérations réelles | Opérations d'ordre | TOTAL          |
|-------|---|--------------------|--------------------|----------------|
| 011   | CHARGES A CARACTERE GENERAL             | 147 800            |                    | 147 800        |
| 65    | AUTRES CHARGES DE GESTION               | 30 000             |                    | 30 000         |
| 66    | CHARGES FINANCIERES                     | 63 500             |                    | 63 500         |
| 67    | CHARGES EXCEPTIONNELLES                 | 5 000              |                    | 5 000          |
| 042   | OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION |                    | 42 100             | 42 100         |
| 023   | VIREMT A LA SECTION INVEST              |                    | 46 600             | 46 600         |
|       | <b>TOTAL</b>                            | <b>246 300</b>     | <b>88 700</b>      | <b>335 000</b> |

### Recettes

| Chap. | Libellé                    | Opérations réelles | Opérations d'ordre | TOTAL          |
|-------|----------------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| 70    | VENTES DE PRODUITS         | 300 000            |                    | 300 000        |
| 75    | AUTRES PRODUITS DE GESTION | 0                  |                    | 0              |
| 77    | PRODUITS EXCEPTIONNELS     | 35 000             |                    | 35 000         |
|       | <b>TOTAL</b>               | <b>335 000</b>     | <b>0</b>           | <b>335 000</b> |

## INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé                            | Opérations réelles | Opérations d'ordre | TOTAL          |
|-------|------------------------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| 16    | EMPRUNTS ET DETTES                 | 49 500             |                    | 49 500         |
| 20    | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES      | 2 000              |                    | 2 000          |
| 21    | IMMOBILISTATIONS CORPORELLES       | 85 000             |                    | 85 000         |
| 27    | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 147 300            |                    | 147 300        |
|       | <b>TOTAL</b>                       | <b>283 800</b>     | <b>0</b>           | <b>283 800</b> |

| Chap. | Libellé                                 | Opérations réelles | Opérations d'ordre | TOTAL          |
|-------|---|--------------------|--------------------|----------------|
| 16    | EMPRUNTS ET DETTES                      | 195 100            |                    | 195 100        |
| 021   | VIREMT DE LA SECTION EXPLOIT            |                    | 46 600             | 46 600         |
| 040   | OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION |                    | 42 100             | 42 100         |
|       | <b>TOTAL</b>                            | <b>195 100</b>     | <b>88 700</b>      | <b>283 800</b> |



### Emprunts en cours et plan d'extinction de la dette

| Numérotation    | Prêteur         | Intérêts        | Capital          | ANNUITE TOTALE N |
|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------|
| Contrat N° 7005 | CREDIT AGRICOLE | 524,60          | 16 000,00        | 16 524,60        |
| Contrat N°7006  | AFL             | 5 596,24        | 13 333,33        | 18 929,57        |
| <b>TOTAL</b>    |                 | <b>6 120,84</b> | <b>29 333,33</b> | <b>35 454,17</b> |

| Exercice | Intérêts | Capital   | Annuité Totale | ENCOURS AU 31/12/N |
|----------|----------|-----------|----------------|--------------------|
| 2024     | 6 120,84 | 29 333,33 | 35 454,17      | 272 000,00         |
| 2025     | 5 654,78 | 29 333,33 | 34 988,11      | 256 000,00         |
| 2026     | 5 134,85 | 29 333,33 | 34 468,18      | 226 666,67         |
| 2027     | 4 658,38 | 29 333,33 | 33 991,71      | 197 333,33         |
| 2028     | 4 202,70 | 29 333,33 | 33 536,03      | 168 000,00         |
| 2029     | 3 713,08 | 29 333,33 | 33 046,41      | 138 666,67         |
| 2030     | 3 234,67 | 29 333,33 | 32 568,00      | 109 333,33         |
| 2031     | 2 770,84 | 29 333,33 | 32 104,17      | 80 000,00          |
| 2032     | 2 297,74 | 13 333,33 | 15 631,07      | 66 666,67          |
| 2033     | 1 894,31 | 13 333,33 | 15 227,64      | 53 333,33          |
| 2034     | 1 484,43 | 13 333,33 | 14 817,76      | 40 000,00          |
| 2035     | 1 074,81 | 13 333,33 | 14 408,14      | 26 666,67          |
| 2036     | 670,81   | 13 333,33 | 14 004,14      | 13 333,33          |
| 2037     | 254,47   | 13 333,33 | 13 587,80      | 0,00               |

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le débat sur les orientations budgétaires tenu lors de la séance du 20/12/2023,
- Considérant le rapport de présentation,

Après en avoir délibéré,

- **VOTE** le budget primitif 2024 du budget annexe « Locaux Industriels » de la Ville de Maromme dans les conditions suivantes :

Dépenses de fonctionnement : 335 000 €  
Dépenses d'investissement : 283 800€

**TOTAL DES DEPENSES : 618 800 €**

Recettes de fonctionnement : 335 000 €  
Recettes d'investissement : 283 800 €

**TOTAL DES RECETTES : 618 800 €**

M. Lamiray demande s'il y a des observations, remarques sur ce budget annexe.  
Pas d'intervention, il soumet au vote.

**Présents : 23 Nombre de votants : 29**  
**VOTE : POUR : 27 - ABSTENTIONS : 2**

M. Fernandes revient à sa place.

### **Délibération n° 3 : Vote des taux d'imposition pour l'année 2024** **Rapporteur : M. Van-Huffel**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les taux d'imposition suivants pour 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 60,60 % (taux 2020 de la Ville + taux 2020 du département)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87,59 %
- Taxe d'habitation (hors taxe d'habitation sur les résidences principales) : 19,02 %.

La réforme conduisant à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est venue modifier le taux de taxe foncière pratiqué par la Ville, ce dernier ayant fusionné avec le taux du département, sans impact pour les contribuables marommois.

Les taux d'imposition restent donc inchangés à la Ville de Maromme depuis dix ans.

**Le Conseil municipal,**

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le Code Général des Impôts et notamment son article 1636 B sexies,
- **Vu** la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 et notamment son article 16,
- **Considérant** le rapport de présentation,

**Après en avoir délibéré,**

- **FIXE** les taux d'imposition pour 2024 de la manière suivante :

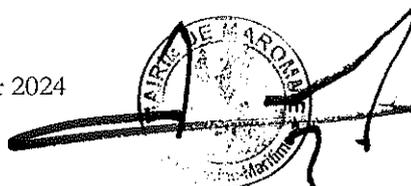
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 60,60 % (taux 2020 de la Ville + taux 2020 du département),
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87,59 %,
- Taxe d'habitation (hors taxe d'habitation sur les résidences principales) : 19,02 %

- **PRÉCISE** que les taux d'imposition restent donc inchangés depuis dix années consécutives.

M. Lamiray : « Cela fait 10 ans que les taux n'ont pas été augmentés, nous en sommes très fiers. Pour pouvoir faire cela, il faut évidemment diminuer nos dépenses ».

M. Lamiray demande s'il y a des observations, remarques ou questions sur cette délibération.  
Pas d'intervention, il soumet au vote.

**Présents : 33 Nombre de votants : 30**  
**VOTE : POUR : 30**  
**VOTE A L'UNANIMITE**



Mme Lecat et Mme Chabane reviennent dans la salle et reprennent leur place.

**Délibération n° 4 : Subvention d'équilibre au CCAS de Maromme**  
**Rapporteur : M. Van-Huffel**

Le CCAS de Maromme regroupe l'essentiel des services d'action sociale dispensés sur le territoire de la commune. Il regroupe notamment la gestion des deux résidences autonomie Cottereau et Pican, mais également l'aide à la parentalité, la gestion de l'espace de vie sociale « la Canopée ».

C'est un établissement public et la Ville de Maromme en est le principal financeur public.

La subvention, objet de cette délibération, permet d'équilibrer l'exécution annuelle du budget principal et du budget annexe du CCAS (correspondant aux résidences autonomie).

Elle permet également au CCAS de faire face à ses besoins en trésorerie, celle-ci étant relativement fragile au vu de la taille modeste des deux budgets du CCAS (environ 1 000 k€ consolidés annuels).

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement de la subvention d'équilibre de 350 000 € au CCAS de Maromme au titre de l'année 2024.

**Le Conseil municipal,**

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles.
  
- **Considérant** le rapport de présentation

**Après en avoir délibéré,**

- **ACCORDE** une subvention d'équilibre de 350 000 € au CCAS de Maromme au titre de l'année 2024.

M. Van-Huffel précise : « Il s'agit là d'une sincérité budgétaire ».

M. Lamiray ajoute : « Cela, pour faire plein de choses au sein du CCAS comme l'a indiqué Mme Poulain ».

M. Manchon : « Juste une petite chose, pour rectifier ce qui a été dit tout à l'heure par M. Van-Huffel concernant le département et sur les subventions européennes. C'est dans le cadre des appels à projets, donc c'est au CCAS de proposer, de faire des demandes de subvention et non pas au Département d'aller vers les CCAS pour leur dire, on vous fait une subvention sous conditions. Voilà juste ma petite remarque à ce sujet ».

M. Van-Huffel : « J'ai bien compris, cela fait toujours l'objet d'une demande bien évidemment. Là, vous nous demandez pour faire des demandes de subvention et de faire par la même occasion des dépenses supplémentaires. On sait très bien que pour faire une demande de subvention, le financeur quel qu'il soit, ne peut financer qu'à 80 % d'un projet. Donc les 20 % restent à la charge de la ville ce qui fait encore augmenter les dépenses. Donc voilà c'était on va dire, une boutade tout à l'heure, mais c'est pas du tout l'objet pour le moment.

Bien évidemment, il y a un appel à projet de manière globale, en dehors des subventions européennes. Il y a bien sûr des appels à projets financés dans le cadre des résidences autonomes, il y a des aménagements divers et variés. »

M. Lamiray demande s'il y a d'autres observations, remarques ou questions sur cette délibération.  
Pas d'autre intervention, il soumet au vote.

**Présents : 26 Nombre de votants : 33**  
**VOTE : 31 POUR – 2 CONTRE**

Mme Tocqueville : « Excusez-moi avant de clore le chapitre budget, je souhaiterais intervenir par rapport aux questions qui concernent le budget précisément et qui ont été posées par M. Manchon. Je pense qu'il est souhaitable que cela figure au compte rendu. Vous avez posé un certain nombre de questions très précises, on vous a apporté des réponses mais je souhaiterais les compléter.

D'abord je pense qu'il est temps, deux ans avant la fin du mandat, mais c'est vrai vous êtes un nouvel élu, de comprendre comment fonctionne le mécanisme des compétences. Pour le citoyen qui effectivement n'a pas vocation à rentrer dans les détails, on comprend que ce soit compliqué. Pour un élu qui doit voter cela mérite quand même d'être bien appréhendé parce que sinon on peut s'inquiéter sur le sens du vote.

Alors vous posez la question concernant le PPI. Une réponse vous est donnée concernant les investissements et vous posez la question qui englobe des compétences communales. Par exemple pour l'accessibilité, cela a été expliqué par M. Robat.

Concernant l'entretien des bâtiments, il vous a été expliqué que malheureusement chaque commune est confrontée à des aléas, l'école Thérèse Delbos en est un exemple. Les élus et les maires en particulier, ne sont pas Madame Soleil, ils ne peuvent pas tout deviner.

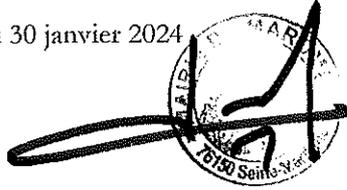
Donc il faut bien intégrer ces aléas dans des investissements, d'où les précautions qui sont prises justement pour ne pas faire de dépenses inconsidérées.

Vous vous interrogez sur la politique de la ville et en particulier sur le développement durable, dont seule la métropole semble devoir prendre en charge la politique locale des mobilités, d'où vous mélangez tout. Vous mélangez la politique du développement durable. Je pense qu'on vous a assez démontré, et j'ai rappelé tout à l'heure et Mme Rigalleau y participe activement, que c'est une préoccupation de la majorité et je ne vais pas rappeler le cheminement vers l'agenda 2030 dont je suis fier de le dire dans toutes les réunions dans lesquelles j'interviens, si Maromme fait partie des quatre communes de la métropole qui sont sollicitées, c'est bien parce que c'est assez exceptionnel que nous travaillions dans cette direction.

Concernant la politique des mobilités, c'est là que vous mélangez tout, parce que la politique des mobilités c'est la compétence de la métropole. J'étais encore à une réunion le 23 janvier concernant la politique des mobilités, sur les vélos, sur la politique des transports en commun, sur le train avec un certain nombre de questions et de décisions que les élus métropolitains et non pas les élus municipaux, devront voter.

Ensuite vous parlez des déchets alimentaires. Cela devient bien compliqué parce que là encore, vous n'avez toujours pas compris que les déchets c'est une compétence métropolitaine, qu'il s'agisse des déchets verts, des ordures ménagères ou comme l'impose la loi, les déchets alimentaires.

La presse aujourd'hui se fait l'écho de la démarche qui commence sur le territoire métropolitain. Là encore, M. Le maire disait que des décisions viennent d'en haut et puis ce sont les élus qui doivent les appliquer, et bien c'est exactement le cas. On a décidé en haut lieu qu'il fallait appliquer le tri des déchets alimentaires, c'est très bien, sauf que les collectivités c'est-à-dire en l'occurrence l'EPCI, doit se débrouiller pour le mettre en place. Donc nous ne nous ne pouvons rien faire. La loi Notre a déterminé des compétences entre les EPCI et les communes, nous ne pouvons pas exercer cette compétence. Donc pas la peine de nous poser la question on ne peut pas le faire.



Après vous vous interrogez sur le parc urbain. C'est désagréable parce que je viens d'en parler et vous savez que dans le projet de réaménagement il y a le parc urbain de 20 000 m<sup>2</sup>, ce n'est quand même pas le jardin Solférino.

20 000 m<sup>2</sup> pour les habitants de Maromme, avec des îlots de fraîcheur, avec des aménagements pour permettre à ceux, dont j'ai dit tout à l'heure qui n'ont ni les moyens ni la possibilité d'aller prendre quelques vacances qui leur ferait du bien, puissent profiter de ses îlots de fraîcheur. Donc on ne peut pas faire mieux, puis je pense que là encore Maromme sera encore bien repérée comme étant une commune qui répond à ses engagements concernant le développement durable.

Voilà, donc c'est un petit peu gênant parce que vous vous avez un discours et je reprendrais le terme de M. Van-Huffel : c'est complètement populiste ce que vous faites. Vous faites une espèce de tambouille entre les compétences métropolitaines, et je pense que vous les connaissez, et les compétences communales. Ce n'est pas honnête vis-à-vis des habitants parce que ça alimente un discours qui n'est pas sain alors que nous, nous essayons de travailler avec les habitants qui eux, quand ils rencontrent par exemple des problèmes de déchets, moi je comprends qu'ils ne comprennent pas. Notre rôle c'est de leur expliquer et d'intervenir auprès des services de la métropole pour répondre au mieux à leurs préoccupations. C'est ce que font les élus tout le temps, c'est ce que font les services tout le temps. Et c'est ce qu'on fait ici, c'est ce qu'on fait en conseil métropolitain.

Pourquoi croyez-vous qu'on siège au conseil métropolitain, ce n'est pas pour lever la main, c'est pour discuter. Les mobilités, nous y travaillons tout le temps. M. le Maire de Maromme s'est démené pour obtenir une ligne de bus qui relie Maromme haut à Maromme bas. Vous croyez que ça s'est fait en trois courriers, bah non. Pour pouvoir installer le tri des déchets alimentaires, croyez-moi on va avoir du boulot parce que une fois que la décision est prise, il faut la mettre en place. Qui va veiller à ce que ça fonctionne ? et bien ce sont les élus.

Donc je pense qu'à un moment donné ce n'est pas honnête, je le dis comme je le pense et ça m'énerve parce qu'il n'y a rien de pire. Quand on fait de la politique, on a des opinions, on les défend et c'est normal on est en démocratie. Mais il n'y a rien de pire quand on est un élu, de ne pas être honnête. »

M. Manchon : « Je ne pense pas ne pas être honnête. Je voudrai intervenir.

Je pense que cela fait suite aux question orales qui se sont transformées en questions écrites ».

M. Lamiray : « J'ai juste un petit mot : moi, en tout transparence toujours, vos questions orales avec les réponses, je les ai transmises aux élus car cela me paraît important que tout le monde soit au courant de la nature de nos débats. »

M. Manchon : « oui une chose, donc tout à l'heure M. Le Maire vous évoquiez le fait que vous reprochez, entre guillemets, à ma collègue de ne pas poser de questions. Lorsqu'on pose des questions aussitôt cela devient des questions politiques et vachement à l'encontre, alors qu'on se renseigne seulement. Concernant les déchets, l'État en effet impose à partir de janvier mais il n'y a pas de sanctions puisqu'il demande aux collectivités de mettre en place les bio déchets. A ce que j'ai vu dans le Paris Normandie, Sotteville est la seule commune qui s'est proposée, donc proposé ! Je lis la presse. Après je suis ouvert au débat, mais encore faut-il qu'il y ait du débat. Si à chaque fois qu'on ouvre notre bouche c'est considéré comme du pur politique et puis dans le fait d'être contre vous, waouh le discours, ah chouette ! Maintenant pour le DOB je reviens par rapport au PPI puisque en fait c'était en lien je pense au rapport d'orientation budgétaire où moi j'ai lu sur internet ou autres des informations. Je ne vais pas sur n'importe quel site, je vais sur des sites officiels officiel ou autre.

J'ai cherché des informations sur comment se monte un rapport d'orientation budgétaire. Dedans on doit parler du PPI et de son évolution puisqu'on fait un PPI comme un budget.

C'est quelque chose qu'on essaye de faire mais après la réalité fait que les dépenses réelles ne sont pas toujours celles qu'on avait prévues et donc on fait des ajustements. Les ajustements, soit on les compense au sein d'une même section, soit on est obligé de faire des modifications et c'est ce qu'on appelle les décisions modification. Donc je ne suis pas si nul que ça. C'est pour cela que par exemple, pour le CCAS il y a eu des délibérations ultérieures pour augmenter la subvention initiale qui n'était pas suffisante. Ce n'est pas gravé dans le marbre un budget primitif, ça c'est la première chose.

Seconde chose, quand j'évoquais justement ce rapport d'orientation budgétaire, le fait qu'il ne comprenait pas d'informations sur le PPI, M. Le maire nous dit, on suit le PPI qui a été acté en 2020. Dont acte, c'est tout. Je posai de questions par rapport à cela vu que d'un côté le PPI il vit depuis 2020 et là on reprend les documents 2020 donc forcément il y a eu des changements sur la médiathèque puisque le coût de la médiathèque était cumulé sur cinq ans, enfin je crois car je n'ai pas tout en tête. En réalité, à cause de la crise COVID, ça ne s'est pas enclenché, et puis il y a aussi les conséquences la guerre en Ukraine, avec les montants des coûts, etc. Enfin bref, nous sommes dans une situation où M. le Maire avait prévu dès 2021 peut-être, le démarrage de la rénovation de l'ancienne mairie - médiathèque et on se retrouve maintenant en 2024 où le projet va réellement démarrer. Cela c'est les malheureusement le fait d'actualité mais voilà, après si on prend chaque intervention que je fais comme quelque chose à dénigrer ou autre, désolé... ».

M. Lamiray : « Je réagis juste à votre avant-propos Manchon. Vous dites, c'est quand même malheureux qu'on ne puisse pas poser des questions et ne pas avoir débat. Nous avons devant les yeux la quatrième délibération, cela fait trois heures que nous débâtons. Je pense qu'on a eu un peu de débat et qu'on a essayé de répondre au mieux à vos questions et vos interprétations intervention.

Je laisse le temps à Mme Tocqueville qui se saisit de vos questions avec je pense beaucoup d'humilité, de respect et j'espère avec la plus grande pédagogie possible parce qu'on ne peut pas tout savoir.

J'ai répondu avec sérieux, avec transparence aux nombreuses questions. Je répète je ne peux pas répondre à des questions qu'on ne me pose pas, quand on ne me pose pas de question sur le CCAS, je ne peux pas répondre. Je n'ai pas la boule de cristal pour le faire »

Mme Tocqueville : « Je suis complètement d'accord M. Manchon, évidemment que le débat est important et c'est une richesse. Vous dites « si on peut plus poser de questions... » À ce moment-là il faut revoir la formulation de vos questions. Je prends un exemple : « pourquoi si peu d'informations concernant la politique de la ville, le développement durable, seule la métropole semble devoir prendre en charge ». Et bien changez la formulation de votre question : Pourriez-vous nous renseigner sur les décisions que prend la métropole concernant la politique locale, des mobilités, ça c'est une question complètement légitime.

Deuxième question : « Pourquoi la section d'investissement ne prend-t-elle pas en compte certains vos vœux tels que le parc urbain ? ». Vous savez très bien M. Manchon que le parc urbain est dans le projet d'aménagement. Pourquoi ne posez-vous pas la question : « Pourriez-vous nous donner des renseignements sur l'évolution du projet qui concerne le parc urbain ? ». Et à ce moment-là il y a des réponses tout à fait claires parce que la question est formulée de telle sorte que là, il y a des explications et un débat possible. Lorsque vous dites à propos du PPI : « Pourquoi le budget investissement diffère t'il sur ce sujet ? ». Et bien posez la question : « Pourriez-vous nous expliquer pourquoi... »,

M'enfin je ne vais pas vous aider la prochaine fois à concevoir vos questions non plus M. Manchon. »

M. Van-Huffel : « Oui alors j'ai compris, je pense que j'avais déjà dit ces propos lors de la dernière réunion du mois de décembre sur le rapport d'orientation budgétaire. Il faut je pense complètement déconnecter les orientations budgétaires du PPI.



Cela a fait déjà l'objet de deux délibérations différentes. Bien évidemment il y a eu un PPI qui a été voté, les années ont passé, il y aura forcément une révision. Je pense, que cela est dû, comme on pouvait l'évoquer tout à l'heure, au fait qu'on était parti sur une prévision sur l'aménagement et la réhabilitation de l'ancienne mairie et qu'on a inscrit une enveloppe.

Au vu des éléments qu'on va avoir lors l'ouverture des plis dans le cadre des marchés publics, forcément il y aura de nouveaux prix et il peut y avoir évaluation positive ou négative. A ce moment-là on rétablira les choses. Il peut y avoir une révision budgétaire, comme une révision du PPI. Le Rapport d'Orientation Budgétaire disait simplement qu'on prenait en compte les dépenses qui étaient inscrites au PPI, c'est simplement cela et ça ce sont des informations qui sont obligatoires. Vous dites que vous savez ce qu'il peut y avoir par rapport au rapport d'orientation budgétaire. Je pense aussi que les services sont aussi à même de savoir ce qu'il y a besoin par rapport à ce rapport d'orientation budgétaire mais également les instances au-dessus, que ce soit la préfecture ou la chambre régionale des comptes, qui verront si notre document est réglementaire ou pas ».

M. Lamiray : « Je rappelle que la strate de notre commune ne nous donne aucune obligation d'avoir un plan pluriannuel d'investissement. Pour les communes plus importantes c'est une obligation légale, ce n'est pas le cas pour nous. J'ai souhaité que tous les membres du conseil municipal aient connaissance de la stratégie d'investissement que nous allons porter tout au long de ce mandat et c'est pour cela que je vous ai proposé d'en prendre connaissance et de se prononcer dessus. C'est notre feuille de route. »

Mme Poulain sort de la salle.

### **Délibération n° 5 : Organisation des mariages – Désignation d'une annexe de la maison commune**

**Rapporteur : M. Robot**

Les travaux de la nouvelle Mairie et de l'agrandissement de la médiathèque le Séquoia devraient commencer au premier semestre 2024. A ce titre, la salle des mariages, située au sein de la médiathèque, sera fermée à compter du mois de février 2024. Les mariages ne pourront donc plus y être célébrés.

L'instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999 dispose, dans son annexe :

« Si, en raison de travaux à entreprendre sur les bâtiments de la mairie ou pour toute autre cause, aucune salle ne peut être utilisée pour les mariages pendant une certaine période, il appartient au conseil municipal, autorité compétente pour statuer sur l'implantation de la mairie, de prendre, après en avoir référé au parquet, une délibération disposant que le local extérieur qui paraît propre à suppléer l'habituelle salle des mariages rendue indisponible recevra l'affectation d'une annexe de la maison commune, que des services municipaux pourront y être installés et que les mariages pourront y être célébrés. Dans ce cas, le procureur donnera une autorisation générale pour le déplacement des registres ».

A ce titre, il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter la salle Descartes, située au sein de la Maison Pélissier, sis 96 rue des martyrs de la Résistance à Maromme, en annexe de la maison commune afin d'y célébrer les mariages.

**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,

- Vu l'instruction générale relative à l'état civil n°393,
- **Considérant** les travaux à venir de la salle des mariages de la commune,
- **Considérant** le rapport de présentation.

**Après en avoir délibéré,**

- **AFFECTE** la salle « Descartes » au sein de la Maison Péliissier, sise 96 rue des martyrs de la résistance à Maromme, comme annexe de la maison commune.

- **PRECISE** que dans ces conditions, les mariages pourront y être célébrés à compter du 1<sup>er</sup> février 2024, pour toute la durée des travaux.

M. Lamiray : « C'est une obligation légale. Le procureur de la République nous autorise ou pas le déplacement de la salle des mariages. C'est une subtilité républicaine. La salle Descartes, que je n'ai pas encore visité, a été entièrement refaite et de ce que m'ont dit mes services, elle était très belle. Ce sera le lieu provisoire des mariages jusqu'au mois de juin 2025. »

M. Lamiray demande s'il y a des observations, remarques ou questions sur cette délibération. Pas d'intervention, il soumet au vote.

**Présents : 25 Nombre de votants : 32**

**VOTE : 32 POUR**

**VOTE A L'UNANIMITE**

Mme Poulain revient dans la salle et reprend sa place.

### **Délibération n° 6 : Convention occupation des locaux Restos du Cœur**

**Rapporteur : M. Antoine Hardy**

Les Restos du Cœur sont implantés à Maromme depuis 2009, dans les locaux n° 706 et 716, situés au 7 rue du Moulin à Poudre. Leur déménagement n'a pas encore eu lieu car les travaux d'aménagement dans leur nouveau local ne sont pas encore terminés.

Cette association loi 1901, reconnue d'utilité publique, loue ces locaux mais la Ville octroie une subvention à l'association qui couvre la totalité des loyers puisque les communes dont les habitants bénéficient de l'aide des Restos du Cœur ne souhaitent pas verser proportionnellement de participation.

En attendant ce changement de local, l'acte administratif encadrant la location actuelle étant arrivé à son terme, il convient d'en établir un nouveau.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation des locaux n°706 et 716, 7 rue du Moulin à Poudre avec les « Restaurants du Cœur – Relais du cœur » pour une durée d'un an.

**Le Conseil municipal,**

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et particulièrement son article L 2241-1 relatif à la gestion des biens de la commune,
- **Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,
- **Considérant** l'utilité de maintenir l'association Les Restos du Cœur sur Maromme,
- **Considérant** le rapport de présentation,

**Après en avoir délibéré,**



**AUTORISE** le maire à signer la convention relative à l'occupation des locaux n°706 et 716, au n°7 rue du Moulin à Poudre avec l'association « Les Restos du Cœur » du 01/02/2024 au 31/01/2025.

M. Hardy dit que le déménagement dans les nouveaux locaux devrait se faire prochainement. M. Lamiray précise que ce sera après la campagne d'hiver.

M. Lamiray demande s'il y a des observations, remarques ou questions sur cette délibération. Pas d'intervention, il soumet au vote.

**Présents : 26 Nombre de votants : 33**

**VOTE : 33 POUR :**

**VOTE A L'UNANIMITE**

M. Lamiray : « Avant qu'on commence cette série sur les subventions que les associations attendent avec impatience, je me dois de préciser qu'on a dans cette enceinte des personnes, comme l'imposent les textes, qui doivent se mettre en retrait des délibérations, c'est-à-dire ni participer au débat ni prendre part au vote. »

### **Délibération n° 7 : Attribution des subventions de soutien aux projets des associations 2024**

**Rapporteur : Mme Bréham**

Certaines associations en plus d'une demande de subvention de fonctionnement, peuvent déposer des demandes de subventions liées à un événement ou une situation remarquable. Ces demandes sont étudiées au cas par cas.

Les demandes de subventions d'ores et déjà formalisées pour l'année 2024, représentent 14 700 €, présentées comme suit :

| <b>SUBVENTIONS DE SOUTIEN AUX PROJETS DES ASSOCIATIONS</b> |                                 |
|--|---------------------------------|
| <b>ASSOCIATIONS</b>  | <b>Subvention accordée 2024</b> |
| AL MUSCULATION – MISE A DISPOSITION DE MATERIEL            | 1 500 €                         |
| IMAJEU - RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES                        | 2 000 €                         |
| AGOGO PERCUSSIONS – FESTIVAL D'LA SAMBA DANS LES EPINARDS  | 10 000 €                        |
| GOURM'EN DISSENT – FESTIVAL GOURM'EN SCENE                 | 1 200 €                         |
| <b>TOTAL SUBVENTIONS</b>                                   | <b>14 700 €</b>                 |

Le club de Musculation perçoit une subvention spécifique de 1 500 € dans le cadre de la mise à disposition de son matériel aux services municipaux et aux élèves du lycée Palissy qui l'utilisent. Il est proposé d'attribuer au club de musculation une subvention de 1 500 € pour cet événement.

IMAJEU perçoit une subvention spécifique de 2 000 € pour l'organisation des Rencontres Photographiques qui se déroulent chaque année au mois de novembre à l'Académie.

Souhaitant reconduire l'organisation du festival de théâtre amateur « Gourm'En Scène » dans l'Espace Culturel Beaumarchais, il est proposé d'accompagner l'association Gourm'en Disent à hauteur de 1 200 €.

Enfin, Agogo Percussions relance l'organisation de son Festival de Percussions Brésiliennes intitulé D'La Samba dans les Epinards ! Pour relancer l'évènement et afin de faire profiter un maximum les marommois de la manifestation avec un accès gratuit sur les temps de journée la Ville souhaite accompagner de manière plus importante l'association à hauteur de 10 000 €.

#### Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget 2024 de la ville,
  
- Considérant le rapport de présentation,
- Considérant les demandes de subvention sur certains projets pour l'année 2024,
- Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE :

- D'attribuer des subventions de soutien aux projets des associations au titre de l'année 2024 selon la liste ci-dessous :

| <b>SUBVENTIONS DE SOUTIEN AUX PROJETS DES ASSOCIATIONS</b> |                                 |
|--|---------------------------------|
| <b>ASSOCIATIONS</b>  | <b>Subvention accordée 2024</b> |
| AL MUSCULATION – MISE A DISPOSITION DE MATERIEL            | 1 500 €                         |
| IMAJEU - RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES                        | 2 000 €                         |
| AGOGO PERCUSSIONS – FESTIVAL D'LA SAMBA DANS LES EPINARDS  | 10 000 €                        |
| GOURM'EN DISENT – FESTIVAL GOURM'EN SCENE                  | 1 200 €                         |
| <b>TOTAL SUBVENTIONS</b>                                   | <b>14 700 €</b>                 |

- D'inscrire la dépense au compte 65748.

M. Lamiray : « C'est gratuit ce qui explique cette somme pour la subvention. On donnait beaucoup moins d'habitude mais j'ai souhaité que ce soit gratuit car ce n'est pas toujours évident pour des gens qui n'y vont pas d'habitude, d'y participer. Je trouve que la somme il y a deux ans était assez élevée. Je propose qu'on augmente la subvention avec une contrepartie, c'est que, seuls les concerts soient payants mais en tout cas que tout le village autour, qui est quand même est lieu très bien fait autour du développement durable, soit en entrée libre complète pour tout le monde. »



M. Lamiray demande s'il y a des observations, remarques ou questions sur cette délibération.  
Pas d'intervention, il soumet au vote.

**Présents : 23 Nombre de votants : 28**  
**Ne prennent pas part au vote : 4**  
**VOTE : 28 POUR**  
**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 8 : Attribution de la subvention de fonctionnement 2024 à l'association des employés municipaux et hospitaliers (AEMH)**  
**Rapporteur : Mme Bréham**

L'AEMH a subi une réelle transformation avec l'avènement d'une nouvelle équipe dirigeante au cours de l'année 2023. Une nouvelle dynamique est mise en œuvre au sein de l'association avec le lancement de nouveaux projets à destination des agents de la collectivité, retraités ou en activité, membres adhérents de l'association.

L'association AEMH organise notamment chaque année une manifestation sur la période de Noël pour permettre aux enfants du personnel de la Ville de Maromme de profiter d'un cadeau et d'un spectacle.

La Ville propose d'attribuer à l'association AEMH une subvention annuelle de fonctionnement de 6 000 € permettant l'organisation de ces festivités.

**Le Conseil municipal,**

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le budget primitif 2024 de la ville,
  
- **Considérant** le rapport de présentation,
- **Considérant** la demande de subvention du AEMH pour l'année 2024,
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 6 000 € à l'Association des employés municipaux et hospitaliers (AEMH) pour l'année 2024,
- D'inscrire la dépense au compte 65748.

M. Lamiray demande s'il y a des observations, remarques ou questions sur cette délibération.  
Pas d'intervention, il soumet au vote.

**Présents : 26 Nombre de votants : 33**  
**VOTE : 33 POUR**  
**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 9 : Attribution d'une subvention de fonctionnement 2024 à l'association Amicale laïque de Maromme (ALM)**  
**Rapporteur : Mme Bréham**

Association aux activités multiples, le dernier état des lieux mentionnait 466 adhérents dont 275 marommois, qui retrouve progressivement des adhérents après la perte due à la crise sanitaire (343 adhérents en 2021-2022, 550 adhérents avant 2020).

Cela étant, l'ALM a su adopter une gestion rigoureuse qui lui a permis de retrouver une situation comptable équilibrée, voire légèrement favorable.

Compte-tenu du niveau important d'accompagnement de la ville qui dépasse les 16% du fonctionnement de l'association, et suite au temps de réunion organisés entre la commune et l'association il a été convenu de diminuer le montant de la subvention de 5 000 € chaque année. Cette démarche vise à atteindre en 2026 un montant de subvention conforme aux critères établis par la collectivité sans pour autant risquer de détériorer le fonctionnement de l'association.

Une convention d'objectif sera établie avec l'association au cours du premier trimestre 2024 en lien avec la subvention proposée.

La vente très prochaine de la maison Gosselin est une donnée que nous avons pris en compte dans la démarche entreprise.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'allouer une subvention annuelle de fonctionnement à l'Amicale Laïque de Maromme à hauteur de 27 000 €.

**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2024 de la ville,
- Considérant le rapport de présentation,
- Considérant la demande de subvention du ALM pour l'année 2024,
- Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer une première tranche de subvention de fonctionnement de 27 000 € à l'ALM pour l'année 2024,
- D'inscrire la dépense au compte 65748.

M. Lamiray : « Cette subvention fait toujours fait partie des subventions les plus importantes de la ville. On connaît l'histoire et le rayonnement de l'ALM. C'est vrai qu'ils ont vendu leurs deux maisons, cela leur fait un petit pécule et nous ne voulions pas être trop brutal. Comme ça été présenté, on échelonne les diminutions des subventions. Cela a été vu avec eux, ils sont ravis que la ville les accompagne. Ils vont bénéficier pleinement de la maison des associations qui est gratuite puisqu'elle est municipale. Je les félicite parce qu'ils ont vraiment redonné un cap à l'amicale laïque de Maromme. On le voit bien avec son nombre d'adhérents, ils ont vraiment souffert de la pandémie de la Covid 19. Là, ils ont retrouvé une bonne vitesse de croisière en proposant des activités qui correspondent aux habitants, c'est une bonne chose. »



M. Lamiray demande s'il y a des observations, remarques ou questions sur cette délibération.  
Pas d'intervention, il soumet au vote.

**Présents : 23 Nombre de votants : 30**  
**Ne prennent pas part au vote : 3**  
**VOTE : 30 POUR**  
**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 10 : Attribution de la subvention de fonctionnement 2024 à l'association d'art contemporain Le SHED**  
**Rapporteur : M. Simonin**

Le SHED est une association qui a installé un centre d'art contemporain appelé l'Académie dans les locaux de la maison Péliissier en 2018. L'association est également implantée à Notre-Dame-de-Bondeville, dans l'ancienne usine Gresland.

L'association Le SHED œuvre à la promotion et à la découverte de l'art contemporain en organisant plusieurs fois par an des expositions et des résidences d'artistes, de notoriété nationale voire internationale, ce qui contribue à positionner Maromme sur la carte du monde, participant de son rayonnement et de son attractivité.

L'ambition du SHED au sein des locaux marommois est de développer un projet de résidences longues durées de jeunes artistes fraîchement diplômés, qui seront hébergés au deuxième étage de l'Académie. Des travaux de remise aux normes actuelles de sécurité doivent préalablement être menés.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer à l'association Le SHED une subvention annuelle de fonctionnement de 3 000 €.

**Le Conseil municipal,**

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le budget primitif 2024 de la ville,
  
- **Considérant** le rapport de présentation,
- **Considérant** la demande de subvention du SHED pour l'année 2024,
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 000 € au SHED pour l'année 2024,
- D'inscrire la dépense au compte 65748.

M. Lamiray demande s'il y a des observations, remarques ou questions sur cette délibération.  
Pas d'intervention, il soumet au vote.

Présents : 24 Nombre de votants : 30  
Ne prennent pas part au vote : 2  
VOTE : 30 POUR  
VOTE A L'UNANIMITE

**Délibération n° 11 : Attribution des subventions 2024 aux associations hébergées dans des locaux industriels**

Rapporteur : Mme Bréham

Le club de Billard de Maromme fait partie des trois associations marommais qui occupent des locaux industriels de la ville. A ce titre, elles doivent un loyer que la ville a choisi de compenser par une subvention.

Le club de billard, qui a été contraint de quitter les locaux 29 rue Berrubé, occupe désormais un lot du bâtiment industriel Pixel depuis le 1er décembre 2018. La dernière convention de location du local a pris effet le 1er décembre 2020, pour une durée d'un an reconductible tacitement quatre fois. Ainsi le montant reste inchangé.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'allouer la subvention au Billard Club de Maromme occupant des locaux industriels et devant s'acquitter d'un loyer perçu sur le budget annexe de la ville comme suit :

| <b>Associations hébergées dans des locaux industriels</b> |                         |                            |
|---|-------------------------|----------------------------|
| <b>ASSOCIATIONS</b>                                       | <b>Montant du loyer</b> | <b>Subvention accordée</b> |
| BILLARD CLUB DE MAROMME                                   | 1 825 €                 | 21 900 €                   |
| <b>TOTAL</b>  |                         | <b>21 900 €</b>            |

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°10 du 13 décembre 2023, portant sur les tarifs des locaux d'activité loués par la ville,
- Vu la délibération n°24 du 19 octobre 2021, portant sur la convention d'occupation du local Pixel par le club de Billard,
- Vu le budget primitif 2024 de la ville,
  
- Considérant le rapport de présentation,
- Considérant les demandes de subvention des associations hébergées dans des locaux industriels pour l'année 2024,
- Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'attribuer des subventions aux associations hébergées dans des locaux industriels au titre de l'année 2024 selon la liste ci-dessous :



- Billard Club de Maromme : 21 900 €
- D'inscrire la dépense au compte 65748.

4M. Lamiray demande s'il y a des observations, remarques ou questions sur cette délibération.  
Pas d'intervention, il soumet au vote.

**Présents : 26 Nombre de votants : 33**  
**VOTE : 33 POUR**  
**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 12 : Attribution des subventions forfaitaires 2024 aux associations socio- culturelles de Maromme**  
**Rapporteur : Mme Bréham**

Sous l'intitulé socio-culturelles, se cache un nombre important et varié d'activités qu'exercent les associations marommoises. Du jardinage au théâtre en passant par le devoir de mémoire, la musique ou l'aide aux devoirs, ce sont autant d'initiatives qui ouvrent les possibles des habitants.

A l'identique des subventions forfaitaires attribuées aux associations sportives, la Ville souhaite accompagner financièrement ces associations. Une subvention forfaitaire, donc non soumise à critères, est consentie pour un montant plafond de 2 000 €.

Le tableau suivant propose les subventions forfaitaires attribuées pour l'année 2024 dans le domaine socio-culturel pour un montant total de 9 700 €.

| <b>ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES</b> |                                      | <b>Subventions de fonctionnement 2024</b> |
|---------------------------------------|--------------------------------------|---|
| <b>FORFAIT</b>                        | ASSOCIATION MUSEE HOMME ET INDUSTRIE | 100 €                                     |
|                                       | FNACA                                | 100 €                                     |
|                                       | CONVOI D'IRINA                       | 100 €                                     |
|                                       | DECO MANO                            | 200 €                                     |
|                                       | AAPPMA                               | 250 €                                     |
|                                       | JARDINS DU MONT MIREL                | 300 €                                     |
|                                       | SECOURS CATHOLIQUE                   | 300 €                                     |
|                                       | LES FOUGERES                         | 300 €                                     |
|                                       | COUNTRY VALLEE CLUB                  | 400 €                                     |
|                                       | NORMAN DIXIE'S CŒUR                  | 450 €                                     |
|                                       | EQUI-LIBRE                           | 500 €                                     |
|                                       | MISSION MILLE TONNES                 | 500 €                                     |
|                                       | LES GOURM'EN DISENT                  | 500 €                                     |
|                                       | PHENIX                               | 500 €                                     |
|                                       | CALAMITY JAZZ                        | 600 €                                     |
|                                       | LES AMIS DU SALON DE PEINTURE        | 600 €                                     |
|                                       | AGOGO PERCUSSIONS                    | 700 €                                     |
|                                       | ACCORDEON CLUB DE MAROMME            | 800 €                                     |
|                                       | COUTUR'CRE@                          | 1 000 €                                   |
|                                       | IMAJEU                               | 1 500 €                                   |
| <b>Total</b>                          | <b>9 700 €</b>                       |   |

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la commission n°3 consultée,
- Vu le budget primitif 2024 de la ville,
  
- Considérant le rapport de présentation,
- Considérant les demandes de subvention pour l'année 2024,
- Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer des subventions aux associations socio-culturelles au titre de l'année 2024 selon la liste ci-dessous,
  
- D'inscrire la dépense au compte 65748.



| ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES |                                      | Subventions de fonctionnement 2024 |
|--------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|
| FORFAIT                        | ASSOCIATION MUSEE HOMME ET INDUSTRIE | 100 €                              |
|                                | FNACA                                | 100 €                              |
|                                | CONVOI D'IRINA                       | 100 €                              |
|                                | DECO MANO                            | 200 €                              |
|                                | AAPPMA                               | 250 €                              |
|                                | JARDINS DU MONT MIREL                | 300 €                              |
|                                | SECOURS CATHOLIQUE                   | 300 €                              |
|                                | LES FOUGERES                         | 300 €                              |
|                                | COUNTRY VALLEE CLUB                  | 400 €                              |
|                                | NORMAN DIXIE'S CŒUR                  | 450 €                              |
|                                | EQUI-LIBRE                           | 500 €                              |
|                                | MISSION MILLE TONNES                 | 500 €                              |
|                                | LES GOURM'EN DISENT                  | 500 €                              |
|                                | PHENIX                               | 500 €                              |
|                                | CALAMITY JAZZ                        | 600 €                              |
|                                | LES AMIS DU SALON DE PEINTURE        | 600 €                              |
|                                | AGOGO PERCUSSIONS                    | 700 €                              |
|                                | ACCORDEON CLUB DE MAROMME            | 800 €                              |
| COUTUR'CRE@                    | 1 000 €                              |                                    |
| IMAJEU                         | 1 500 €                              |                                    |
| <b>Total</b>                   | <b>9 700 €</b>                       |                                    |

M. Ano : « Je ne prendrai pas part au vote car j'ai un lien de parenté assez proche avec le président de l'association Milles Tonnes. »

M. Lamiray : « Je demande au secrétariat de prendre en compte cela pour cette délibération mais aussi les prochaines. L'association Milles tonnes, c'est tous ces jeunes qui, le dimanche, vont dans le Cailly et ramassent les déchets ».

M. Ano : « Si je peux me permettre M. Le Maire, il s'agit de tous ces jeunes mais aussi de moins jeunes. Nous avons une vraie mixité de population au sein de cette association, avec des personnes de plus de 60 ans qui viennent donner un coup de main et de très jeunes gamins qui viennent porter des seaux de trésors découverts dans la rivière ».

M. Lamiray demande s'il y a des observations, remarques ou questions sur cette délibération.  
Pas d'intervention, il soumet au vote.

Présents : 21 Nombre de votants : 25

Ne prennent pas part au vote : 7

VOTE : 25 POUR

VOTE A L'UNANIMITE

**Délibération n° 13 : Attribution de la subvention de fonctionnement 2024 à l'association Comité d'Echanges Internationaux**  
**Rapporteur : Mme Poulain**

Le Comité d'Echanges Internationaux, par ses activités, est l'association marommoise qui maintient le lien avec les villes jumelées de la commune. L'organisation de voyages en Italie à Signa ou l'accueil des ressortissants allemands de la ville de Norderstedt en est la preuve.

Il convient ainsi, à la fois d'aider l'association CEI à promouvoir les relations internationales de Maromme mais également d'inciter les Marommois à participer aux échanges. Pour cela il faut inciter l'accueil des habitants des villes sœurs, et permettre aux Marommois de partir à l'étranger.

Une participation est ainsi proposée pour l'accueil d'habitants des villes jumelles, à hauteur de 50 € pour un enfant et 30 € pour un adulte.

Une aide financière de la ville pour les adhérents du CEI qui participent à des voyages en Italie, en Allemagne ou en Belgique est également légitime. Cette participation serait versée à hauteur de 100 € pour un adulte et 150 € pour un enfant.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer à l'association CEI une subvention annuelle de fonctionnement de 2 500 €.

**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2024 de la ville,
  
- Considérant le rapport de présentation,
- Considérant la demande de subvention du CEI pour l'année 2024,
- Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

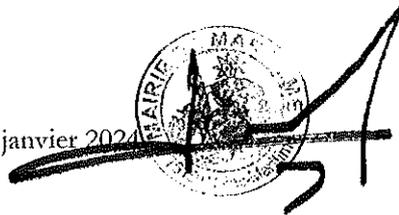
- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 500 € au CEI pour l'année 2024,
- D'inscrire la dépense au compte 65748.

M. Lamiray : « Peut être un petit mot Mme Poulain sur ce qu'on va essayer de relancer cette année sur le jumelage ? »

Mme Poulain : « Cette année, nous avons essayé de reprendre des contacts avec les villes jumelées surtout Norderstedt. Étant donné que les maires ont changé depuis que le jumelage a été suspendu en raison de la pandémie, désormais c'est une femme qui siège.

A une époque, nous avons rencontré une personne qui était très bien, qui parlait français et qui nous aurait beaucoup aidé mais elle est malheureusement décédée et une autre dame qui était en charge des jumelages est partie à la retraite ce qui fait qu'on a plus de contacts.

Depuis, nous avons repris, petit à petit, un contact par mail et cette semaine j'ai travaillé avec M. Morlaine pour essayer de voir comment on peut organiser une visioconférence.



Avec la ville de Signa on va le refaire aussi par visio parce qu'il faut qu'on on se reparle un petit peu, mais ce sont des personnes qu'on a l'habitude de voir et qu'on connaît bien. Donc ça va être plus facile de reprendre le contact avec Signa.

Avec Norderstedt ce n'est pas du tout fermé, au contraire puisqu'on a reçu un courriel il y a une semaine à peu près, nous disant qu'ils seraient vraiment contents qu'on reprenne le jumelage comme il faut parce qu'ils ont une association comme nous, le CEI, eux c'est Pro-maromme qui fonctionne bien. Mais nous au niveau administratif, ça coince un peu parce qu'on avait plus de contacts. Donc là on reprend attache et on est reparti de plus belle ».

M. Lamiray : « C'est vrai que le jumelage associatif marche bien avec Signa et Norderstedt mais ce que l'on souhaite, c'est relancer le jumelage institutionnel.

M. Lamiray demande s'il y a des observations, remarques ou questions sur cette délibération.  
Pas d'intervention, il soumet au vote.

**Présents : 25 Nombre de votants : 31**

**Ne prennent pas part au vote : 1**

**VOTE : 31 POUR**

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 14 : Attribution d'une subvention de fonctionnement 2024 à l'association d'athlétisme Entente Mont-Saint-Aignan Maromme (EMSAM)**  
**Rapporteur : Mme Bréham**

Intégré au Stade Sottevillais, le club d'athlétisme EMSAM demeure un club dynamique avec des entraîneurs reconnus. Le club peut ainsi s'appuyer sur leurs compétences sportives mais aussi sur leur formation à l'Activité Physiques Adaptées. Le club est ainsi partie prenante des ateliers de co-construction autour du sport – santé que la ville pilote.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer à l'association EMSAM une subvention annuelle de fonctionnement pour 2024 de 10 000 € permettant l'organisation de ces diverses activités.

**Le Conseil municipal,**

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le budget primitif 2024 de la ville,
  
- **Considérant** le rapport de présentation,
- **Considérant** la demande de subvention du EMSAM pour l'année 2024,
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au club d'athlétisme EMSAM pour l'année 2024,
- D'inscrire la dépense au compte 65748.

M. Lamiray demande s'il y a des observations, remarques ou questions sur cette délibération.  
Pas d'intervention, il soumet au vote.

**Présents : 26 Nombre de votants : 33**

**VOTE : 33 POUR**

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 15 : Attribution d'une subvention de fonctionnement 2024 à l'association de badminton Maromme Déville Mont-Saint-Aignan (MDMSA)  
Rapporteur : Mme Bréham**

Club phare à l'échelle de la région sur la discipline du badminton, le MDMSA continue à évoluer au plus haut niveau national, malgré un budget serré. Le club s'appuie sur l'organisation de manifestations d'envergure pour renflouer ses caisses et mise sur la formation pour remplacer progressivement les joueurs majeurs étrangers de l'équipe par des sportifs formés localement.

Le club s'implique aussi dans la dynamique municipale locale. Le club participe également à la réflexion autour d'un système marommois en faveur du sport santé.

Le MDMSA a réintégré cette saison le Top 12 soit la première division par équipe à l'échelon national.

La ville propose donc d'attribuer à l'association MDMSA une subvention annuelle de fonctionnement de 10 500 €.

**Le Conseil municipal,**

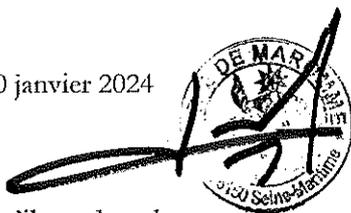
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2024 de la ville,
  
- Considérant le rapport de présentation,
- Considérant la demande de subvention du MDMSA pour l'année 2024,
- Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 500 € au club de badminton MDMSA pour l'année 2024,
- D'inscrire la dépense au compte 65748.

M. Lamiray : « Le maintien va être difficile car ils ont fait le choix de ne pas prendre de joueurs étrangers et que dans le top 12 c'est-à-dire le plus haut niveau français toutes les équipes vont chercher des joueurs à l'étranger. Et souvenez-vous, on a un ambassadeur, M. Julien Maillot qui se bat pour être qualifié pour les prochains JO. Il joue en double et son binôme est blessé, il a donc des difficultés pour la qualification ».



M. Lamiray demande s'il y a des observations, remarques ou questions sur cette délibération.  
Pas d'intervention, il soumet au vote.

**Présents : 26 Nombre de votants : 33**

**VOTE : 33 POUR**

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 16 : Attribution de la subvention de fonctionnement 2024 à l'association de football Amicale laïque Déville Maromme ALDM**

**Rapporteur : Mme Bréham**

Club formateur reconnu dans le milieu footballistique normand, la volonté du club est donc toujours présente pour former des joueurs et de leur permettre d'évoluer au plus haut niveau régional. Preuve en est la présence de son équipe U18 en Régionale 1.

Le club a également diversifié ses activités. Après avoir initié un tournoi autour du handicap, le club s'est rapproché du Foyer des Fougères pour permettre aux résidents de s'inscrire dans un championnat de football adapté. Le développement d'une section loisirs pour les enfants et les jeunes souhaitant pratiquer le football sans l'aspect compétition favorise l'accès à la pratique sportive pour le plus grand nombre.

Une convention d'objectif sera établie avec l'association au cours du premier trimestre 2024 en lien avec la subvention proposée.

La Ville propose donc d'attribuer à l'association ALDM une subvention annuelle de fonctionnement de 24 200 €.

**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2024 de la ville,
- Considérant le rapport de présentation,
- Considérant la demande de subvention du ALDM pour l'année 2024,
- Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 24 200 € à ALDM pour l'année 2024,
- D'inscrire la dépense au compte 65748.

M. Lamiray : « Le club fait un très bon travail autour du sport et handicap, notamment l'équipe féminine. Et comme l'a dit Mme Bréham dans sa présentation, je vous invite à y passer, le tournoi autour du handicap et de la différence « Respecte la différence » est assez exemplaire.»

M. Lamiray demande s'il y a des observations, remarques ou questions sur cette délibération.  
Pas d'intervention, il soumet au vote.

Présents : 26 Nombre de votants : 33  
VOTE : 33 POUR  
VOTE A L'UNANIMITE

**Délibération n° 17 : Attribution d'une subvention de fonctionnement 2024 à l'association de gymnastique La Persévérante**  
Rapporteur : Mme Bréham

Club accueillant les pratiquants depuis leur plus jeune âge par l'intermédiaire des baby-gym, jusqu'aux plus âgés avec la gym senior, l'association joue pleinement son rôle social sur le territoire. La Persévérante est donc un club de gymnastique qui ne se cantonne pas à la promotion de la gymnastique sportive fédérale, mais qui décloisonne l'activité pour accueillir des publics différents.

L'association présente au cours de la saison 2022/23, 478 licenciés dont près de 45% de Marommois.

La dimension santé est également prise en compte par cette association, ainsi que la thématique du handicap avec l'accueil de structures spécialisées.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer à La Persévérante une subvention annuelle de fonctionnement de 18 000 €.

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2024 de la ville,
  
- Considérant le rapport de présentation,
- Considérant la demande de subvention de La Persévérante pour l'année 2024,
- Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 18 000 € à La Persévérante pour l'année 2024,
- D'inscrire la dépense au compte 65748.

M. Lamiray demande s'il y a des observations, remarques ou questions sur cette délibération.  
Pas d'intervention, il soumet au vote.

Présents : 25 Nombre de votants : 31  
Ne prennent pas part au vote : 2  
VOTE : 31 POUR  
VOTE A L'UNANIMITE



**Délibération n° 18 : Attribution de la subvention de fonctionnement 2024 à l'association ALM Judo**  
**Rapporteur : Mme Bréham**

La commune a soutenu l'association l'année passée avec le maintien d'une subvention à hauteur de 7 000 €. En prenant en compte les critères établis par la collectivité pour l'attribution des subventions, l'association ne peut bénéficier que d'une subvention d'un montant maximum de 4 030 €.

Malgré l'arrivée d'une nouvelle équipe dirigeante et le soutien de la Ville, le club a enregistré à l'été 2023 la perte de leur entraîneur principal.

La ville propose donc une subvention annuelle de fonctionnement pour le club de l'ALM Judo, d'un montant de 4 030 €.

**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2024 de la ville,
  
- **Considérant** le rapport de présentation,
- **Considérant** la demande de subvention de ALM Judo pour l'année 2024,
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 030 € à ALM Judo pour l'année 2024,
- D'inscrire la dépense au compte 65748.

M. Lamiray précise : « Quand on parle de la perte de l'entraîneur principal on sous-entend son départ dans un autre club ».

Mme Bréham : « Je précise que nous avons rencontré le club Judo avant le conseil municipal de ce soir pour prévenir de la baisse de la subvention ».

M. Lamiray demande s'il y a des observations, remarques ou questions sur cette délibération.  
Pas d'intervention, il soumet au vote.

**Présents : 25 Nombre de votants : 32**

**Ne prennent pas part au vote : 1**

**VOTE : 32 POUR**

**VOTE A L'UNANIMITÉ**

**Délibération n° 19 : Attribution de la subvention de fonctionnement 2024 à l'association Maromme Tennis**  
**Rapporteur : Mme Bréham**

Le club de tennis bénéficie d'une dynamique positive sur ces années post-covid. De nombreux adhérents pratiquent l'activités au sein de l'association.

Cette dernière organise également un tournoi CNGT trois étoiles, ce qui en fait l'un des plus importants en France.

La ville propose donc d'octroyer au club Maromme Tennis, avec une subvention annuelle de fonctionnement de 10 000 €, lui permettant de maintenir son niveau d'activité.

**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2024 de la ville,
- Considérant le rapport de présentation,
- Considérant la demande de subvention de Maromme Tennis pour l'année 2024,
- Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € à Maromme Tennis pour l'année 2024,
- D'inscrire la dépense au compte 65748.

Mme Bréham : « La 6<sup>ème</sup> édition du CNGT aura lieu donc du 29 février au 10 mars. La finale aura lieu donc le 10 mars et le même jour il y aura la conférence de Mme Angélique Cauchy à 11h. »

M. Lamiray : « Je vous invite à venir à la finale et à la conférence de Mme Cauchy qui est une joueuse de l'équipe de France de tennis et qui a été pendant des années violée par son entraîneur, couvert par la fédération française de tennis. C'est aujourd'hui une femme très abîmée et elle fait désormais le tour de la France pour alerter, mobiliser et son témoignage doit être extrêmement poignant. »

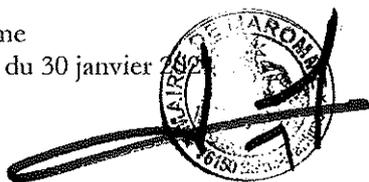
M. Lamiray demande s'il y a des observations, remarques ou questions sur cette délibération.  
Pas d'intervention, il soumet au vote.

**Présents : 25 Nombre de votants : 32**

**Ne prennent pas part au vote : 1**

**VOTE : 32 POUR**

**VOTE A L'UNANIMITE**



**Délibération n° 20 : Attribution de la subvention de fonctionnement 2024 à l'association Canteleu Maromme Tennis de table (CAMATT)**

**Rapporteur : Mme Bréham**

Le club de Tennis de Table est dynamique et ambitieux. La forte présence de la pratique féminine au sein du club est une réelle locomotive pour ce dernier.

Les résultats du club lors de la saison 2022/2023 sont positifs et le club fait preuve d'une réelle volonté de structuration et de développement.

La Ville propose d'accompagner le club Canteleu Maromme Tennis de Table, par une subvention annuelle de fonctionnement de 2 900 €.

**Le Conseil municipal,**

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le budget primitif 2024 de la ville,
- **Considérant** le rapport de présentation,
- **Considérant** la demande de subvention du CAMATT pour l'année 2024,
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 900 € à l'association CAMATT pour l'année 2024,
- D'inscrire la dépense au compte 65748.

**Présents : 25 Nombre de votants : 32**

**VOTE : 32 POUR**

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 21 : Attribution de la subvention de fonctionnement 2024 à l'association Maromme Canteleu Volleyball 76 (MCV)**

**Rapporteur : Mme Bréham**

Comme son homologue du tennis de table, le volleyball se pratique sur Canteleu et Maromme. Après plusieurs épisodes chaotiques, le club semble avoir trouvé un niveau de fonctionnement et une ambition de pratique cohérents. Il grimpe progressivement les échelons, qu'il s'agisse de l'équipe masculine ou féminine, en s'appuyant pour beaucoup sur une formation locale.

Le club réussit ainsi à briller sur tous les tableaux, hommes et femmes, jeunes et adultes. Il obtient également de bons résultats en Beach volley et aimerait structurer davantage cette pratique, qui fait une parfaite liaison entre la fin de championnat d'une saison en salle et la saison suivante.

La ville propose de verser une subvention annuelle de fonctionnement de 10 000 € au club Maromme Canteleu Volleyball 76.

**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2024 de la ville,
  
- Considérant le rapport de présentation,
- Considérant la demande de subvention du club MCV pour l'année 2024,
- Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au club de volleyball MCV pour l'année 2024,
- D'inscrire la dépense au compte 65748.

M. Lamiray : « Il serait souhaitable, Mme Bréham que dans le corps de la délibération, on ne ressasse plus l'épisode chaotique du club. Cela fait 10 ans, il s'est reconstruit, on tourne la page et je confirme, les dirigeants sont vraiment très sérieux ».

M. Lamiray demande s'il y a des observations, remarques ou questions sur cette délibération.  
Pas d'intervention, il soumet au vote.

**Présents : 26 Nombre de votants : 33**

**VOTE : 33 POUR**

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 22 : Attribution des subventions forfaitaires 2024 aux associations sportives de Maromme**

**Rapporteur : Mme Bréham**

La Ville, consciente de la plus-value sociale engendrée par le tissu associatif, accompagne les associations sportives en leur mettant à disposition des équipements dont la qualité est unanimement reconnue ainsi qu'en participant à leur fonctionnement.

Une subvention forfaitaire, non soumise à critères, est consentie pour un montant plafond de 2 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer des subventions forfaitaires attribuées pour l'année 2024 aux associations sportives pour un montant total de 7 680 €.



| <b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b> |                                      | <b>Subventions de fonctionnement 2024</b> |
|-------------------------------|--------------------------------------|---|
| <b>FORFAIT</b>                | MAISON CULTURELLE DE GEORGIE         | 200 €                                     |
|                               | UNSS COLLEGE ALAIN                   | 330 €                                     |
|                               | LES COMPAGNONS DES TERRES PARALLELES | 400 €                                     |
|                               | LE RESTE DU MONDE                    | 400 €                                     |
|                               | MAJO TWIRL LES COYOTES               | 500 €                                     |
|                               | CYCLO-CLUB MAROMME                   | 500 €                                     |
|                               | DES PAS ET DES LETTRES               | 600 €                                     |
|                               | CLUB EDUCATION CANINE MAROMME        | 750 €                                     |
|                               | AL MUSCULATION                       | 800 €                                     |
|                               | BASKET CLUB DE MAROMME               | 1 000 €                                   |
|                               | ALM PETANQUE                         | 1 000 €                                   |
|                               | MAROMME HANDBALL                     | 1 200 €                                   |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>7 680 €</b>                       |   |

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2024 de la ville,
  
- **Considérant** le rapport de présentation,
- **Considérant** les demandes de subvention pour l'année 2024,
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer des subventions forfaitaires aux associations sportives au titre de l'année 2024 selon la liste ci-dessous :

| ASSOCIATIONS SPORTIVES |                                      | Subventions de fonctionnement 2024 |
|------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|
| FORFAIT                | MAISON CULTURELLE DE GEORGIE         | 200 €                              |
|                        | UNSS COLLEGE ALAIN                   | 330 €                              |
|                        | LES COMPAGNONS DES TERRES PARALLELES | 400 €                              |
|                        | LE RESTE DU MONDE                    | 400 €                              |
|                        | MAJO TWIRL LES COYOTES               | 500 €                              |
|                        | CYCLO-CLUB MAROMME                   | 500 €                              |
|                        | DES PAS ET DES LETTRES               | 600 €                              |
|                        | CLUB EDUCATION CANINE MAROMME        | 750 €                              |
|                        | AL MUSCULATION                       | 800 €                              |
|                        | BASKET CLUB DE MAROMME               | 1 000 €                            |
|                        | ALM PETANQUE                         | 1 000 €                            |
|                        | MAROMME HANDBALL                     | 1 200 €                            |
|                        | TOTAL                                |                                    |

- D'inscrire la dépense au compte 65748.

M. Lamiray demande s'il y a des observations, remarques ou questions sur cette délibération.  
Pas d'intervention, il soumet au vote.

Présents : 22 Nombre de votants : 27

Ne prennent pas part au vote : 5

VOTE : 27 POUR

VOTE A L'UNANIMITE

### **Délibération n° 23 : Avis du conseil municipal sur le projet de plan de mobilité (PDM) arrêté par la Métropole Rouen Normandie**

Rapporteur : M. Lamiray

La Métropole Rouen Normandie a arrêté en conseil métropolitain le projet de plan de mobilité (PDM) le 25 septembre 2023.

Dans le cadre des démarches nécessaires à son approbation finale, et avant la phase de l'enquête publique qui aura lieu dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, la Métropole a pour obligation de consulter les personnes publiques associées, dont les communes membres.

Le Plan de Mobilité 2035 (PDM) définit les principes d'organisation de la mobilité, des personnes comme des marchandises, sur le territoire de la Métropole et en lien avec les collectivités limitrophes pour la prochaine décennie.



Pour rappel, le dernier Plan de Mobilité (ex-Plan de Déplacement Urbain – PDU) de la Métropole Rouen Normandie a été approuvé le 15 décembre 2014. Dès son adoption, la Métropole s'était engagée à le réviser dans la continuité de son évaluation obligatoire à 5 ans. Le Conseil Métropolitain a donc délibéré le 14 décembre 2020 la révision du Plan de Mobilité.

Les accords de Rouen signés en fin 2018 ont fixé des objectifs forts : un territoire 100 % énergies renouvelables en 2050, une réduction des gaz à effet de serre de 80 %, la diminution des consommations d'énergie de 50 %, et la multiplication par 2,5 de la production d'énergie renouvelable locale.

**Face à ces défis, la mobilité porte trois impératifs :**

- **Un impératif sanitaire** : la mobilité a des effets sur la santé aussi bien physique, sociale que mentale,
- **Un impératif environnemental** : en France, le secteur des transports de personnes et de marchandises est responsable d'au moins 30 % des émissions de gaz à effet de serre,
- **Un impératif social** : faire face à l'urgence climatique exige de transformer structurellement les modes de déplacements. Mais pour entraîner l'ensemble de la société, la prise en compte des inégalités sociales dans les politiques de mobilités est indispensable, avec en particulier une forte exposition du budget transport des ménages.

Révisé en concertation avec les citoyens et les acteurs de la mobilité, le projet de Plan de Mobilité de la Métropole Rouen Normandie fixe trois ambitions, avec un investissement prévu sur les mobilités à hauteur de +1 milliard d'euros d'ici à 2035 :

- **Une métropole social-écologique** : la mobilité doit répondre à une urgence climatique tout en demeurant un facteur de cohésion,
- **Une métropole collective** : la mobilité est un support de coopération entre les usagers, les acteurs et à différentes échelles,
- **Une métropole exemplaire** : la mobilité est un vecteur d'innovation qui doit permettre une rupture dans les pratiques.

**Le projet de PDM se construit en concertation.**

Tout au long de la démarche, les citoyens et les acteurs de la mobilité (Comité Citoyens, Ambassadeurs de mobilité, Conseil de Développement Durable) ont été mis au cœur du dispositif. Une page dédiée à la concertation intitulée « Mobilités : ça bouge ! » a été mise en ligne sur la plateforme de participation citoyenne de la Métropole Rouen Normandie du 3 mai 2021 au 7 juillet 2022.

L'ensemble des parties-prenantes a eu la possibilité d'être mobilisé sur des événements et des ateliers, de répondre à des questionnaires et de déposer des contributions libres.

Toutes les contributions ont fait l'objet d'un examen et ont permis de tirer quelques grandes attentes, constitutives du projet final du Plan de Mobilité :

- La mobilité, une brique essentielle de la transition écologique,
- Une pratique du vélo amenée à se développer et les équipements cyclables à se conforter,
- Une offre de transports en commun améliorée, plus fréquente et accessible,
- Un espace public mieux aménagé et sécurisé pour des circulations apaisées,
- Un usage de la voiture toujours important, mais qui doit évoluer pour un meilleur équilibre des parts modales,
- Une intermodalité qui doit être renforcée, car essentielle au système de mobilité,
- Un nécessaire accompagnement au changement de pratiques de mobilité,
- Des solutions inclusives et adaptées à tous les territoires

L'essentiel du projet de Plan de Mobilité est d'atteindre les objectifs fixés de parts modales, de qualité de l'air, de consommation d'énergie, de lutte contre l'autosolisme et d'optimisation des coûts de mobilité.

Il propose un vaste programme d'actions, qui recourent des thèmes variés comme le vélo, les transports en commun et le train, les espaces publics, la voiture et le stationnement, l'inclusion ou l'innovation.

Ces actions sont les suivantes :

#### « Pédalons plus, marchons plus »

La priorité est de développer un réseau cyclable sécurisé et connecté sur l'ensemble du territoire (Réseau Express Vélo : 12 à 15 itinéraires, 200 km / Réseau Interconnecté Vélo : 100 à 250 km). Des services doivent accompagner le développement de ce réseau en offrant des possibilités :

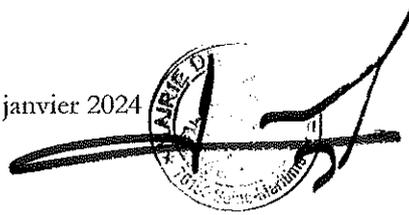
- de location longue durée avec Lovélo et location de courte durée avec Lovélo Libre-Service,
- de stationnement (courte, moyenne, longue durée),
- de réparation pour les usagers et d'intermodalité (train, transports collectifs urbains).

En prolongement, l'amélioration du fonctionnement des espaces publics et des connexions avec les autres modes permettra de rendre la marche plus attractive et accessible.

L'éducation à l'environnement viendra soutenir le changement des pratiques, en particulier à travers le Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Ecologique (PACTE).

#### « Vers plus de gratuité »

Dans un contexte où les dépenses de transport représentent en moyenne 15 % du budget des ménages, le coût de la mobilité doit être interrogé : il en va de la liberté de se déplacer pour des personnes qui y renonceraient pour des questions financières, avec pour conséquence de renoncer également à un emploi ou à l'accès aux études ou à une formation. Étendre au maximum possible la gratuité devient donc un enjeu essentiel, dans la limite des ressources financières des autorités organisatrices de la mobilité.



### **Nouveaux Tram(s) / TEOR(s) »**

De nouvelles lignes structurantes de transports en commun vont progressivement irriguer le territoire. Une étude interroge actuellement le devenir du réseau structurant (Tramway/TEOR/Fast), la faisabilité de portions urbaines de lignes de tram-train dans le cadre du projet ferroviaire de Service Express Régional Métropolitain (SERM) et la desserte de la nouvelle gare sur le site Saint-Sever. Ce sont potentiellement plusieurs nouvelles lignes de tramway ou de TEOR qui pourraient voir le jour dans les 15 années à venir.

### **« Le train comme mode urbain »**

Le projet de SERM vise à développer une offre ferroviaire comparable à celle d'un transport urbain. Il s'agit, d'une part, d'offrir une réelle alternative à l'automobile sur des trajets quotidiens, à l'échelle de la Métropole, mais également de son bassin de vie plus large et d'autre part, de contribuer à décarboner les transports. A plusieurs horizons de temps, pré et post Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN), la possibilité de développer un réseau ambitieux sur les 5 branches de l'étoile ferroviaire rouennaise est actuellement à l'étude, incluant la réouverture aux voyageurs de la ligne 365-370 vers Elbeuf et la création ou la réouverture de plusieurs haltes ferroviaires.

### **« Territoires »**

Il s'agit de construire un véritable réseau de mobilité avec les territoires limitrophes, en changeant d'échelle. Avec plus de 200 000 déplacements journaliers entre la Métropole Rouen Normandie et l'extérieur, des offres de mobilité plus globales et intégrées autour d'un maillage en Parkings relais (P+R) et en aires de covoiturages, de liaisons cyclables, de services de transports collectifs et de covoiturage doivent être renforcées.

### **« Achever la tête Nord du Pont Flaubert »**

A l'aune de la réalisation des accès définitifs de la tête sud du Pont Flaubert et du quartier Rouen Flaubert, il s'agit de prolonger la dynamique actuelle en bâtissant le devenir des mobilités sur la façade Ouest de Rouen. En lien avec les territoires adjacents et avec le projet, à initier, de réaménagement de la tête nord du pont Flaubert, il conviendra d'interroger le devenir de l'autoroute A150, dans sa capacité à accueillir des voies réservées aux covoitureurs, à de nouvelles lignes de transport collectif rapides ou, dans le sens Rouen-Barentin, aux véhicules lents.

Vous trouverez en annexe de ce rapport et joins à la délibération, l'ensemble des pièces constituant le dossier complet du projet de PDM.

Au vu de ces éléments et documents, et du fait que la mobilité doit répondre à l'urgence climatique, qu'elle est un support de coopération à différentes échelles mais aussi qu'elle est un vecteur d'innovation qui doit permettre une rupture dans les pratiques.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de prendre acte du projet de Plan de Mobilité et de donner un avis favorable à celui-ci sous réserve de la mise en œuvre d'une déclinaison au profit de la commune comme suit :

- déployer des équipements de recharges de véhicules électriques en tenant compte de la spécificité urbaine de la commune (70 % de logements collectifs),

- déployer des pistes cyclables bidirectionnelles rue du 8 mai 1945, rue des Belges, Côte de Garstedt, côte du Val aux Dames et route de Dieppe,
- améliorer l'offre de la ligne du bus 10 le matin et le soir afin de créer une véritable ligne pendulaire Ouest-Nord,
- améliorer la capacité de la ligne Téor pour faire face à un engorgement constaté (fréquences et adaptation du matériel),
- permettre une offre de transport nocturne pour les travailleurs en horaires décalés,
- positionner la gare de Maromme sur le tracé d'étude du service espace régional métropolitain et envisager un parking P+R,
- développer une 3<sup>ème</sup> voie sur l'autoroute A150 et envisager l'opportunité d'une voie réservée au co-voiturage,
- mettre en place la location de courte durée (Lovélo) sur la commune de Maromme,
- installer des espaces de stationnement sécurisés pour les vélos,
- densifier et diversifier l'offre de transport dans la Vallée du Cailly,
- permettre aux personnes scolarisées ou en formation et aux personnes retraitées de bénéficier de la gratuité,
- installer un parking P+R sur la ville-haute (La Maine) pour soutenir l'auto partage,
- dans le cadre de l'aménagement de la tête Nord du Pont Flaubert, veiller à dimensionner les infrastructures pour absorber les flux générés par les 26 communes de l'ouest de la Métropole.

#### **Le Conseil municipal,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Transports, notamment ses articles L 1214-1 et suivants,
- Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants,
- Vu les statuts de la Métropole, Vu la délibération du Conseil de la CAR du 11 février 2000 portant approbation du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération rouennaise,
- Vu la délibération du Conseil de la CAR du 1er octobre 2007 portant révision du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération rouennaise,
- Vu la délibération du Conseil de la CREA du 20 décembre 2010 portant lancement de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains,
- Vu la délibération du Conseil de la CREA du 24 juin 2013 arrêtant le projet de Plan de Déplacements Urbains,
- Vu la délibération du Conseil de la CREA du 15 décembre 2014 approuvant le Plan de Déplacements Urbains,
- Vu la délibération du Conseil métropolitain du 14 décembre 2020 approuvant le lancement de la révision du PDM de la Métropole Rouen Normandie,
- Vu la délibération du Conseil métropolitain du 25 septembre 2023 arrêtant le projet de mobilité de la Métropole Rouen Normandie,
- Vu le projet de Plan de mobilité de la Métropole Rouen Normandie joint à la présente délibération,
- Considérant que la ville de Maromme souhaite donner son avis sur le projet de plan de mobilité et le motiver,
- Considérant le rapport de présentation annexé à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré,**

#### **Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** de prendre acte du projet de Plan de Mobilité et de donner un avis favorable à celui-ci sous réserve de la mise en œuvre d'une déclinaison au profit de la commune comme suit :



- déployer des équipements de recharges de véhicules électriques en tenant compte de la spécificité urbaine de la commune (70 % de logements collectifs),
- déployer des pistes cyclables bidirectionnelles rue du 8 mai 1945, rue des Belges, Côte de Garstedt, côte du Val aux Dames et route de Dieppe,
- améliorer l'offre de la ligne du bus 10 le matin et le soir afin de créer une véritable ligne pendulaire Ouest-Nord,
- améliorer la capacité de la ligne Téor pour faire face à un engorgement constaté (fréquences et adaptation du matériel),
- permettre une offre de transport nocturne pour les travailleurs en horaires décalés,
- positionner la gare de Maromme sur le tracé d'étude du service espace régional métropolitain et envisager un parking P+R,
- développer une 3<sup>ème</sup> voie sur l'autoroute A150 et envisager l'opportunité d'une voie réservée au co-voiturage,
- mettre en place la location de courte durée (Lovélo) sur la commune de Maromme,
- installer des espaces de stationnement sécurisés pour les vélos,
- densifier et diversifier l'offre de transport dans la Vallée du Cailly,
- permettre aux personnes scolarisées ou en formation et aux personnes retraitées de bénéficier de la gratuité,
- installer un parking P+R sur la ville-haute (La Maine) pour soutenir l'auto partage,
- dans le cadre de l'aménagement de la tête Nord du Pont Flaubert, veiller à dimensionner les infrastructures pour absorber les flux générés par les 26 communes de l'ouest de la Métropole.

M. Lamiray : « Ce que je propose, c'est de mettre un avis favorable sous réserve, c'est-à-dire de donner un avis favorable parce que tout cela va dans le bon sens, mais le « sous réserve » a un objectif, celui d'attirer l'attention de la métropole sur les spécificités de notre commune afin qu'elle ne soit pas mise dans un gros paquet, dans lequel on aura du mal à lever la main quand on aura voté cela, sans signifier quelques précisions sur les enjeux, sur le territoire.

La délibération est ouverte et si vous avez des propositions à ajouter dans le « sous réserve », on peut le faire sans problème.

Mme Tocqueville : « Je reviens précisément sur la réunion consacrée aux mobilités du 23 janvier à laquelle j'ai assisté et où justement le vice-président a évoqué ces questions. Effectivement je pense que la réserve est de mise.

Sur deux points :

- concernant le train, le vice-président a clairement dit que « ce n'était pas pour tout de suite » parce qu'il faut mettre autour de la table les services de l'Etat, la SNCF et la région.  
Je pense que ce sera un des sujets qui fera l'objet d'un acharnement comme le sujet de la ligne 10.
- concernant la gratuité, alors il a effectivement mentionné Montpellier mais Montpellier pour absorber la gratuité, a augmenté les impôts.

M. Lamiray : « Oui, effectivement et je le sais de son maire car je le connais un peu. Il a décidé de passer les subventions pour le sport professionnel de 27 millions d'euros à 3 millions d'euros »

Mme Tocqueville poursuit : « Si effectivement on mettait la gratuité, ça représenterait 20 millions supplémentaires au total. Comme vous l'avez dit, est bien envisagé une modification de tarification donc, pour les jeunes ? pour les seniors ? Effectivement en prenant en compte alors, soit une de ces catégories soit deux de ces catégories, il y a une réflexion à mener mais je pense qu'il y aura des arbitrages à faire et étant donné les difficultés que rencontrent certaines populations de Maromme, cet arbitrage-là sera important parce qu'on n'oublie pas que c'est la transition écologique et solidaire. »

M. Lamiray : « Je ne vais pas évoquer la ZFE, notre position est claire et irréversible et ne fait donc pas l'objet de débat ». Est-ce qu'il y a des interventions sur cette délibération ? c'est un sujet important car c'est je pense stratégiquement bien plus important que la subvention du CCAS ce qui se passe, c'est l'enjeu de notre aménagement de territoire de demain.

Mme Poulain ne va pas être d'accord... mais sans rire, on parle bien plus que 150 000 €, on n'est pas dans les mêmes volumes, c'est cela que je voulais pointer. La subvention au CCAS est bien entendu très importante. »

M. Ano : « Une petite remarque car, pour j'ai étudié le sujet des dispositions qu'on peut prendre pour le rechargement des véhicules électriques individuels. Soit en tant que locataire ou en tant que propriétaire, il y a aujourd'hui une règle qui est le droit à la prise sur lequel les bailleurs sociaux ne peuvent pas dire non. Ils ont une obligation de trouver des solutions, encore faut-il trouver des installateurs et tout le schéma qu'il y a à refaire. Pour les propriétaires c'est la même chose, les copropriétés ne peuvent pas dire non. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est éventuellement ouvrir le débat et trouver une solution collective. Mais dans le cas où la solution n'existe pas, chaque propriétaire de parking peut demander l'installation de sa borne sur son parking avec son propre compteur électrique. Cela va être très compliqué, l'échéance 2035 laisse un petit peu de marge mais toutes les populations en 2035 ne se jetteront pas sur les véhicules électriques car il y aura encore des véhicules thermiques pendant 30 ou 40 ans. Il y aura une graduation qui va se faire sur la mise en place du parc de véhicules électrique.

Il y a beaucoup de questions pour lesquelles il y a peu de réponses et les informations sont difficiles à trouver, il faut gratter pour les trouver. Il n'empêche qu'aujourd'hui, pour un utilisateur lambda, il y a déjà les infrastructures, elles ne sont pas très riches, mais le nombre d'utilisateurs n'est pas non plus important car pour une grande partie maintenant, ils rechargent à domicile. Cela se constate dans beaucoup de pays. »

M. Lamiray : « Surtout depuis que les recharges ne sont plus gratuites sur le domaine public. »

M. Ano : « Oui cela joue énormément, les bornes sont beaucoup plus disponibles maintenant qu'elles ne l'étaient avant. Elles restent néanmoins une très bonne alternative.

Donc moi je peux que plussoyer l'envie de développer les systèmes de bornes et rechargement collectifs, mais il y a de vrais trous dans la raquette en matière d'information et communication aujourd'hui. »

M. Lamiray demande s'il y a d'autres observations, remarques ou questions sur cette délibération.

Pas d'autres interventions, il soumet à l'approbation du conseil municipal le document avec un avis favorable mais avec les réserves évoquées dans la présentation de la délibération.

**Présents : 26 Nombre de votants : 33**

**VOTE : 33 POUR**

**VOTE A L'UNANIMITE**



**Informations :**

- Décision n° 40 du 09/12/2023 : Contrat de prestation d'accompagnement portant sur les projets : Extension et mise en accessibilité du groupe scolaire Thérèse Delbos et la rénovation de l'éclairage du complexe sportif Paul Vauquelin"
- Décision n° 41 du 19/12/2023 : Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la réhabilitation de l'ancienne mairie de maromme et l'extension d'une bibliothèque attenante
- Décision n° 42 du 19/12/2023 : Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier relatif à la réhabilitation de l'ancienne mairie de maromme et l'extension d'une bibliothèque attenante
- Décision n° 1 du 15/01/2024 : Contrat de prestation d'accompagnement portant sur le projet : Réhabilitation de l'ancienne mairie de Maromme et extension d'une médiathèque attenante.

M. Lamiray : « Le débat de ce soir a été très riche, 3 h de séance pour une vingtaine de délibérations. Je vous souhaite une bonne soirée à tous. Je vous remercie et je lève la séance ».

La séance est levée à 22h00.

Le Secrétaire de séance,

M. Jean-Claude Masson,

Le Maire,



David Lamiray

M. LAMIRAY

Mme MASURIER

M. VAN-HUFFEL

Mme POULAIN

M. Didier HARDY

Mme MERTENS

M. ROBAT

Mme BREHAM

M. SIMONIN

M. LEFEBVRE  
(excusé)

Mme TOCQUEVILLE

Mme LECAT

Mme PECOT

M. DUMONT

Mme SARTA

M. LARDANS  
(excusé)

M. COUREL

Mme DUPUIS

M. ANO

Mme FLAHAUT  
(excusée)

Mme CHABANE

M. PATIN

Mme HARDIER  
(excusée)

Mme RIBERT  
(absente)

Mme LETOURNEUR

M. DEBRAY  
(excusé)

M. FERNANDES

M. D'ALMEIDA  
(excusé)

M. MASSON

M. Antoine HARDY

Mme FERAY  
(excusée)

Mme RIGALLEAU

M. MANCHON